

formation QUALIFICATION emploi

**centre d'études
et de recherches
sur les qualifications**

DOCUMENT N°

36

OXFORD

L'EMPLOI TERTIAIRE DANS LES SECTEURS INDUSTRIELS

Tome 2

Septembre 1979

L'EMPLOI TERTIAIRE DANS LES SECTEURS INDUSTRIELS

Tome 2

Septembre 1979

L'EMPLOI TERTIAIRE
DANS LES SECTEURS INDUSTRIELS

*Ce document a été réalisé par
Florence Audier dans le cadre du
département Emploi et Prévisions.*

***Les documents correspondent à une étape intermédiaire dans la réalisation
d'une étude et, de ce fait, ne font l'objet que d'une diffusion restreinte.***

SOMMAIRE

Introduction	7
1. Rappel des principaux «résultats» de la première phase	7
2. L'étude des entreprises	10
3. Les emplois tertiaires «mobilisés» par les entreprises industrielles .	13
4. Les méthodes	14
5. Les résultats	17
Première Partie : Les entreprises industrielles	19
I - Les entreprises et leurs établissements	21
II - L'activité des entreprises : croisement NAP entreprise - NAP établissement	24
III - Comparaison des structures d'emploi d'entreprises et des structures d'emploi d'établissements par secteur	30
Deuxième Partie : Influence de la taille de l'entreprise	35
I - Influence de la taille d'entreprise sur l'importance de l'emploi tertiaire dans l'ensemble de l'industrie (Hors BTP)	38
II - Etude par secteur	47
Troisième Partie : Influence de l'organisation sur l'emploi tertiaire ..	71
I - Comparaison entre les entreprises à établissement unique et les entreprises à établissement multiple	73
Éléments de conclusion	87
Annexes	93

INTRODUCTION

Ce document constitue une présentation rapide des principaux travaux et résultats relatifs à la deuxième phase de l'étude entreprise sur le tertiaire de l'industrie.

On ne reviendra donc pas ici sur la présentation générale de l'étude, mais on s'attachera plus particulièrement aux apports de cette phase du travail après l'avoir située brièvement par rapport au travail déjà rédigé (1) et au travail à venir.

1 - Rappel des principaux "résultats" de la première phase

1.1. Le champ

La première phase portait sur l'analyse des emplois tertiaires - définis de façon conventionnelle comme étant le support d'activités ne concourant pas directement au processus de production de biens matériels, et repérés à partir d'une nomenclature "classique", la Nomenclature des Emplois - dans les établissements de l'industrie.

L'industrie était saisie à partir du découpage sectoriel BCN.

La période étudiée couvrait les années 1969 à 1974, période de forte croissance économique.

1.2. Les variables retenues

Outre le tertiaire pris dans son ensemble, on a cherché à analyser les phénomènes en procédant à deux séries d'analyses :

- . Suivant les grandes catégories : cadres supérieurs, techniciens, personnel d'encadrement, employés qualifiés et sans qualification ;
- . Suivant les groupes de métiers qui permettaient d'approcher la notion de fonction ou de service utilisée au sein des entreprises : administration-gestion, commerciaux, traitement de l'information, transport, santé...

(1) Document du CEPED n° 36 : "L'emploi tertiaire dans les secteurs industriels" Tome 1 Mars 1979

On a ensuite distingué les professions à l'intérieur de ces groupes : comptables, secrétariat, VRP, etc. ainsi que le sexe des salariés occupant ces emplois.

1.3. Les principaux résultats

Outre la description "primaire" des évolutions secteur par secteur, une confrontation systématique à caractère trans-sectoriel a été menée pour tenter de mettre en évidence des tendances "lourdes" (sur la période étudiée : 1969-1974).

Très schématiquement, il en a résulté les constatations suivantes :

- Le tertiaire de l'industrie s'est presque toujours développé sensiblement plus rapidement que l'emploi "secondaire" que ce soit dans les secteurs "moteurs" de la croissance ou dans les secteurs en difficulté, dans les industries des biens de consommation comme dans ceux des biens d'équipement ou des biens intermédiaires.
- Cette croissance plus rapide s'appuyait sur des situations de départ fort disparates du point de vue du niveau relatif à l'emploi tertiaire par rapport à l'emploi total des secteurs, sans qu'on puisse mettre en évidence des phénomènes de freins ou de rattrapage par rapport aux situations antérieures.
- Cette croissance de ce groupe d'emplois s'est traduite par une forte poussée des cadres surtout des cadres supérieurs, malgré la tendance à la stagnation ou diminution relative du nombre des chefs d'entreprise . Elle s'est traduite également par un développement des employés qualifiés au détriment des non-qualifiés.
- Les grands groupes de métiers se développent d'une façon inégale :
 - . Stabilité ou surtout régression relative des emplois d'administration-gestion ;
 - . Forte poussée des métiers du traitement de l'information ;

- . Situations plus diverses pour les métiers du commerce et des services commerciaux avec une orientation d'ensemble plutôt positive ;
- . Croissance des métiers des agents de service et de la sécurité, mais effectifs très faibles eu égard au nombre d'établissements.

→ A un niveau plus fin, les mouvements sont également très importants. Ainsi :

- . Les métiers "traditionnels" tels le secrétariat, la comptabilité, les VRP... qui représentent des effectifs importants sont stables ou en faibles croissances, ce qui se traduit par une diminution de leur poids relatif dans les différents groupes de métiers ;
- . Les cadres administratifs supérieurs, les cadres techniques du commerce et des services commerciaux, les ingénieurs informaticiens et analystes, connaissent une forte poussée ;
- . Les emplois mal pris en compte dans la nomenclature des emplois - tels ceux qui sont regroupés sous les appellations "autres personnels administratifs" possédant un diplôme d'enseignement supérieur ou équivalent "employés qualifiés des services administratifs et du contentieux", "autres employés de bureaux qualifiés", "autres personnels techniques de vente"... se développent très rapidement sans qu'on ait les moyens de mieux les caractériser.

→ L'ensemble de ces mouvements s'accompagnent d'une accentuation de la féminisation de l'emploi tertiaire, à tous les niveaux y compris pour les cadres.

Cette féminisation ne signifie pas que la part de l'emploi tertiaire dans l'emploi féminin des secteurs industriels augmente : le phénomène général de féminisation de l'emploi dans l'industrie entre 1969 et 1974 se traduit suivant les secteurs soit par une "tertiarisation de l'emploi féminin" (cas des industries de biens intermédiaires et une partie des industries des biens de consommation), soit par une "secondarisation" de l'emploi féminin : cas des industries des biens d'équipement et des autres industries des biens de consommation.

2 - L'étude des entreprises

A partir de ce constat, et des hypothèses de travail concernant le développement et la structuration des fonctions tertiaires de l'industrie (cf. document n° 36, Tome 1), il a semblé nécessaire de développer l'analyse non pas sur la nature des fonctions ou des situations d'emplois, mais plutôt du côté des entreprises qui sont les générateurs de ces emplois. D'où la seconde phase de l'étude qui tente d'approfondir l'influence des spécificités sectorielles, structurales et d'organisation sur l'emploi tertiaire saisi en grandes masses.

2.1. On a donc entrepris de passer du niveau "établissement" au niveau "entreprise", niveau qui paraît adéquat eu égard à son rôle central au niveau des décisions et des répartitions d'activités. En effet, on peut estimer que les différents établissements d'une entreprise jouent un rôle complémentaire et qu'une certaine division du travail ou spécialisation peut s'opérer entre eux. Ceci apparaît particulièrement important pour l'emploi tertiaire avec le rôle particulier joué par le siège social.

Si ce niveau "entreprise" apparaît bien comme celui auquel on doit développer l'analyse, il convient toutefois d'être bien conscient des limites qui proviennent du fait qu'un certain nombre d'entreprises appartiennent à des groupes. Pour ces dernières, le centre de décision et de répartition des activités peut se situer pour partie au niveau du groupe et non plus de l'entreprise, entraînant l'existence d'entreprises filiales, prestataires de services pour l'ensemble du groupe.

Mais dans le cadre d'une étude du type de celle présentée ici, il n'est pas possible de distinguer les entreprises appartenant à des groupes des entreprises "indépendantes". Une telle démarche, nécessiterait soit le développement de travaux du type monographique, soit l'existence d'indicateurs particuliers au niveau des fichiers statistiques. Malgré ces limites, il a paru important de procéder à une analyse complète de l'emploi tertiaire des entreprises industrielles.

2.2. Les questions qu'on aborde dans cette deuxième phase de l'étude s'inscrivent dans la suite logique de la première phase du travail : dans quelle mesure les tendances d'évolution observées sur la période 1969-1974 ne résultent-elles pas principalement des phénomènes de concentration industrielle qui ont marqué cette période ?

Une telle interrogation guide le choix des variables à étudier.

→ Ainsi on cherche à mettre en évidence d'éventuelles relations entre l'emploi tertiaire dans son ensemble et/ou certaines de ses composantes avec la taille - mesurée en effectifs - des entreprises, qu'il s'agisse de l'ensemble des entreprises industrielles ou des entreprises classées par secteur ; d'activité économique.

Cette approche en terme de taille permet d'aborder principalement les questions relatives aux "économies ou déséconomies d'échelles", ainsi que celles concernant les développements et différenciations de fonction dans l'entreprise.

Cette démarche appelle quelques remarques utiles à l'interprétation des données :

- Sur la signification de la notion de taille

- . D'un secteur à l'autre, la notion de grande entreprise - ou d'entreprise moyenne - varie considérablement. Sans doute aurait-il été intéressant de travailler, en dehors des classes de taille "standard", sur les entreprises les plus grandes et les plus petites, les entreprises moyennes, secteur par secteur, sans se préoccuper des classes de taille.

Les graphiques sectoriels ainsi que les commentaires sur "l'allure des courbes" présentés au cours des paragraphes suivants rejoignent cette optique.

- . Les phénomènes de substitution capital-travail qui ont joué de façon particulièrement forte dans les années étudiées ont entraîné des modifications dans les structures d'emploi avec pour conséquence le développement de certains emplois tertiaires et de leur poids relatif. On peut sans doute trouver dans des mêmes secteurs et des tailles d'entreprises voisines en termes d'effectifs, des entreprises qui se situent très différemment de ce point de vue.

Autrement dit la taille apparait comme un indicateur synthétique de différents phénomènes, et l'interprétation n'en est que plus complexe. Cependant le croisement d'un certain nombre de données sur l'emploi tertiaire avec la taille d'entreprise peut paraître à maints égards plus opératoire qu'en ce qui concerne les emplois de la production, cas où intervient de façon accentuée la manière de produire et où les différences de productivité peuvent être considérables.

- Par ailleurs, les classes de taille choisies sont toujours arbitraires et posent un problème d'interprétation lorsqu'il y a une dispersion importante. C'est pourquoi la lecture des résultats n'a pas été faite de façon pointilliste mais plutôt en termes de tendances. On y reviendra plus loin.

→ Complémentairement à la variable "taille", on a construit un indicateur très simple d'organisation en distinguant les entreprises ayant un seul, ou plusieurs établissements.

En effet, il apparaît que les structures d'organisation ne sont pas identiques dans les deux cas : si certaines fonctions demeurent concentrées quelle que soit la situation, d'autres peuvent être éclatées, doublées...

Cet indicateur pourrait être affiné en définissant plusieurs sous populations parmi les pluri-établissements, mais la comparabilité au niveau des tailles s'en trouverait compliquée.

→ Plutôt que de s'orienter dans cette voie, on a choisi d'introduire parmi les entreprises à établissements multiples une nouvelle variable liée à l'activité des entreprises en distinguant les entreprises dont les établissements exercent la même activité principale des entreprises ayant des établissements exerçant des activités principales diverses.

En effet, si, par convention, les entreprises mono-établissement n'ont qu'une seule activité (cf. le mode de détermination de l'activité principale d'un établissement), les entreprises ayant plusieurs établissements peuvent n'exercer qu'une seule activité (tous les établissements sont classés dans le même secteur) ou plusieurs activités.

L'objectif poursuivi, en introduisant cette variable, est de tester si les différences mises en évidence lors de la confrontation des situations des entreprises mono et pluri-établissements peuvent recevoir des éléments d'explication à partir des phénomènes de mono ou pluri-activités.

2.3. Compte tenu de la complexité des travaux à mener, les variables "emploi" étudiées sont moins fines que dans l'étude sur la période 1969-1974. En particulier, les emplois détaillés ne sont plus étudiés. Trois grandes familles sont systématiquement examinées :

- . L'ensemble de l'emploi tertiaire ;
- . La décomposition en grands groupes de métiers ;
- . La décomposition par grandes catégories.

Ce choix appelle quelques remarques :

→ Sur les notions de fonctions :

L'étude présentée porte sur les emplois repérés à partir d'une approche en termes de métiers (1). Les groupes d'emplois étudiés ne constituent qu'une approximation - par défaut - des fonctions réelles existant dans les entreprises.

→ La saisie des emplois pose un problème important. Nous ne reviendrons pas ici sur le débat portant sur la frontière entre emplois tertiaires et emplois de la production, mais poserons le problème du découpage à l'intérieur du tertiaire "conventionnel" que nous nous sommes fixés. En effet, la décroissance relative voire absolue d'un certain nombre de spécialités traditionnelles et l'augmentation plus rapide de spécialités plus récentes ne tendent-elles pas d'une certaine façon à remettre en cause les découpages tels que : métiers de l'administration, métiers du commerce, métiers du traitement de l'information, etc. . .

3 - Les emplois tertiaires "mobilisés" par les entreprises industrielles

Comme on l'a déjà souligné, le développement des activités de production des biens matériels se fait dans une logique de rentabilité et d'accroissement de la division du travail.

Ce type de développement semble conduire à des tendances à l'autonomisation des fonctions tertiaires d'abord au sein des établissements, puis dans certains établissements spécialisés au sein des entreprises, enfin éventuellement dans des entreprises juridiquement indépendantes - filiales ou sociétés autonomes.

Les emplois tertiaires "mobilisés" par l'entreprise peuvent donc déborder largement, les emplois qui dépendent directement de cette dernière, par le biais des achats de service à des "sociétés de service". Ces dernières ont d'ailleurs connu une croissance tout à fait exceptionnelle durant la dernière décennie (2).

(1) Cf. Les intitulés des groupes d'emplois proposés par la Nomenclature des Emplois.

(2) Cf. Document n° 36. 1 . Annexe.

Ces phénomènes d'extériorisation peuvent avoir une influence majeure à la fois sur le volume et la nature des emplois "résidants" dans l'entreprise industrielle puisqu'il semble qu'un certain nombre d'activités ou d'opérations soient totalement extériorisées, entraînant des modifications de structures d'emplois.

D'où le projet d'enquête sur les pratiques de sous-traitance d'activités tertiaires de la part des entreprises industrielles, en cours de déroulement. Schématiquement il s'agit d'une enquête portant sur un échantillon d'entreprises choisi en fonction de trois critères : secteur, taille, poids de l'emploi tertiaire dans l'emploi total. Outre un certain nombre d'éléments d'identification sur la structure de l'entreprise et sa place éventuelle dans des groupes, il est demandé aux entreprises pour chacune des grandes fonctions tertiaires, décomposées en un certain nombre de sous-fonctions, d'indiquer dans quelle mesure elles font appel à des sociétés de service. En cas de réponse positive, certains éléments caractérisant les sociétés concernées sont rassemblés.

Ces résultats feront l'objet à la fois d'une sortie "autonome" et seront intégrés dans l'étude sur les structures d'emplois des entreprises industrielles en tant qu'éléments d'interprétation des dispersions et des tendances.

4 - Les méthodes

4.1. La reconstitution des entreprises

Alors que la première phase de l'étude a été menée en secteurs d'établissements en utilisant directement le fichier de l'Enquête Structure des Emplois, nos hypothèses sur le rôle dominant des entreprises et son éventuelle différenciation par taille ont entraîné la nécessité de travailler au niveau des secteurs d'entreprises. En effet, il fallait pouvoir traiter de la taille des entreprises et non de celles des établissements puisque dans nombre d'entreprises les activités tertiaires sont regroupées dans des établissements particuliers (siège notamment) alors même qu'elles sont communes à toute l'entreprise.

L'étude n'a pas pris en considération les entreprises employant moins de 50 salariés.

En effet, il a été estimé que l'étude des structures d'emplois tertiaires dans de trop petites unités où les fonctions sont par nature très peu dissociées, le chef d'entreprise en cumulant généralement un grand nombre, n'avait pas de signification homogène.

La procédure de reconstitution des entreprises à partir de leurs établissements n'a été conduite que pour l'année 1975 à partir de l'Enquête Structure des Emplois.

Elle consiste à :

- Rassembler tous les établissements ayant le même numéro SIREN, quelle que soit l'activité ;
- Calculer l'effectif de l'entreprise ainsi reconstituée ;
- Sélectionner les entreprises employant au moins 50 salariés ;
- Calculer la NAP de l'entreprise à partir des NAP des établissements constitutants, la NAP retenue étant celle regroupant l'effectif le plus important ;
- Sélectionner les entreprises de l'industrie ;
- Calculer des indicateurs de structures d'emplois d'entreprises par sommation des structures d'emplois des établissements.

Cette procédure lourde et complexe laisse subsister un certain nombre de problèmes :

- . Les effectifs des entreprises ainsi calculés ne sont qu'une approximation des effectifs réels dans la mesure où l'Enquête Structure ne prend pas en compte les établissements de moins de 10 salariés ;
- . Le fichier comporte un certain nombre de trous dus aux difficultés résultant du passage des numéros INSEE aux numéros SIREN-SIRET. Certaines entreprises risquent de ne pas être complètes.

4.2. Le croisement secteurs d'entreprises, secteurs d'établissements

Afin de pouvoir éclairer la question relative à l'autonomisation des fonctions tertiaires à l'intérieur des entreprises, on a cherché à confronter le secteur d'activité des entreprises avec le secteur d'activité de leurs établissements. Les résultats donnent des informations nouvelles non seulement sur l'existence et l'activité d'établissements ayant une activité principale "tertiaire" mais aussi sur les différentes activités industrielles qui coexistent dans les entreprises.

4.3. La confrontation des structures d'emplois en secteurs d'entreprises et en secteurs d'établissements

Il n'était pas question de reprendre les travaux en évolution à partir des données en entreprise. Une confrontation des données "emploi" suivant les deux découpages a été menée à un niveau relativement agrégé - nomenclature d'emplois en code E 2 (11 postes) afin de s'assurer qu'on pourrait articuler convenablement dans une synthèse les résultats issus des deux phases du travail.

4.4. Comme on l'a déjà dit, au delà de l'étude de l'influence de la taille des entreprises sur le développement de l'emploi tertiaire, il a paru intéressant de distinguer à l'intérieur de la population des entreprises deux sous-populations distinctes : les entreprises à établissement unique (EEU) et les entreprises à établissements multiples (EEM).

La méthode d'analyse appliquée à l'ensemble de la population des entreprises a été reprise pour chacune de ces deux populations et a donné lieu à des confrontations.

4.5. Pour distinguer les entreprises suivant qu'elles exercent une seule ou plusieurs activités, on a dû rechercher à partir du fichier de base l'activité principale des différents établissements. Cette activité a été notée à un niveau très fin (NAP 100).

La méthode d'analyse appliquée précédemment a été reprise également pour pouvoir assurer les confrontations.

4.6. Enfin eu égard à un certain nombre de difficultés d'interprétation et compte tenu de la démarche adoptée - analyse par classe de taille - une étude de la dispersion à l'intérieur des classes de taille a été tentée sur les principaux paramètres.

4.7. Les classes de taille d'entreprises retenues pour l'étude sont les suivantes :

- 50 à 99 salariés ;
- 100 à 199 salariés ;
- 200 à 499 salariés ;
- 500 à 999 salariés ;
- 1 000 à 1 999 salariés ;
- 2 000 à 4 999 salariés ;
- 5 000 salariés et plus.

Soit les numéros 4 à 7 du code T de l'ESE, auxquels on a adjoint un découpage des plus de 1 000 salariés.

5 - Résultats

Au stade actuel les méthodes mises en œuvre apportent déjà des réponses intéressantes à plusieurs des questions posées précédemment. Le présent document a pour but de présenter ces premiers résultats de façon plutôt analytique. Deux groupes de questions font l'objet de développements partiels et seront repris dans un prochain Dossier du CEREQ.

- La signification de la dispersion des situations d'entreprises ;
- La typologie d'entreprises qu'on peut fonder sur une analyse multicritères (taille, secteur d'activité, mono ou pluri-établissements, groupes d'emplois et catégories professionnelles).

Les résultats sont présentés en trois parties :

- . 1ère partie : L'emploi tertiaire dans les entreprises industrielles ;
- . 2ème partie : Influence de la taille de l'entreprise sur l'emploi tertiaire
- . 3ème partie : Influence de l'organisation sur l'emploi tertiaire.

PREMIERE PARTIE

LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

Avant d'analyser les emplois tertiaires de l'industrie suivant la taille des entreprises et leur organisation - saisie ici d'une façon très simple sous l'angle de leur caractère mono ou pluri établissements, il convient d'apporter quelques indications élémentaires sur la structure de la population des entreprises industrielles.

I - LES ENTREPRISES ET LEURS ETABLISSEMENTS

Pour l'année 1975 et compte tenu des fichiers disponibles et des procédures adoptées, on a reconstitué 15 887 entreprises de plus de 50 salariés, totalisant 25 136 établissements de plus de 10 salariés.

→ Sur ces 15 887 entreprises, 12 365 soit 77,8 % sont des entreprises à établissement unique

Si la majorité (6 932 soit 56 %) d'entre elles sont petites (comprises entre 50 et 100 salariés), certaines atteignent des effectifs importants voire très importants puisque 87 d'entre elles emploient plus de 1 000 salariés, 14 plus de 2 000 en un seul établissement.

* 95 % des entreprises ont entre 1 et 3 établissements,

* 169 entreprises soit à peine plus d'une entreprise sur 100, possèdent plus de 10 établissements.

→ Les entreprises sont pour la plupart très petites : les 3/4 d'entre elles (74 %) emploient de 50 à 200 salariés, près d'une sur deux (47,7 %) de 50 à 100 salariés.

Moins de 4 % d'entre elles emploient plus de 1 000 salariés.

→ Il y a bien sûr des relations entre la taille et le nombre d'établissements : les petites entreprises sont massivement mono-établissements, les grandes entreprises sont dans leur grande masse pluri établissements. Cependant, on constate que parmi les grandes entreprises, certaines ne possèdent qu'un (ou deux) établissements, et qu'un nombre non négligeable d'entreprises de moins de 500 salariés sont pluri établissements.

→ Parmi les 25 138 établissements de l'industrie (de plus de 10 salariés), près d'un sur cinq (19,5 %) dépend d'entreprises employant plus de 1 000 salariés, 2,5 % dépendent d'entreprises employant plus de 10 000 salariés.

Ces éléments de structure de la population des entreprises industrielles devront être pris en considération lors des travaux sur l'influence de la taille des entreprises sur l'emploi tertiaire.

TABLEAU N° 1

REPARTITION DES ENTREPRISES SUIVANT LEUR TAILLE ET LE NOMBRE DE LEURS ETABLISSEMENTS (1)

Taille Non- bre d'ét.	50 à 100 salariés	100 à 200 salariés	200 à 500 salariés	500 à 800 salariés	800 à 1 000 salariés	1 000 à 2 000 sal.	2 000 à 4 000 sal.	4 000 à 6 000 sal.	6 000 à 8 000 sal.	8 000 à 10 000 sal.	10 000 salariés	TOTAL
1	6 932	3 356	1 657	271	62	73	11	2	0	0	1	77,8
2	585	630	612	197	46	62	16	3	2	0	0	13,6
3	47	112	220	111	37	47	10	5	0	0	0	3,7
4 à 6	10	39	137	96	37	71	34	10	1	1	2	2,8
7 à 10	0	4	26	18	20	44	35	15	4	2	5	1,1
11 à 15	0	0	1	1	7	28	26	4	2	2	5	0,5
16 à 20	0	0	1	3	2	8	10	4	4	6	8	0,3
21 à 30	0	0	0	0	1	3	11	5	3	2	4	0,2
31 à 40	0	0	0	0	0	0	3	2	2	0	1	0,1
40	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0	4	0,1
TOTAL	47,7 %	26,1 %	16,7 %	4,4 %	1,3 %	2,1 %	1,0 %	0,4 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	100 %

(1) Il s'agit des données telles qu'elles ressortent de l'enquête après reconstitution des entreprises. Un certain nombre d'erreurs peuvent résulter soit d'omissions soit de déclaration conjointe de plusieurs établissements.

II - L'ACTIVITE DES ENTREPRISES : CROISEMENT NAP ENTREPRISE - NAP ETABLISSEMENT

Le croisement NAP entreprise x NAP établissement présente un double intérêt :

Tout d'abord, il permet d'apporter un éclairage sur les modes d'organisation des entreprises. En effet, lorsque les entreprises exercent plusieurs activités, elles peuvent "choisir" soit de les faire cohabiter dans des établissements communs, soit de les dissocier dans des établissements différents.

Par ailleurs, il fournit un indice précieux sur la diversification de l'activité des entreprises (il ne s'agit que d'un indice puisque coexistent souvent dans un même établissement plusieurs activités). En effet, les établissements sont classés dans les secteurs selon leur activité principale et les données sur lesquelles nous travaillons ne permettent pas un découpage en branche des établissements ou des entreprises.

De façon complémentaire, l'étude de ce croisement permet d'apprécier l'intérêt d'une étude en secteur d'entreprise plutôt qu'en secteur d'établissement, et les limites de comparabilité des résultats.

A - Ce croisement permet de répondre à une première série de questions : Les entreprises industrielles ont-elles des établissements tertiaires ? Si oui, combien, et avec quelles activités principales ?

a) Ont-elles des établissements tertiaires ?

- La réponse est incontestablement positive.

En effet, les 15 885 entreprises industrielles de plus de 50 salariés totalisent 25 285 établissements. Sur l'ensemble 3 527 entreprises ont plus d'un établissement et ont au total 12 932 établissements. Parmi ces derniers on compte 608 établissements "tertiaires", c'est-à-dire dont la NAP 100 est classée dans des rubriques allant de 56 à 99. Les établissements tertiaires représentent 2,4 % du total des établissements.

Si l'on exclut du champ le BTP, le nombre total d'établissements passe à 19 898, dont 567 sont "tertiaires" au sens défini plus haut, soit 2,8 %.

Le secteur des industries des biens d'équipement est le principal concerné en valeur absolue, l'énergie le dépassant nettement en valeur relative. Cela tient en particulier au commerce de gros des produits pétroliers.

REPARTITION DES ETABLISSEMENTS DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES AYANT PLUSIEURS ETABLISSEMENTS
PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITE

SECTEURS ETABLIS- SECTEURS ENTREPRISES	SECTEURS INDUSTRIELS (Y COMPRIS IAA-BTP)		AGRICULTURE		TERTIAIRE		TOTAL
INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	1 074	91,7 %	30	2,6 %	67	5,7 %	1 171
ENERGIE	287	81,5 %	0		65	18,5 %	352
INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	2 727	96,7 %	4	0,1 %	91	3,2 %	2 822
INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	2 650	92,9 %	1		201	7,1 %	2 852
INDUSTRIES DES BIENS DE CONSOMMATION	2 995	95,4 %	2		143	4,6 %	3 140

Les établissements tertiaires dépendent d'entreprises industrielles appartenant aux secteurs suivants :

- Pour les industries des biens intermédiaires aux secteurs "production de matériaux de construction et de céramique" et "industrie chimique de base" ;
- Pour les industries des biens d'équipement à la "production d'équipements industriels", "fabrication de machines de bureaux et de matériel de traitement de l'information", et surtout "construction de véhicules automobiles et autres matériels de transports terrestres" ;
- Pour les industries des biens de consommation à la parachimie, aux industries diverses et à l'industrie de la chaussure.

b) Quelles sont plus précisément les activités de ces établissements tertiaires ?

- Les activités commerciales apparaissent comme largement prépondérantes : en effet plus de 8 établissements sur 10 sont commerciaux (NAP 100 de 57 à 65 inclus) (1). Ceci n'indique aucunement le volume d'activité commerciale des entreprises industrielles, l'essentiel étant "intégré" dans des établissements industriels ou au siège, mais permet simplement de noter que 470 établissements "autonomes" ont une activité commerciale à titre principal. A l'intérieur de ces derniers, on distingue :

. Commerce de gros : 211 établissements ;

. Commerce de détail : 259 établissements.

Il convient d'insister plus particulièrement sur la place d'une activité nouvellement isolée dans la nomenclature : le commerce de gros inter-industriel (2).

En effet, sur les 211 établissements de commerce de gros, 148 (soit 70 %) relèvent de cette catégorie. Ils appartiennent pour l'essentiel - ce qui est logique - à l'énergie et aux industries des biens intermédiaires et d'équipement (respectivement 39 établissements et 54 établissements). Certains secteurs semblent avoir opté de façon non négligeable pour ce type d'organisation : production pétrole et gaz naturel, fonderie et travail des métaux, automobile.

A noter qu'on trouve peu, simultanément, d'établissements de commerce de gros et de commerce inter-industriel.

La part des établissements commerciaux dans l'ensemble des établissements tertiaires est très forte dans les industries agricoles et alimentaires et dans les industries de biens de consommation.

Elle demeure prépondérante mais de façon moins accentuée dans l'énergie, les biens intermédiaires et les biens d'équipement.

Enfin, elle est légèrement minoritaire dans le BTP (mais avec un nombre d'établissements tertiaires très restreint).

(1) Industrie hors BTP.

(2) Le commerce de gros inter-industriel consiste en l'achat et la revente en nom et compte propres principalement à des utilisateurs professionnels, de matières premières et de biens d'équipement.

- Les activités de services marchands représentent la seconde catégorie - en importance - des activités tertiaires des établissements, avec 197 établissements. La moitié des établissements de cette catégorie dépend d'entreprises des industries des biens d'équipement.

Il s'agit principalement de services marchands rendus aux entreprises.

58 établissements (soit 10 % des établissements tertiaires) sont spécialisés dans les services rendus aux entreprises. Parmi ceux-ci, les "activités d'études, de conseil, et d'assistance" (secteur 77) représentent l'essentiel avec 38 établissements, l'autre groupe représenté étant la "location et crédit bail mobilier" (secteur 80) avec 13 établissements.

15 des 38 établissements du secteur 77 appartiennent à des entreprises du secteur 17 : chimie de base, tandis que 8 des 13 établissements du secteur 80 appartiennent à des établissements du secteur "machines de bureaux et matériel de traitement de l'information". On sait que des grandes sociétés comme IBM sont loueurs de leurs matériels.

A noter un nombre faible de :

- . Hôtels-café-restaurants : 16 établissements répartis dans des entreprises appartenant à 12 secteurs industriels différents ;
- . Services non marchands (enseignement, recherche, etc.) : 12 établissements.

REPARTITION DES ETABLISSEMENTS TERTIAIRES PAR ACTIVITE

SECTEURS ETABLISSEMENTS SECTEURS ENTREPRISES	COMMERCE	TRANSPORT TELECOMMUNICATION	SERVICES MARCHANDS	CREDIT + BAIL IMMOBILIER	ASSURANCES	BANQUES	SERVICES NON MARCHANDS
INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	60	3	4	0	0	0	0
ENERGIE	40	3	18	1	0	0	3
INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	54	0	33	0	0	1	2
INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	101	0	96	0	0	0	1
INDUSTRIES DES BIENS DE CONSUMATION	108	3	26	0	0	0	3
BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	19	0	20	0	1	0	0
TOTAL	382	9	197	1	1	1	12

Conclusion :

La création d'établissements exerçant spécifiquement une activité tertiaire n'apparaît pas comme un phénomène massif. Cependant elle peut correspondre à des stratégies bien affirmées dans certains secteurs que l'enquête directe sur la sous-traitance d'activités tertiaires permettra sans doute de mieux cerner.

B - Le croisement NAP entreprise x NAP établissement permet également d'approcher dans quelle mesure les entreprises industrielles exercent plusieurs activités industrielles "autonomisées" dans l'organisation sous la forme d'établissements ayant des activités principales différentes.

De ce point de vue on constate que dans la plupart des secteurs, plus de 90 % des établissements ont la même activité principale que l'entreprise. Ceux qui ne sont pas dans ce cas apparaissent très dispersés.

L'analyse par grands secteurs regroupés donne les indications suivantes :

- . Les entreprises des secteurs de l'énergie et des industries agricoles et alimentaires n'ont quasiment pas d'établissements relevant des autres secteurs industriels ;
- . Les entreprises du secteur des industries des biens intermédiaires ont un nombre sensiblement plus important d'établissements relevant d'autres secteurs économiques industriels que du tertiaire avec une légère dominante dans les industries des biens d'équipement, du fait principalement des secteurs de la fonderie et du travail des métaux ;
- . Les entreprises des industries des biens d'équipement ont nettement moins d'établissements industriels "autres" que d'établissements tertiaires, la plupart étant concentrés dans les industries de biens intermédiaires. Il s'agit pour l'essentiel de l'activité "travail des métaux" qui apparaît dans tous les secteurs d'entreprises biens d'équipement avec une importance plus ou moins grande ;
- . Les entreprises des industries des biens de consommation courante ont quelques établissements dans les secteurs des biens intermédiaires quasiment aucun ne relevant des biens d'équipement.

Activité des établissements / Activité des entreprises	Agriculture	Industries Agricoles et Alimentaires	Energie	Biens Intermédiaires	Biens d'Equipement	Biens de Consommation	Batiment et Travaux Publics
Industries Agricoles et Alimentaires	30	2 077	0	7	1	12	0
Energie	0	0	326	1	0	0	4
Biens Intermédiaires	4	4	1	4 412	60	49	35
Biens d'Equipement	1	0	0	70	4 749	13	17
Biens de Consommation	22	7	0	43	3	6 397	9
Batiment et Travaux Publics	1	2	22	66	53	12	5 190

Au total, il apparait donc que le nombre d'établissements ayant une activité différente de l'activité principale de l'entreprise est faible : il y a quasi similitude entre les secteurs d'entreprises et les secteurs d'établissements, au niveau très agrégé présenté par la nomenclature Niveau 15, pour ce qui concerne l'activité industrielle. Cependant ce constat ne porte que sur le nombre d'établissements et non sur les effectifs, encore moins sur l'importance éventuellement stratégique de tels établissements au sein des entreprises.

Notamment, il apparait important de ne pas négliger les établissements tertiaires non pas tant probablement à cause de l'ampleur des effectifs concernés, qui est faible, mais plutôt du fait de la "spécificité" de ces établissements.

III - COMPARAISON DES STRUCTURES D'EMPLOI D'ENTREPRISES ET DES STRUCTURES D'EMPLOI D'ETABLISSEMENTS PAR SECTEUR

1 - Le poids de l'emploi tertiaire

1.1. Dans le document précédent (1), on a parlé de l'emploi tertiaire et de ses composantes en regroupant des établissements ayant même activité principale et en additionnant leurs effectifs tertiaires. Compte tenu de cette méthode, on a pu parler de l'emploi tertiaire par secteur et il faut préciser par "secteur d'établissement". On peut, de manière analogue, mettre en évidence l'emploi tertiaire par "secteur d'entreprise" en regroupant toutes les entreprises ayant une même activité principale, quelle que soit l'activité des établissements dépendants.

Les données en secteurs d'entreprises et en secteurs d'établissements ne sont donc pas comparables au premier abord. Cependant, il a paru intéressant de mener une confrontation pour juger du degré de généralité qu'on peut attribuer aux résultats issus de la première phase de l'étude (1), résultats qui se situaient exclusivement en secteurs d'établissements. Car, en effet, si les concepts sont différents, ils peuvent être amenés à recouvrir des domaines proches ou identiques si la nomenclature est suffisamment agrégée. Il en est ainsi si tous les établissements des entreprises d'un secteur se situent dans le même secteur.

1.2. La comparaison pour l'année 1975, suivant la nomenclature SECT 38 (37 postes), des données concernant le poids de l'emploi tertiaire dans l'emploi total en secteurs d'entreprises et en secteurs d'établissements montre une très grande proximité des résultats pour les secteurs de l'industrie : les écarts excèdent rarement 1 % et sont souvent de quelques dixièmes (2). A noter cependant que les écarts si faibles soient-ils sont presque toujours de même sens (poids supérieur en secteurs d'établissements). Cette proximité qui apparaît comme logique compte tenu des éléments notés supra (faible proportion des entreprises pluri-établissements, faible diversité des activités entreprises établissements) est d'autant plus remarquable que les effectifs en secteurs d'entreprises et en secteurs d'établissements sont très différents :

(1) Cf. Document du CEREQ n° 20, tome 1, p. 101.

(2) Secteur 05 exclu.

3 239 423 emplois pour les entreprises (Secteur 06 : électricité gaz eau exclu), 4 887 323 pour les établissements. La différence tenant certainement pour une grande part au fait qu'il s'agit d'un côté des entreprises de plus de 50 salariés tandis que de l'autre, on a l'ensemble des établissements de plus de 10 salariés.

Il apparaît donc que, pour ce qui concerne le poids de l'emploi tertiaire dans l'emploi total, on puisse utiliser soit les données en secteurs d'entreprises, soit celles en secteurs d'établissements de façon pratiquement indifférente.

POIDS DE L'EMPLOI TERTIAIRE DANS L'EMPLOI TOTAL PAR SECTEUR (EN POURCENTAGE)

ACTIVITE	SECTEURS D'ENTREPRISES	SECTEURS D'ETABLISSEMENTS
02	32,6	33,1
03	28,9	31,4
05	47,4	46,9
06	31,6	38,2
07	15,3	15,7
08	18,7	19,3
09	17,3	18,5
10	15,7	16,5
11	25,3	25,3
12	42,6	43,6
13	14,4	14,6
14	18,8	19,1
15	21,1	21,1
16	12,3	12,8
17	16,2	16,4
18	13,7	13,9
19	11,4	11,2
20	16,8	17,3
21	17,7	18,5
22	39,2	37,3
23	16,8	17,3

2 - L'analyse détaillée par rubriques peut permettre de mieux caractériser

les écarts :

- Tout d'abord apparaît comme très significatif l'excellente correspondance entre les secteurs d'entreprises et les secteurs d'établissements considérés rubrique par rubrique (1) (c'est-à-dire les cinq postes concernant le tertiaire, dans le code E 2) ;
- On retrouve généralement au niveau des rubriques détaillées la tendance notée au niveau de l'ensemble : les ratios sont plus élevés en secteurs d'établissements, aussi bien pour les cadres que pour les employés ;
- Les écarts, faibles, sont donc répartis sur l'ensemble des rubriques.

Conclusion :

A ce niveau de généralités, il apparaît qu'on peut utiliser indifféremment les données en secteurs d'entreprises et en secteurs d'établissements. Cette possibilité disparaît dès qu'on veut aborder la question avec plus de détails.

(1) secteur 2, 5 exclu.

TABLEAU N° 2 : STRUCTURE DES EMPLOIS EN 1975 (%)

Acti- vités	SECTEURS D'ENTREPRISES							SECTEURS D'ETABLISSEMENTS							EFFECTIFS	
	Cadres	Tech- niciens	Enca- drement	Employés qualifiés	Employés non qua- -ifiés	Emploi tertiaire	Emploi productif	Cadres	Tech- niciens	Enca- drement	Employés qualifiés	Employés non qua- -ifiés	Emploi tertiaire	Emploi productif	Entreprises	Etablissements
02	3,4	2,6	1,7	21,3	3,3	32,6	67,4	3,7	2,7	1,6	21,8	3,3	33,1	66,9	77 562	138 387
03	4,8	4,8	1,9	13,8	3,3	28,9	71,1	5,2	5,1	1,9	15,6	3,6	31,4	68,6	136 908	240 774
05	11,6	3,8	5,4	23,5	2,8	47,4	52,6	11,8	4,2	5,3	22,9	2,7	46,9	53,1	20 358	39 306
06	2,8	1,1	3,2	19,6	4,5	31,6	68,4	4,7	3,6	8,4	20,4	1,1	38,2	47,8	10 555	142 490
07	1,5	0,9	1,7	8,4	2,5	15,3	84,7	1,7	1,0	1,8	8,7	2,5	15,7	84,3	183 947	225 782
08	2,9	1,4	1,9	9,3	3,0	18,7	81,3	3,3	1,6	2,0	9,4	3,0	19,3	87,0	46 094	54 407
09	3,1	1,5	0,9	9,4	2,0	17,3	82,7	3,2	1,4	0,9	11,1	1,9	18,5	81,5	98 807	184 426
10	2,7	1,2	1,1	7,6	2,8	15,7	84,3	3,3	1,6	1,2	8,1	2,7	16,9	83,1	55 532	73 337
11	4,4	2,4	2,1	13,0	3,1	25,3	74,7	4,5	2,4	2,1	13,1	3,2	25,3	74,7	110 500	157 581
12	7,9	11,3	2,6	16,1	4,2	42,6	57,4	8,3	12,1	2,5	16,4	4,3	43,6	56,4	85 374	170 051
13	2,6	1,5	1,1	7,0	2,0	14,4	85,6	3,2	1,5	1,0	6,9	2,0	14,6	85,4	300 925	455 591
14	3,6	2,2	1,4	8,9	2,3	18,8	81,2	4,0	2,4	1,4	9,0	2,3	19,1	80,9	310 668	518 507
15	4,9	2,9	1,7	8,8	2,5	21,1	78,9	5,0	2,9	1,7	9,0	2,5	21,1	78,9	404 052	551 734
16	1,8	1,1	1,6	5,5	2,1	12,3	87,7	2,2	1,2	1,6	5,7	2,1	12,8	87,2	338 585	468 895
17	2,9	1,4	2,0	7,4	2,1	16,2	83,8	3,1	1,5	2,1	7,6	2,1	16,4	83,6	139 880	168 997
18	2,0	1,8	0,6	6,4	2,2	13,7	86,7	2,4	2,1	0,7	6,6	2,1	13,9	86,1	399 503	567 127
19	1,9	1,9	0,5	5,4	1,4	11,4	88,6	2,2	2,0	0,5	5,2	1,3	11,2	88,8	78 977	113 489
20	3,1	2,1	0,9	8,4	2,0	16,8	83,2	3,6	2,3	0,9	8,6	1,9	17,3	82,7	145 402	258 477
21	3,0	2,2	1,2	8,6	2,4	17,7	82,3	3,4	2,4	1,2	9,0	2,5	18,5	81,5	89 749	133 267
22	12,2	4,7	1,8	15,1	5,1	39,2	60,8	11,6	4,7	1,5	14,7	4,8	27,3	62,7	65 118	159 232
23	2,7	2,8	1,1	7,4	2,5	16,8	83,2	3,2	2,9	1,1	7,6	2,5	17,3	82,7	149 990	211 956

DEUXIEME PARTIE

INFLUENCE DE LA TAILLE DES ENTREPRISES

Dans cette deuxième partie, l'objectif est de tester dans quelle mesure l'emploi tertiaire pris dans son ensemble et/ou certaines de ses composantes semblent influencés par la taille de l'entreprise mesurée par son effectif.

Une telle démarche qui vise à mettre en relation plusieurs variables, conduit à prendre en considération à la fois les effectifs réels de façon à analyser l'ensemble des possibilités, et les comportements moyens qui permettent une lecture plus synthétique.

Ces deux méthodes sont largement complémentaires. En effet, les résultats de travaux menés au niveau des moyennes ont un intérêt d'autant plus grand que la distribution de la population de base n'est pas purement aléatoire mais peut être reliée à une loi de distribution.

Dans ce but, ont été conduites parallèlement :

- . L'étude des relations entre la taille d'entreprise et les variables significatives du tertiaire selon les moyennes par classes de taille ;
- . L'étude des dispersions, secteur par secteur .

Dans le paragraphe traitant de l'influence de la taille au niveau des secteurs, les deux démarches feront l'objet d'une confrontation à partir de trois exemples, les données principales secteur par secteur étant jointes en annexe.

I - INFLUENCE DE LA TAILLE D'ENTREPRISE SUR L'IMPORTANCE DE L'EMPLOI TERTIAIRE DANS L'ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE (HORS BTP)

On abordera tout d'abord l'influence de la taille sur l'emploi tertiaire pris globalement, en examinant les valeurs prises par le ratio : emploi tertiaire/emploi total, suivant les sept classes de taille d'entreprises retenues :

- 1 = 50 à 99 salariés
- 2 = 100 à 199 salariés
- 3 = 200 à 499 salariés
- 4 = 500 à 999 salariés
- 5 = 1 000 à 1 999 salariés
- 6 = 2 000 à 4 999 salariés
- 7 = > 5 000 salariés.

Comme on le voit, le découpage retenu est assez fin au niveau des petites tailles : ceci est largement justifié compte tenu de la masse des petites et moyennes entreprises.

Le tertiaire ne constitue pas un ensemble homogène. Il conviendra donc d'axer la réflexion sur ses différents éléments en envisageant les différentes fonctions et les différentes catégories en grandes masses.

1.1. L'emploi tertiaire pris dans son ensemble (1)

En moyenne l'emploi tertiaire représente près d'un emploi sur cinq (19,6 %) de l'emploi dans l'industrie. En réalité, il est clair que le ratio n'est pas identique dans toutes les entreprises : si on répartit la population des entreprises parmi les sept classes d'effectifs retenues, on constate que le ratio varie de 18,3 à 21,5 %, sans qu'on puisse mettre en évidence de relations simples entre la proportion d'emplois tertiaires et la taille d'entreprises et qu'il apparait plutôt une certaine stabilité.

(1) Pour un rappel des définitions, voir en annexe.

EVOLUTION DU POIDS DE L'EMPLOI TERTIAIRE ET DE L'EMPLOI "SECONDAIRE" (%)
SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES

	50 à 99 salariés	100 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 à 999 salariés	1 000 à 1 999 salariés	2 000 à 4 999 salariés	7/ 5 000 salariés
Emploi ter- tiaire	20,1	18,9	19,7	19,6	21,5	20,6	18,3
Emploi de la production	79,9	81,1	80,3	80,4	78,5	79,4	81,7

1. 2. L'examen des différents éléments constitutifs de l'emploi tertiaire permet de décomposer le phénomène

1. 2. 1. Décomposition suivant les principales fonctions

On ne reviendra pas ici en détails sur la signification de la décomposition en fonctions approximées par des groupes de métiers. On rappellera seulement ici schématiquement que les cinq fonctions retenues (1) :

- . Présentent une signification économique intéressante notamment dans une optique de prévision ;
- . Correspondent aux grandes fonctions généralement retenues dans les entreprises, ce qui ne signifie pas que leurs limites soient parfaitement déterminables ou qu'elles n'aient pas d'inter-relations ;
- . Font appel à des contenus d'emplois et des niveaux relativement différenciés.

A noter que les cinq fonctions retenues représentent la quasi-totalité de l'emploi tertiaire puisque plus de 90 % de ceux-ci peuvent y être classés.

(1) Administration-gestion, traitement électromécanique et électronique de l'information, commerce et services commerciaux, services et sécurité, transport - Pour le contenu précis, voir en annexe.

→ L'administration gestion

Il s'agit de la fonction la plus importante puisqu'à elle seule elle représente en moyenne 10,7 % de l'emploi total (plus d'un emploi sur dix), soit encore près de 55 % de l'emploi tertiaire.

50 à 99 salariés	100 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 à 999 salariés	1 000 à 1 999 salariés	2 000 à 4 999 salariés	≥ 5 000 salariés
10,0 %	9,6 %	10,3 %	10,7 %	11,9 %	11,9 %	10,7 %

Bien que les écarts soient faibles et peu significatifs, on note que dans les petites entreprises (moins de 200) le ratio est plus faible que dans les grandes, sans doute en raison de cumuls plus fréquents entre fonctions techniques ou de direction et fonction d'administration. On note ensuite que le ratio atteint un maximum proche de 12 % mais diminue pour les très grandes entreprises, peut être en raison de certaines économies d'échelle.

→ Les emplois commerciaux

Les emplois commerciaux semblent au contraire être mieux représentés dans les entreprises moyennes et petites que dans les grandes entreprises : les entreprises de moins de 500 salariés ont un ratio sensiblement supérieur aux grandes comme le montre le tableau suivant.

0 à 99 salariés	100 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 à 999 salariés	1 000 à 1 999 salariés	2 000 à 4 999 salariés	≥ 5 000 salariés	Moyenne
1,7 %	1,1 %	4,5	4,0	1,2	3,6	0,1	3,7

A partir de 1 000 salariés, le poids des emplois commerciaux accuse une chute sensible.

→ Les emplois du traitement électromécanique et électronique de l'information y compris les ingénieurs spécialistes... (1)

Ce groupe, aux effectifs restreints (1,1 % de l'emploi total) apparaît comme nettement mieux représenté dans les grandes entreprises, avec une croissance rapide avec l'accroissement de la taille des entreprises.

50 à 99 salariés	100 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 à 999 salariés	1 000 à 1 999 salariés	2 000 à 4 999 salariés	≥ 5 000 salariés	Moyenne
0,4 %	0,5 %	0,8 %	1,1 %	1,3 %	1,2 %	1,9 %	1,1 %

→ Les emplois de service

Ce groupe, également restreint, augmente également avec la classe de taille avec toutefois des variations plus faibles que le groupe précédent.

50 à 99 salariés	100 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 à 999 salariés	1 000 à 1 999 salariés	2 000 à 4 999 salariés	≥ 5 000 salariés	Moyenne
0,7 %	0,7 %	0,9 %	1,0 %	1,0 %	1,1 %	1,0 %	1,0 %

→ Les transports

Le groupe des emplois du transport régresse sensiblement avec l'accroissement de la taille des entreprises, au moins jusqu'à 1 000 salariés.

50 à 99 salariés	100 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 à 999 salariés	1 000 à 1 999 salariés	2 000 à 4 999 salariés	≥ 5 000 salariés	Moyenne
2,1 %	1,7 %	1,4 %	1,1 %	1,3 %	1,1 %	1,0 %	1,3 %

(1) Groupe 62 de la Nomenclature des Emplois auquel s'ajoutent les rubriques 207, 217, 227.
Cf. document n° 36, Tome 1.

→ Autres fonctions

Les autres fonctions représentent un pourcentage stable pour les entreprises de 500 à 5 000 salariés. Elles sont nettement plus importantes dans les petites entreprises.

50 à 99 salariés	100 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 à 999 salariés	1 000 à 1 999 salariés	2 000 à 4 999 salariés	≥ 5 000 salariés	Moyenne
2,2 %	2,0 %	1,8 %	1,7 %	1,6 %	1,7 %	1,3 %	1,7 %

A ce stade, on peut donc conclure que globalement le poids de l'emploi tertiaire dans les entreprises industrielles est peu lié à leur taille. Ceci s'explique :

- Par le poids prépondérant des emplois de l'administration-gestion dont l'importance relative paraît indépendante de la taille d'entreprises ;
- Par les relations opposées entre taille d'entreprises et poids des autres fonctions : en effet si le poids des fonctions informatiques et de services est croissant avec la taille, celui des fonctions commerciales, des transports et autres est décroissant avec la taille.

1. 2. 2. Structure de l'emploi tertiaire par taille

La conclusion précédente est éclairée sous un autre angle si l'on examine la structure de l'emploi tertiaire dans chaque classe de taille. On fait donc l'hypothèse que le poids de l'emploi tertiaire de chaque taille présente des différences peu significatives et on compare pour chaque classe la composition de l'emploi tertiaire dans les cinq fonctions retenues.

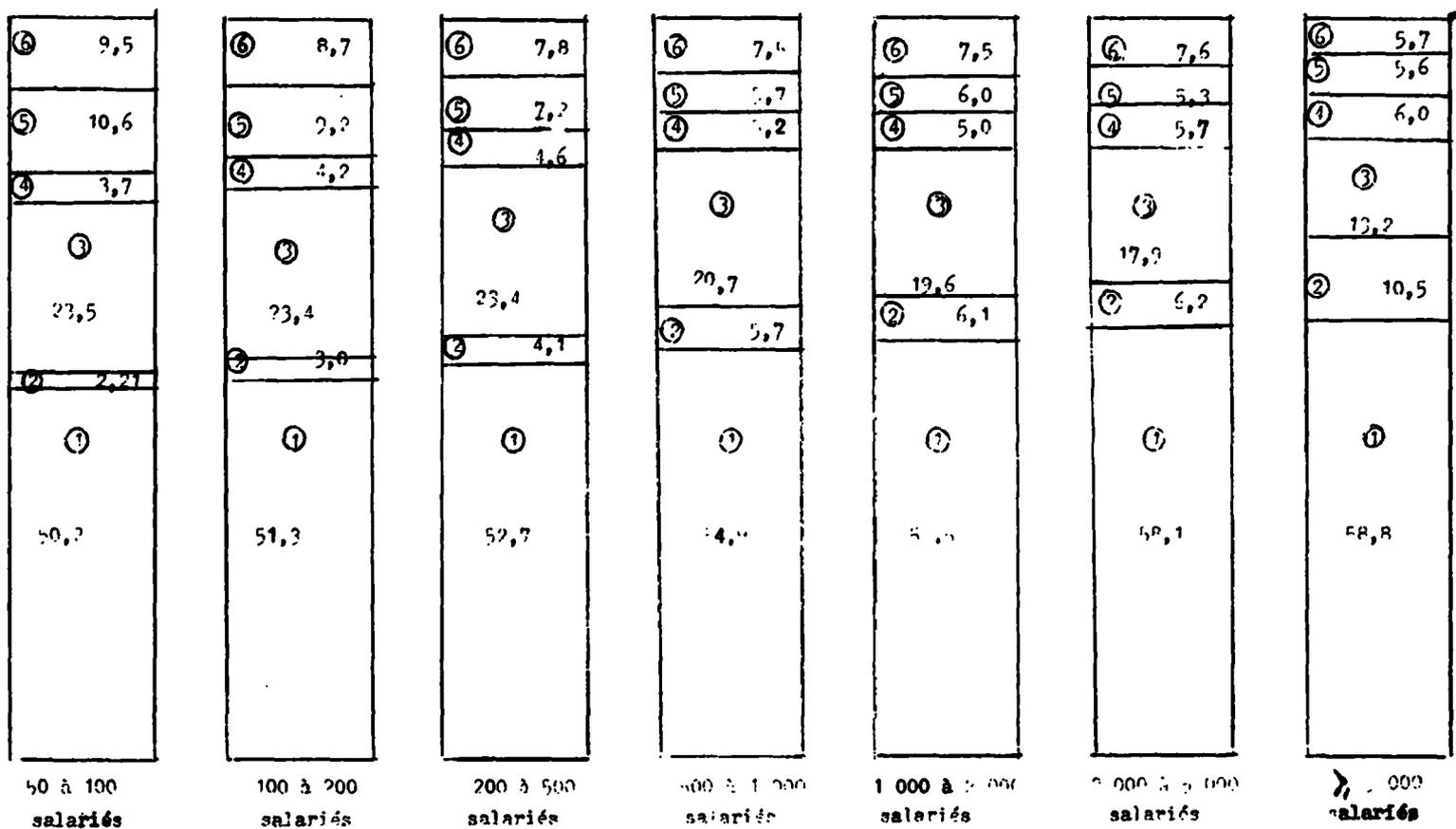
On constate ainsi au niveau de l'ensemble de l'industrie, une déformation sensible de la structure de l'emploi tertiaire, en relation avec la classe de taille des entreprises.

- Le poids des emplois d'administration-gestion augmente sensiblement avec la classe de taille, passant de 50,2 % dans les entreprises les plus petites à 58,8 % dans les plus grandes ;

STRUCTURE DE L'EMPLOI TERTIAIRE PAR CLASSES DE TAILLE (%)

- ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE -

- ① Administration
- ② Informatique
- ③ Commerce
- ④ Services
- ⑤ Transports
- ⑥ Autres



- La progression est encore plus spectaculaire pour les emplois du traitement de l'information : leur poids passe de 2,1 % pour les plus petites à 10,5 % pour les plus grandes avec un écart particulièrement grand entre les 2 000 à 5 000 salariés et les plus de 5 000 salariés ;
- Dans une moindre mesure, on note également une tendance nette à l'augmentation relative pour les emplois de service qui passent de 3,7 % à 6,0 % ;
- Par contre, pour les emplois du commerce, on note une tendance marquée à la diminution, tendance recouvrant une stabilité de 50 à 500 salariés et une décroissance très rapide (de l'ordre de 10 points) à partir de 500 salariés ;
- Les emplois des transports diminuent également, l'accélération se situant ici plutôt dans les petites et moyennes entreprises ;
- Enfin, on note que les autres groupes de métiers tertiaires tendent à diminuer avec l'accroissement de la taille des entreprises, passant de 9,5 % du tertiaire pour les plus petites à 5,7 % pour les plus grandes.

On peut ainsi conclure plus précisément :

- Que l'emploi tertiaire des entreprises industrielles apparaît comme peu dépendant de la taille d'entreprises, comme si les entreprises quelle que soit leur taille considéraient qu'il s'agit d'un groupe de fonctions peu compressibles correspondant à une sorte de coût fixe ;
- Que l'analyse plus fine fait apparaître, dans cet ensemble, des tendances bien différenciées. Ainsi les emplois liés à l'informatique prennent une importance croissante avec la taille, les emplois du commerce ont une importance nettement décroissante avec la taille de même que ceux des transports. Ces deux fonctions sont celles que les grandes entreprises peuvent vraisemblablement "extérioriser" le plus facilement : filialisation, sous-traitance, mais sur lesquelles elles peuvent également réaliser des économies d'échelle non négligeables. Il est difficile à ce stade de faire la part entre les deux phénomènes ;
- Que l'administration-gestion ne paraît pas être l'occasion de gain de productivité en fonction de la taille, à la fois sans doute parce que les entreprises cherchent à garder ces fonctions stratégiques sous leur autorité directe (peu de sous-traitance) et par effet de développement bureaucratique.

1.2.3. La représentation des différentes catégories :

cadres supérieurs et techniques, techniciens et agents techniques des services, personnel d'encadrement des services, employés-qualifiés ou non - varie sensiblement suivant la taille des entreprises. Ainsi, on note que :

- . Le poids des cadres supérieurs et techniques tend à diminuer lentement jusqu'à 1 000 salariés. Les entreprises de 1 000 à 2 000 salariés présentent un pourcentage plus élevé, mais le ratio diminue à nouveau pour les entreprises de grande taille ;
- . On retrouve les mêmes tendances - mais à un niveau d'emploi plus limité - chez les techniciens ;
- . Par contre le poids des personnels d'encadrement connaît une augmentation certaine à mesure que la taille des entreprises croît ;
- . Le ratio employés/emploi total suit une courbe différente qui passe par un maximum dans les entreprises de 1 000 à 2 000 salariés, classe dans laquelle il atteint plus de 13 %. C'est la décroissance à partir de la classe 1 000 - 2 000 qui apparaît la plus significative tant pour les employés qualifiés - les plus nombreux - que pour les employés sans qualifications.

POIDS DES DIFFERENTES CATEGORIES TERTIAIRES DANS L'EMPLOI TOTAL (EN %)

Catégories Taille	Cadres supérieurs	Techniciens des services	Encadrement des services	Employés qualifiés	Employés non qualifiés	Total des employés
50 à 99 sal.	4,2	3,1	0,9	9,7	1,9	11,6
100 à 199 sal.	3,6	2,9	0,9	9,1	2,0	11,1
200 à 499 sal.	3,5	2,8	1,1	9,5	2,4	11,9
500 à 999 sal.	3,4	2,5	1,1	9,2	2,9	11,1
1 000 à 1 999 salariés	4,0	2,6	1,5	10,0	3,1	13,1
2 000 à 4 999 salariés	3,6	2,2	1,9	9,8	2,8	12,5
> 5 000 sal.	3,3	2,0	1,9	8,3	2,5	10,8
Ensemble	3,6	2,5	1,5	9,2	2,5	11,7

Cela confirme dans une large mesure ce qui a été dit sur les fonctions. Le poids des catégories les plus importantes et poly-fonctionnelles (cadres et employés) est peu lié à la taille d'entreprise, celui des techniciens davantage lié au commercial et aux transports est décroissant et celui des personnes chargées d'encadrement est au contraire croissant avec la taille.

*

*

En résumé, la relation taille d'entreprise - part de l'emploi tertiaire est globalement inexistante, mais l'analyse de la composition de l'emploi tertiaire tant du point de vue des groupes d'emplois que des catégories professionnelles fait apparaître des relations partielles relativement plus fortes. Malgré tout il faut garder à l'esprit que ces tendances moyennes ne traduisent pas la dispersion souvent importante qu'on observe dans chaque classe par rapport aux valeurs moyennes.

II - ETUDE PAR SECTEUR

Après avoir mis en évidence les caractéristiques principales au niveau de l'industrie prise dans son ensemble, il apparaît nécessaire d'examiner dans quelle mesure on retrouve celles-ci quand on décompose l'industrie en secteurs d'activité ou au contraire si certains secteurs dominants impriment l'allure du phénomène moyen.

L'étude par secteur sera menée dans la nomenclature SECT 38, les vingt deux secteurs retenus allant des numéros 02 à 23 (1).

2. 1. Influence de la taille des entreprises sur la part de l'emploi tertiaire dans l'emploi total

Si au niveau de l'ensemble de l'industrie, les variations en fonction de la taille du ratio emploi tertiaire/emploi total sont d'amplitude relativement faible : 3,2 points au maximum, au niveau des secteurs, celles-ci sont beaucoup plus considérables. De plus, il apparaît clairement qu'on ne peut pas mettre en évidence des schémas simples de relations entre taille et proportion d'emploi tertiaire mettant par exemple en évidence des économies d'échelles : les courbes par secteur présentant des allures très dissemblables.

L'étude prenant en compte les évolutions sectorielles sera conduite à deux niveaux :

- Pour l'ensemble des secteurs : on examinera, au niveau du comportement moyen, dans quelle mesure certaines classes de taille sont le siège de phénomènes caractéristiques et quels sont les principaux types d'évolutions communs à plusieurs secteurs ;
- Pour trois secteurs, à titre d'exemple : on menera une analyse plus complète prenant en compte à la fois le comportement de chacune des entreprises et le comportement "moyen". Cette démarche ayant pour objectif à la fois de discuter des limites de validité de l'étude à partir des moyennes par la mise en évidence du degré et du type de dispersion, de réfléchir sur la pertinence des classes de taille retenues, et aussi en retour d'éclairer certaines évolutions qui apparaissent au niveau moyen par le rôle particulier de quelques entreprises "extrêmes".

(1) Il s'agit de l'ensemble de l'industrie hors BTP.

On trouvera en annexe, pour tous les secteurs industriels, un certain nombre d'éléments relatifs à la dispersion, en particulier pour les six variables (l'emploi tertiaire dans son ensemble et le poids des cinq fonctions retenues) :

- . Le coefficient de corrélation entre la taille et chacune des six variables, ainsi que les éléments de définition de la droite de régression ;
- . A l'intérieur de chaque classe de taille, outre la moyenne, l'écart type et la proportion d'entreprises se situant dans une plage définie par $m + 2$.

2. 1. 1. D'une classe de taille à l'autre

La question posée est la suivante : y-a-t-il des tailles pour lesquelles les évolutions sont caractéristiques ? Pour y répondre on envisagera pour chacun des secteurs les valeurs prises par le ratio emploi tertiaire/emploi total à mesure qu'on passe d'une classe de taille à la classe immédiatement suivante.

- . Des classes de taille 1 à 2 (1) : d'une façon générale, on note soit une stabilité soit une diminution du poids du tertiaire dans l'ensemble. Exception pétrole (05) et industries polygraphiques (22) ;
- . Des classes de taille 3 à 4 : dans la nette majorité des secteurs le ratio augmente. On retrouve parmi ces derniers tous ceux qui étaient en diminution précédemment (sauf l'automobile) ainsi que tous ceux qui étaient stables ;
- . Des classes de taille 4 à 5 : on note un partage quasi égal selon les secteurs, avec des comportements assez homogènes des industries des biens de consommation, dont le ratio diminue et des industries des biens d'équipement dont le ratio augmente, la tendance étant partagée dans l'énergie et les industries des biens intermédiaires ;
- . Des classes 5 à 6 : la tendance est plutôt à la hausse dans la majorité des secteurs, mais on ne retrouve plus d'homogénéité selon le groupe d'industries ;

(1) 1 = 50 à 99 salariés 5 = 1 000 à 1 499 salariés
2 = 100 à 199 salariés 6 = 2 000 à 2 999 salariés
3 = 200 à 499 salariés 7 = >> 5 000 salariés
4 = 500 à 999 salariés

. Des classes 6 à 7 : il est difficile d'estimer la tendance, six des secteurs n'étant pas représentés. Pour les autres, on note un partage entre les tendances à l'accroissement et à la diminution.

Au total, il apparaît qu'on ne peut isoler des "plages" caractéristiques d'une évolution nette du ratio emploi tertiaire/emploi total.

2.1.2. Les principaux types d'évolution

Ne pouvant mettre en évidence des tailles "significatives" eu égard à notre problème, il convient d'examiner dans quelles mesures on retrouve des types d'évolution communs aux différents secteurs d'activité, les points d'inflexion éventuels pouvant se situer à des tailles différentes.

On peut distinguer trois types d'évolutions qui regroupent des secteurs appartenant à des groupes d'industries très dissemblables (1).

→ Orientation à la baisse du ratio avec l'accroissement de la taille :

Secteurs 03 Autres industries agricoles et alimentaires
12 Parachimie et industrie pharmaceutique
20 Bois et ameublement - industries diverses

→ Orientation à la hausse du ratio avec l'accroissement de la taille :

Secteurs 06 Electricité, gaz, eau
13 Fonderie et travail des métaux
18 Textile, habillement
22 Presse, édition

→ La courbe en U au moins sur une plage importante

Secteurs 08 Non ferreux
10 Verre
11 Chimie de base - fibres plus fils artificiels
16 Automobile
19 Cuir
23 Caoutchouc - matières plastiques

(1) Nota :

. Le mode de représentation des courbes (qui ne respecte pas du tout l'échelle des tailles d'entreprises) accentue considérablement les inflexions.

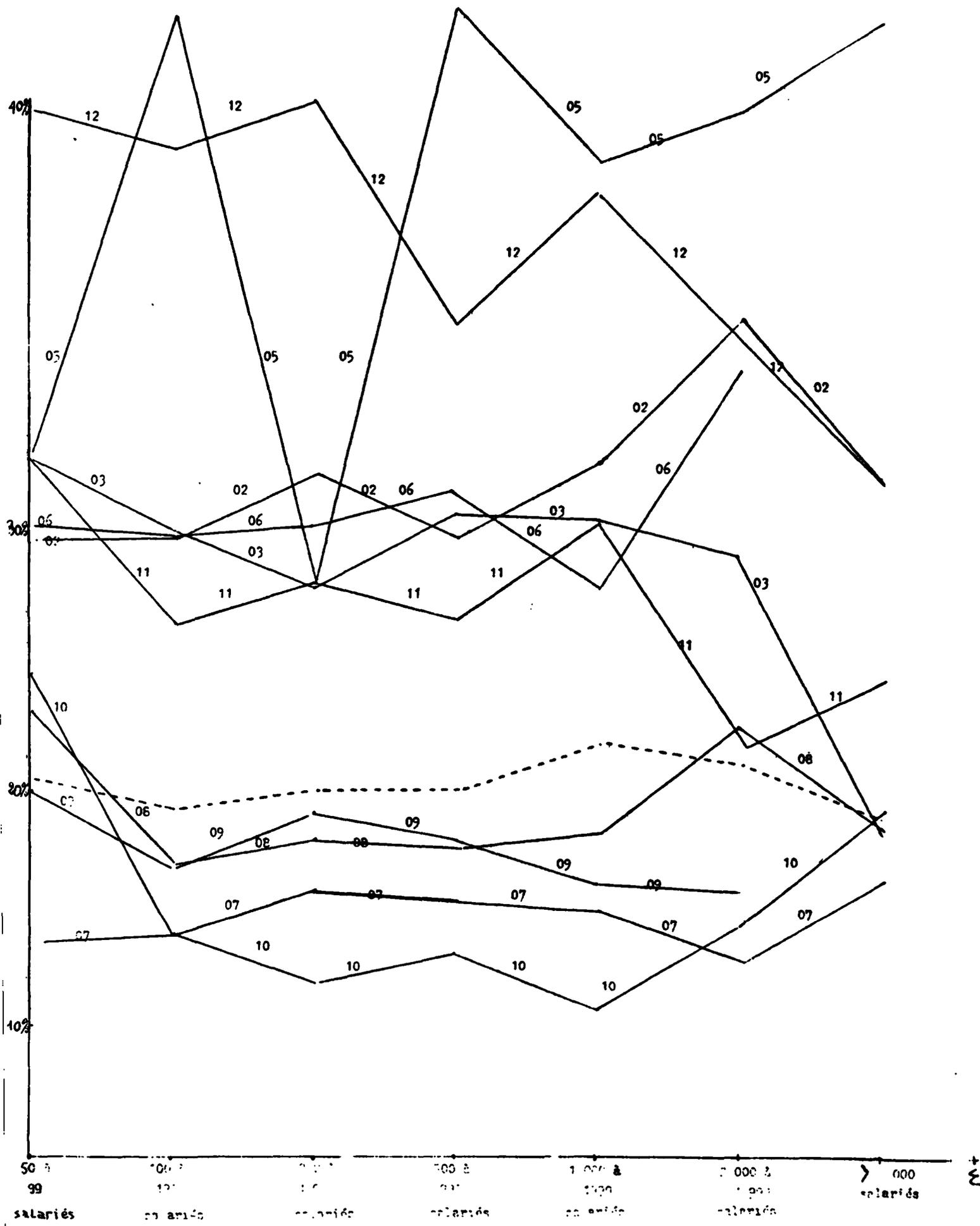
. Dans certains secteurs, le nombre d'entreprises de plus de 2 000 salariés est très faible.

2.1.3. Au delà de ces principaux types d'évolution, il parait important de noter que l'effet sectoriel ne semble pas jouer un rôle important : sur les vingt deux secteurs industriels étudiés, quatorze présentent des courbes fortement entrelacées, incluses dans une plage allant de 10 à 20 % . .

Les secteurs qui se distinguent nettement sont outre les Industries agricoles et alimentaires : le pétrole, la pharmacie-parachimie, le secteur presse-édition et dans une moindre mesure la chimie qui emploient une proportion nettement plus élevée de personnels tertiaires que les autres secteurs industriels.

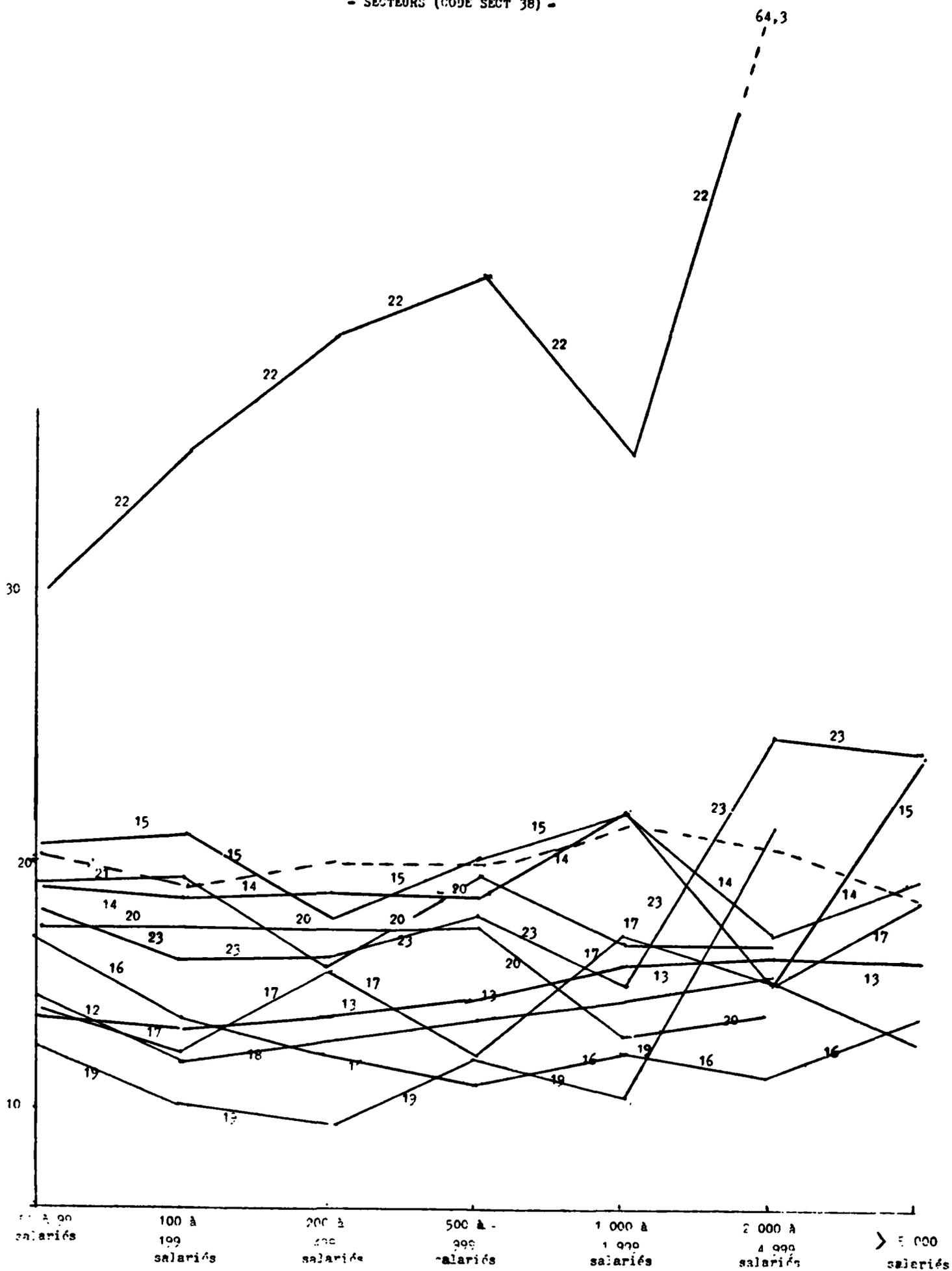
POIDS DE L'EMPLOI TERTIAIRE DANS L'EMPLOI TOTAL PAR CLASSES DE TAILLE (%)

- SECTEURS (CODE SECT 30) -



POIDS DE L'EMPLOI TERTIAIRE DANS L'EMPLOI TOTAL PAR CLASSES DE TAILLE (%)

- SECTEURS (CODE SECT 30) -



2.1.4. La prise en compte de la dispersion

Trois secteurs : 09 Matériaux de construction, 15 Construction électrique et électronique, 21 Papier carton, ont été retenus à titre d'exemple. Il s'agit de secteurs très différents qui n'appartiennent pas aux mêmes groupes d'industries, dont la proportion d'emplois tertiaires, en moyenne par classe de taille, n'indique pas de tendance particulière et qui représentent des effectifs suffisants dans toutes les classes de taille où ils sont représentés.

2.1.4.1. Méthode retenue pour chacun des secteurs

Pour permettre les confrontations et interprétations, on a reporté sur un même graphique (1) (ayant pour coordonnées en abscisse la taille et en ordonnée la valeur du ratio : emploi tertiaire / emploi total :

- . Toutes les entreprises ;
- . La courbe représentant les moyennes par classes de taille ;
- . Les deux courbes représentant $\bar{m} \pm 2\sigma$

2.1.4.2. Eléments d'interprétation

→ Dans les trois secteurs étudiés :

- . Le nuage des points représentant les entreprises est particulièrement dense dans les zones représentant les plus petites tailles, la densité diminuant très nettement et très rapidement à mesure que la taille augmente ;
- . La dispersion très grande dans les petites tailles se resserre de façon significative avec l'accroissement de l'effectif. Ce n'est que dans les plus grandes entreprises qu'on retrouve un éventail un peu plus large de situation explicable sans doute par les particularités de chacune des très grandes firmes.
Néanmoins le nombre d'entreprises ayant de faibles ratios est nettement plus important.

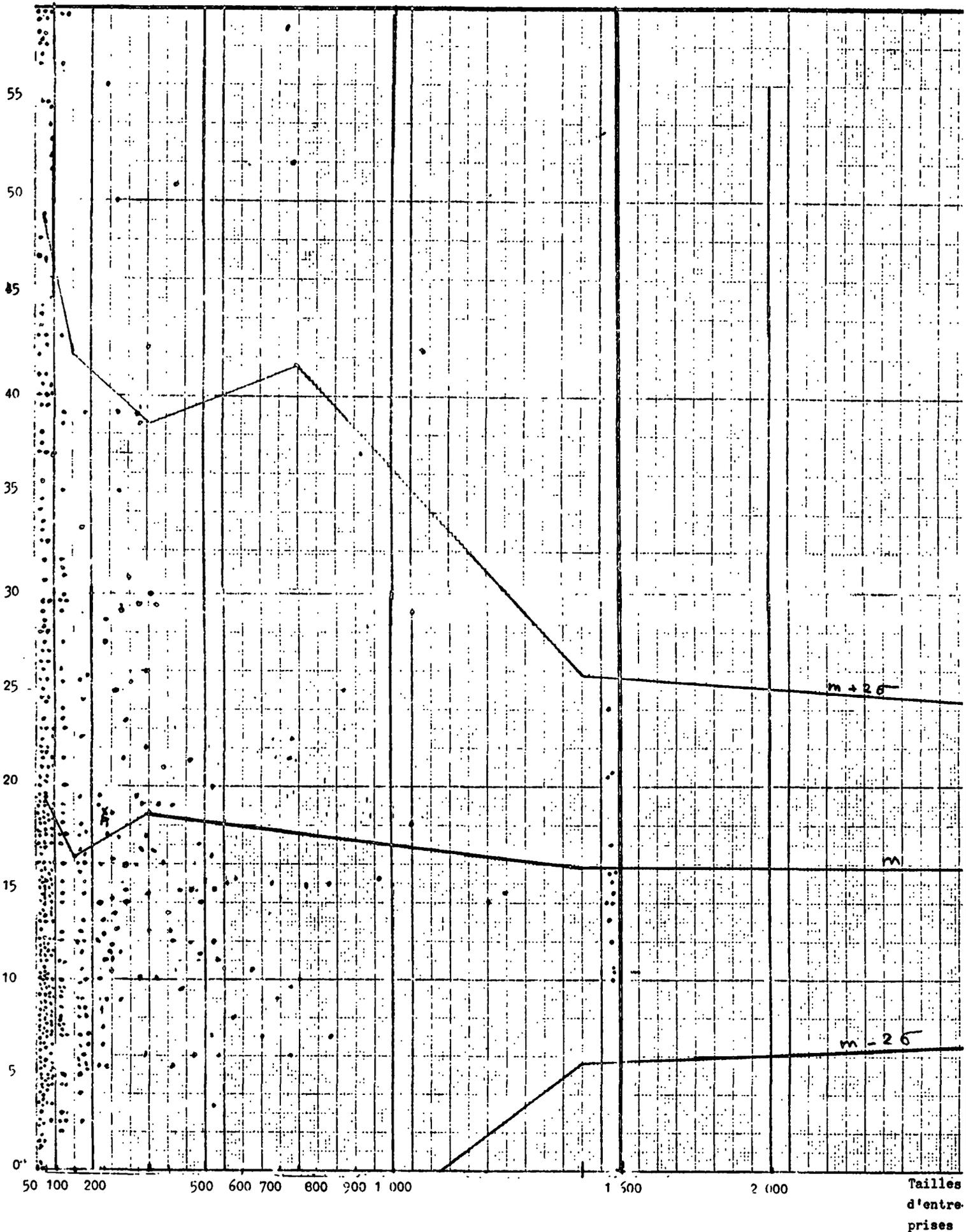
(1) Seuls trois d'entre eux sont reproduits ici. Les autres sont disponibles au CEREQ.

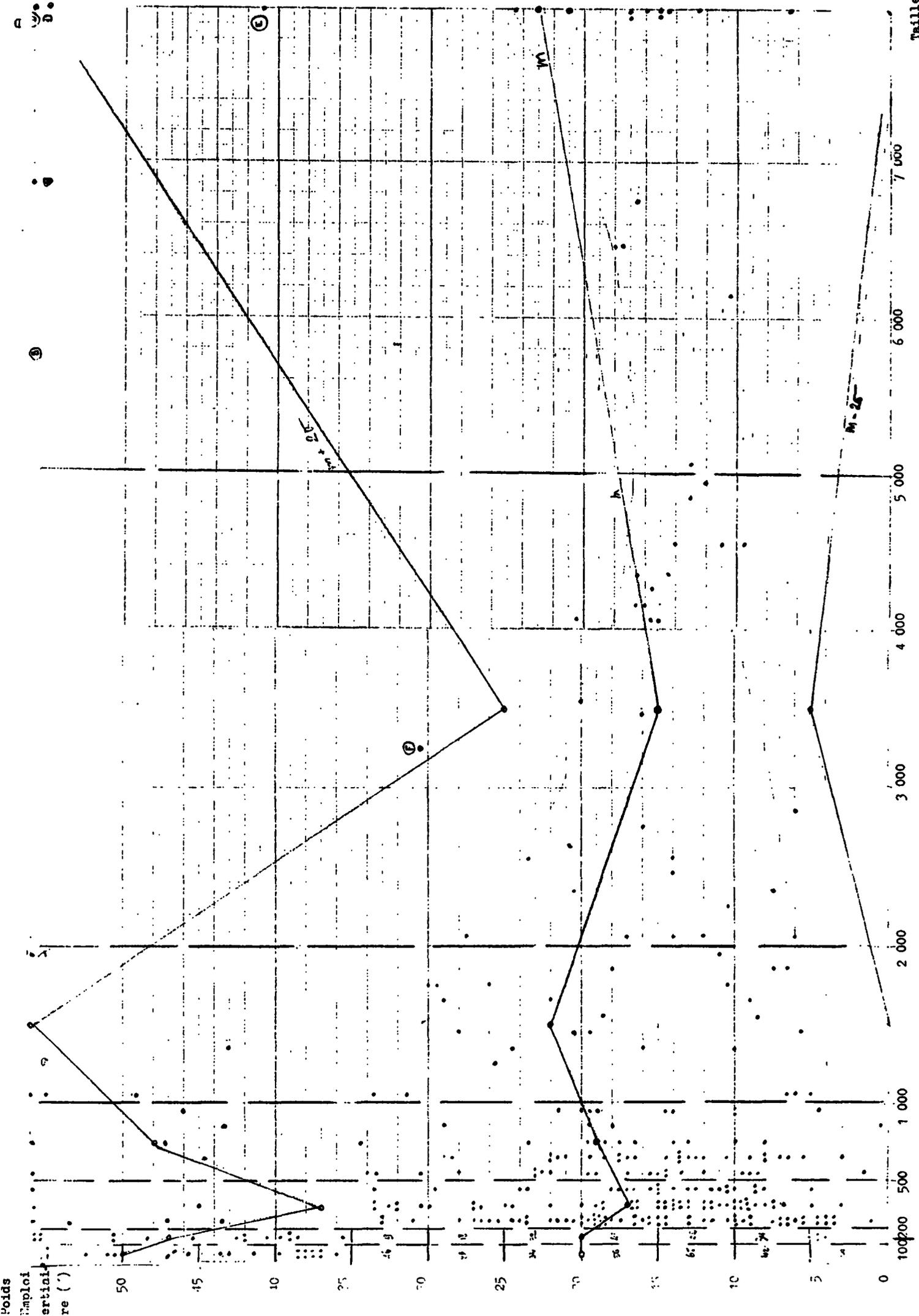
. Alors que dans chacun des secteurs la valeur minima du ratio augmente de façon significative avec la taille, la dispersion demeure plus importante dans les ratios élevés. Ces entreprises se situent sans doute à la limite entre des entreprises industrielles et des entreprises commerciales (cas par exemple des filiales de commercialisation qui peuvent être classées dans les activités industrielles). C'est ainsi qu'un nombre limité d'entreprises peut influencer assez fortement la valeur du ratio moyen.

Au total il semble qu'on puisse inscrire - à quelques unités près qui se situent dans des ratios très élevés - le nuage des points dans un espèce de cône tronqué, la courbe représentant les moyennes à l'intérieur des classes de taille s'inscrivant assez bien dans le nuage des points et concrétisant le très faible coefficient de corrélation entre le poids d'emploi tertiaire et la taille. Dans cette même optique, il apparaît que les limites des classes de taille retenues ne présentent pas de problèmes particuliers.

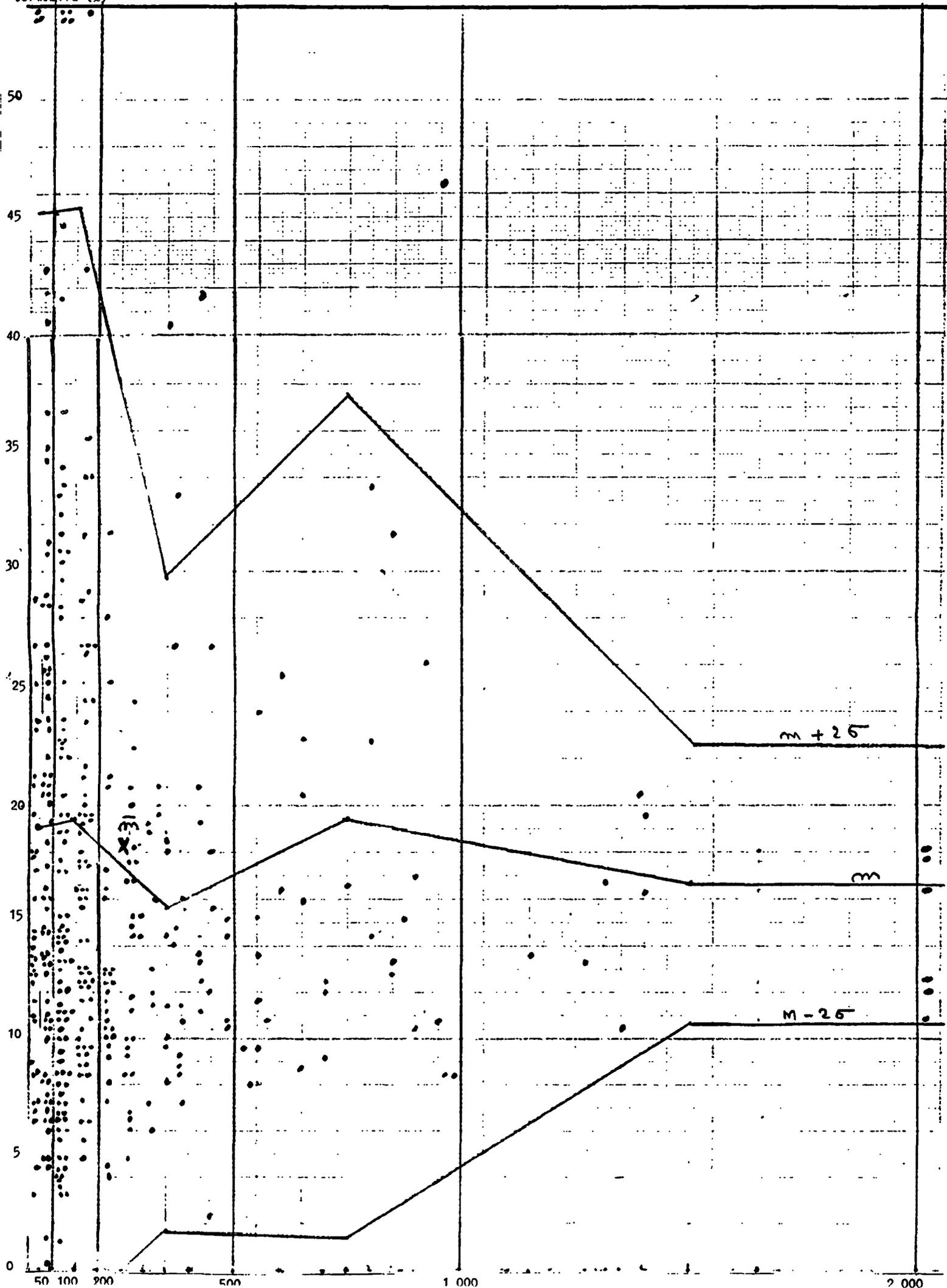
Poids Emploi
tertiaire (%)

SECTEUR 09 : MATERIAUX DE CONSTRUCTION





Poids emploi
tertiaire (%)



Remarques particulières concernant les secteurs analysés

- Les matériaux de construction

La moitié des entreprises emploient entre 50 et 100 salariés. La part d'emploi qu'elles consacrent au "tertiaire" varie considérablement et l'écart type (15) n'est pas beaucoup plus petit que la moyenne (19,5 %). Au delà de ce constat très global, on remarque que : près des deux tiers des entreprises ont un ratio inférieur à la moyenne, compris entre 2 et 20 %. Un tiers des entreprises ayant un taux d'emploi tertiaire situé entre 10 et 20 %.

Le nuage représentant les entreprises est donc beaucoup plus dense entre 4 et 20 % qu'au delà de 20 %, mais l'amplitude est beaucoup plus grande dans les zones de ratio élevé.

Cinq entreprises de plus de 200 salariés ont des taux qui excèdent 50 %. Ces entreprises mériteraient d'être identifiées pour un reclassement éventuel dans un secteur des services ou du commerce. Ceci aurait pour conséquence une chute assez nette des taux moyens, orientant la courbe à la baisse.

Le problème soulevé par les quinze entreprises dont la taille excède 1 600 salariés - dont sept entreprises qui emploient entre 2 000 et 3 000 personnes et deux entreprises plus de 4 000 personnes - est d'une autre nature - et renvoie sans doute à des analyses individuelles.

- La construction électrique et électronique

Sur les 792 entreprises du secteur, 34 entreprises consacrent plus d'un emploi sur deux au tertiaire, vingt entreprises ayant un ratio supérieur à 62 %. Pour ces entreprises se pose donc le problème de leur classement dans une activité industrielle et sans doute aussi le problème de l'affectation dans la nomenclature des emplois dits "technico-commerciaux, après vente"...

Pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises petites et moyennes, la dispersion est très large ; le nombre d'entreprises à faible ratio est néanmoins nettement plus grand.

Pour les entreprises de plus grande taille, on note à la fois une tendance à la baisse du ratio et une réduction de la dispersion. Néanmoins quelques exceptions, qui pèsent assez peu sur la moyenne pour les entreprises de taille inférieure à 2 000 salariés, influencent largement la moyenne pour la taille supérieure. D'où le problème de leur place dans une telle analyse, et les difficultés d'interprétation des phénomènes qu'elles recouvrent. Sans doute faudrait-il procéder à l'analyse individuelle de ces entreprises.

Le problème de la limite des classes de taille retenues semble posé à propos de l'entreprise qui se situe autour de 2 000 salariés et qui emploie plus de 55 % de tertiaires : sa position en deçà ou au delà de la barre des 2 000 salariés ayant une incidence directe sur l'allure de la courbe moyenne.

- Le papier carton

Dans le secteur du papier carton près des deux tiers des entreprises emploient entre 50 et 200 salariés. Il s'agit d'un secteur dont la dispersion semble assez nettement moins importante que les deux secteurs précédents puisqu'une quarantaine seulement d'entreprises déclarent employer plus de 30 % de leurs effectifs dans des métiers tertiaires.

Par ailleurs, on constate une élévation rapide et régulière du ratio minimum avec la taille.

Comme dans les autres secteurs, la densité est plus importante dans les zones de faible ratio, avec un déséquilibre qui s'accroît quand la taille augmente, la moyenne étant "tirée" par des points isolés à fort ratio.

Le problème de la limite des classes de taille ne se pose qu'à propos d'une entreprise qui déclare 46 % d'emplois tertiaires et dont les effectifs sont proches de 1 000 salariés.

2.2. L'analyse sur l'ensemble du tertiaire ne permettant pas de mettre en évidence des schémas simples de compréhension, il convient d'examiner si l'étude au niveau des principaux groupes de métiers permet d'aller plus avant.

→ Les métiers du traitement de l'information (1)

D'une façon générale et pour tous les secteurs, l'orientation du ratio (que nous noterons conventionnellement INF/Emploi total) est à la hausse avec l'accroissement de la taille des entreprises.

Deux secteurs se détachent de l'ensemble : le secteur 05 : pétrole et le secteur 12 : parachimie-pharmacie, dont les taux d'effectifs de personnels informatiques sont nettement plus élevés. En outre le pétrole semble être le siège d'un effet de taille très important.

Le secteur 15 (2) présente une chute de son taux de personnel informatique particulièrement forte dans la classe 2 000 à 5 000 salariés, où pourtant figure un nombre important d'entreprises (25).

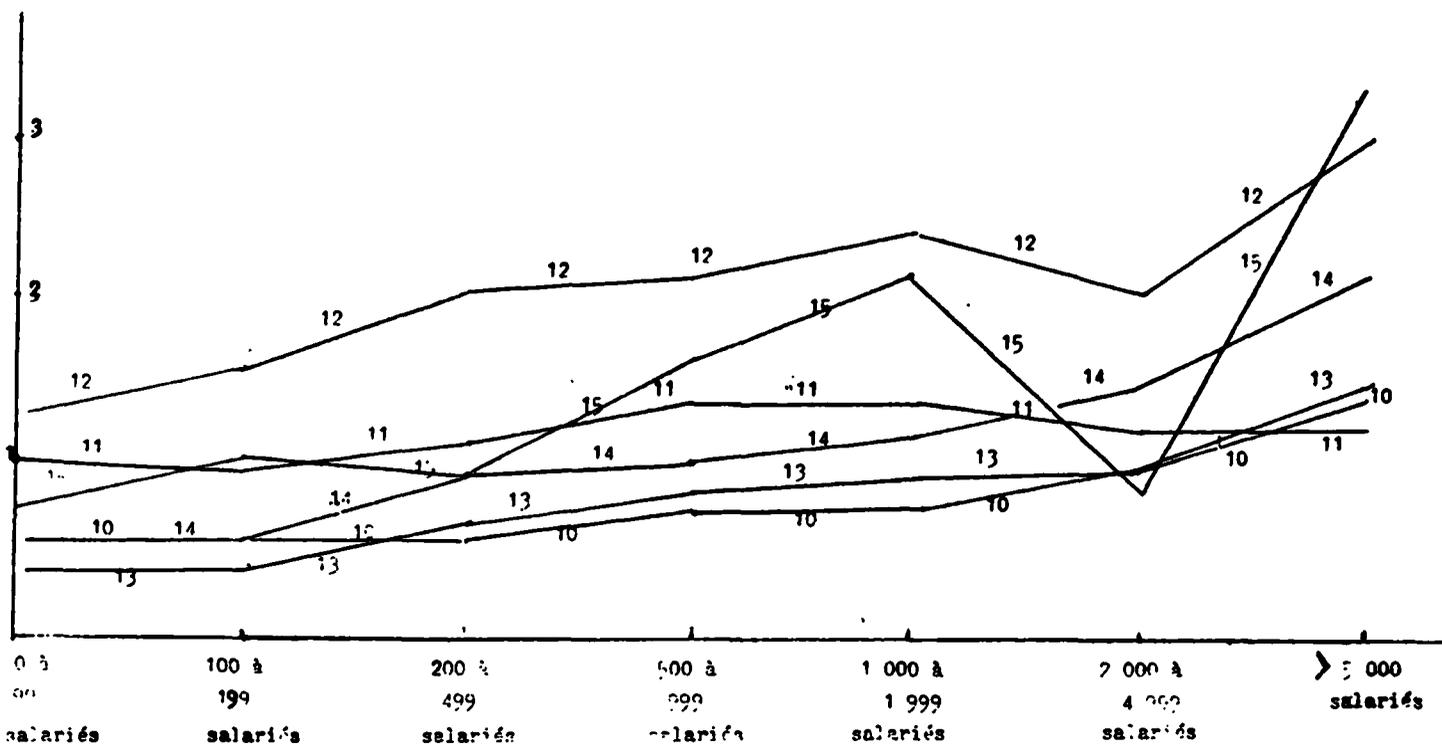
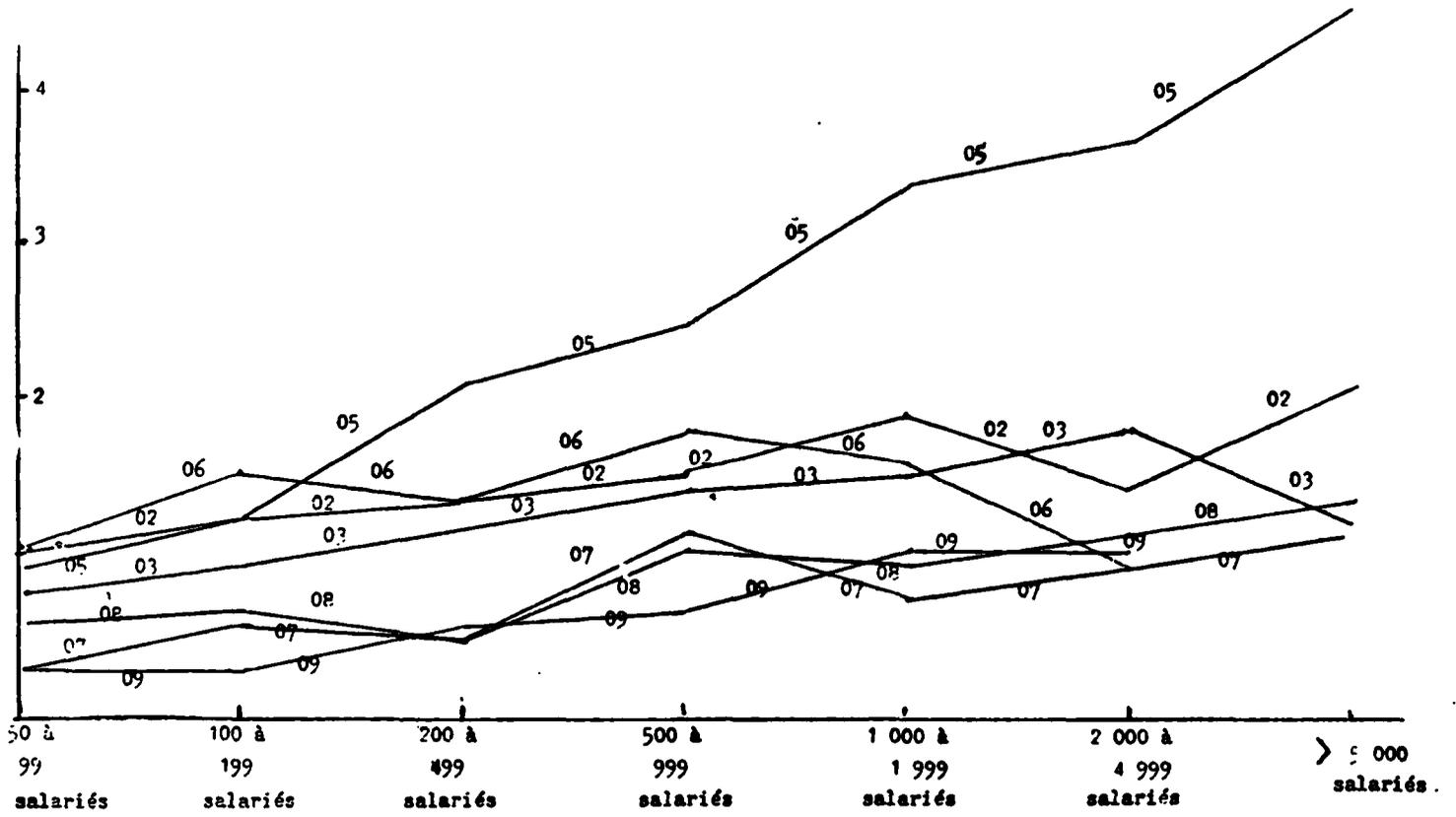
La tendance générale à la hausse ne doit toutefois pas être majorée, le ratio évoluant entre quelques dixièmes de pourcents et 2 % dans la plupart des cas. Ici aussi et à part les secteurs notés plus haut, l'effet sectoriel semble peu marqué.

(1) Rappel : Il s'agit du groupe 62 et des emplois 207 + 217 + 227
Cf. Nomenclature des Emplois

(2) Construction électrique et électronique.

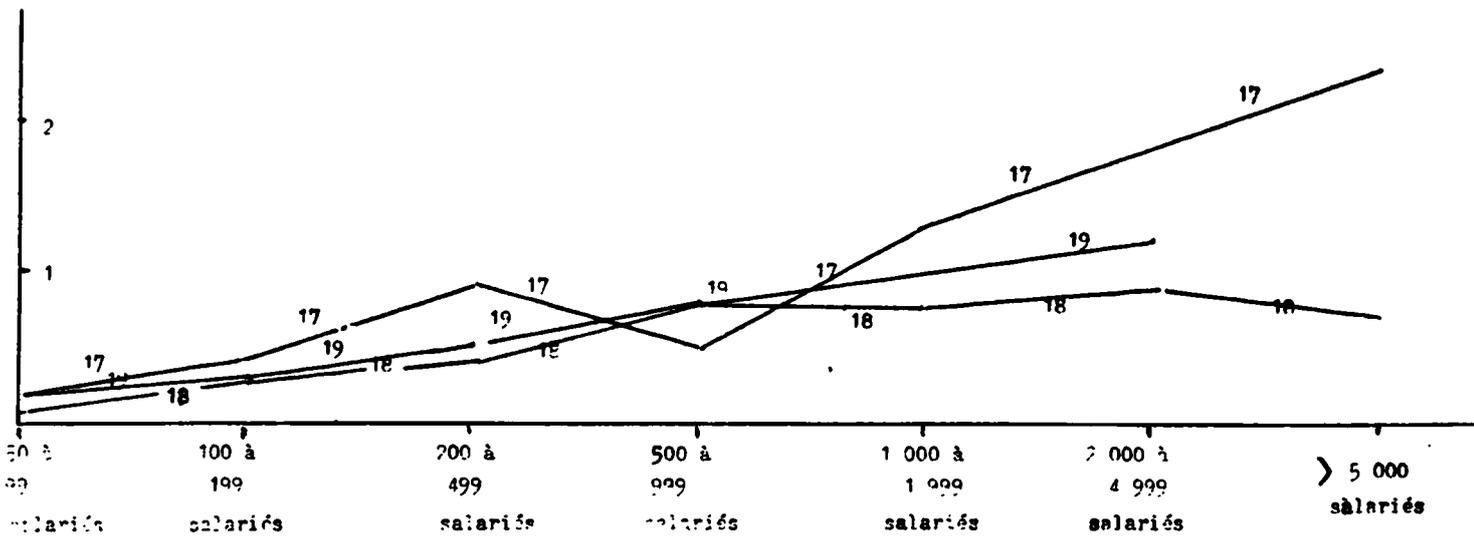
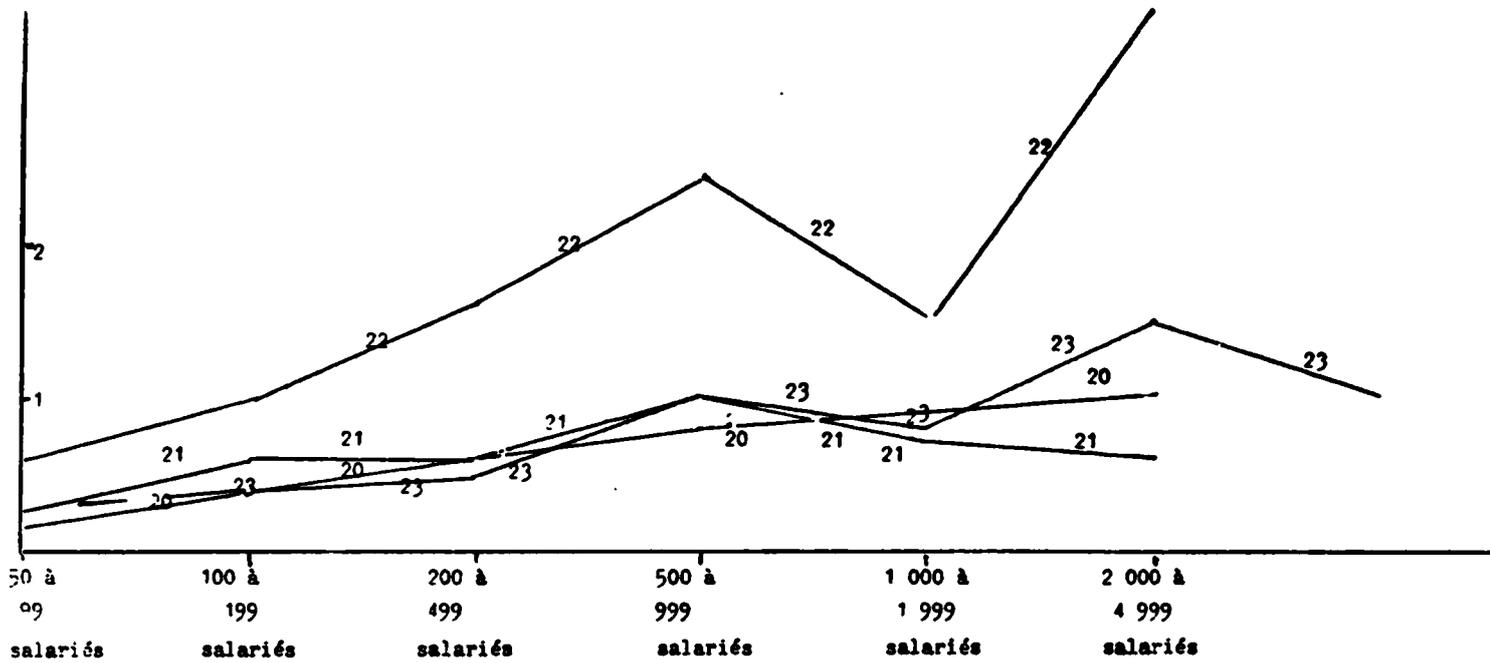
POIDS DU GROUPE "INFORMATIQUE" DANS L'EMPLOI TOTAL PAR CLASSE DE TAILLE (%)

- SECTEUR (CODE SECT 3F) -



POIDS DU GROUPE "INFORMATIQUE" DANS L'EMPLOI TOTAL PAR CLASSES DE TAILLE (%)

- SECTEURS (CODE SECT 38) -



→ Les métiers du commerce et des services commerciaux

Alors que la tendance au niveau de l'ensemble de l'industrie est plutôt faible et orientée à la baisse, les tendances sont beaucoup plus accusées et diversifiées au niveau de certains secteurs. Elles traduisent la fois des particularités, par exemple des économies d'échelle, des différences de situation par rapport aux secteurs du commerce de gros, et des politiques de sous-traitance ou filialisation différentes.

Tendance à la hausse : secteur 02 et dans une moindre mesure secteurs 17 et 06 ;

Tendance à la baisse : secteur 12, principalement, secteur 03, mais aussi secteur 16.

Il apparaît en particulier qu'entre 1 000 et 2 000 salariés, les inflexions sont importantes et... contradictoires d'un secteur à l'autre sans qu'on mette en évidence de tendances de comportement par grands groupes d'industries.

Au total, il semble également que l'effet sectoriel soit peu marqué les secteurs déjà notés supra se distinguant assez nettement de la masse des secteurs. Ces derniers s'inscrivant dans une plage de quelques dixièmes de pourcents et 4 %.

→ Les métiers de l'administration-gestion

Si en général, les évolutions apparaissent plutôt orientées à la hausse, on retrouve la très grande hétérogénéité constatée à l'examen du ratio emploi tertiaire/emploi total.

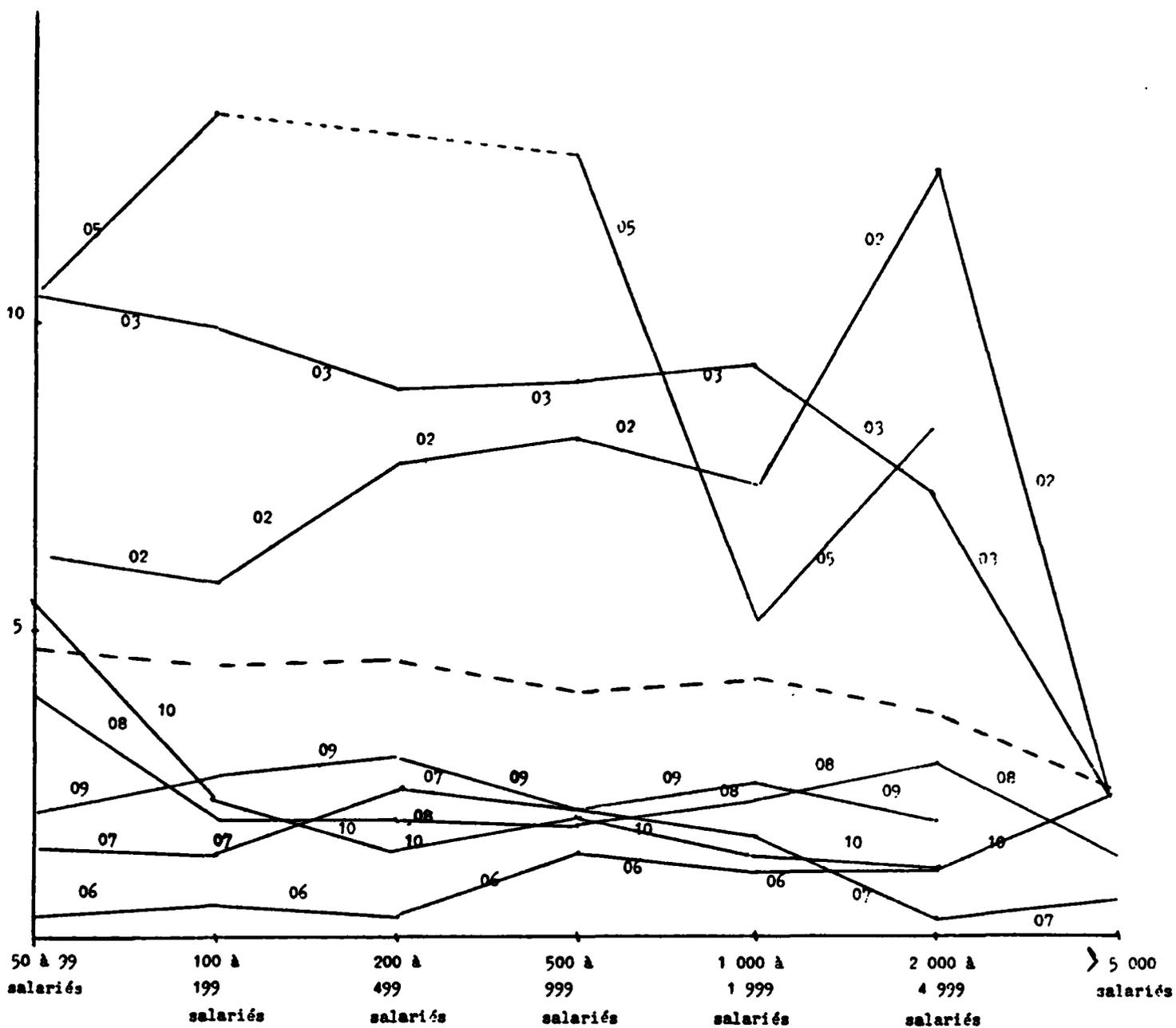
2.3. Il paraît intéressant de tester l'évolution des poids des cadres supérieurs par rapport à la taille des entreprises dans les différents secteurs.

On constate que les évolutions sont particulièrement faibles, les courbes apparaissent généralement comme très plates, plutôt orientées à la baisse ou en U (seuls les secteurs du pétrole (05) et des industries polygraphiques (22) font exception). Il n'apparaît donc pas, contrairement aux analyses en secteurs d'établissement, de décroissance très rapide du poids des cadres supérieurs avec l'augmentation de la taille (1). Cette différence au delà d'explications simples immédiatement utilisables, mérite un examen plus approfondi.

(1) Pour plus de détails voir les publications de l'Enquête Structure des Emplois - Collections de l'INSEE - Tableaux portant sur la "répartition par emplois condensés, des salariés des établissements classés par taille dans les secteurs".

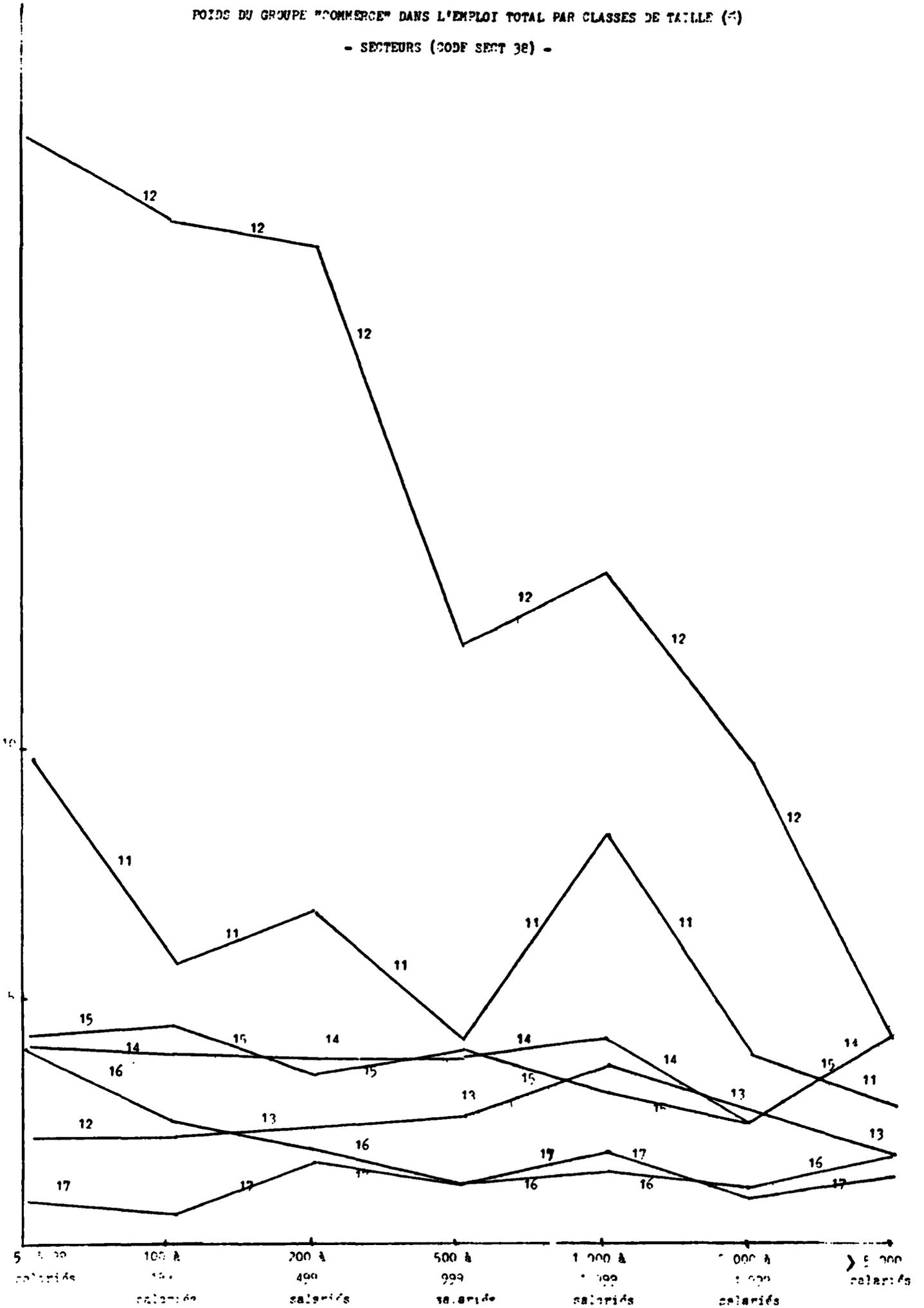
TABLEAU N° 10 - ÉVOLUTION DES SALAIRES (1)

- EN MILIERS DE FRANCS (2) -



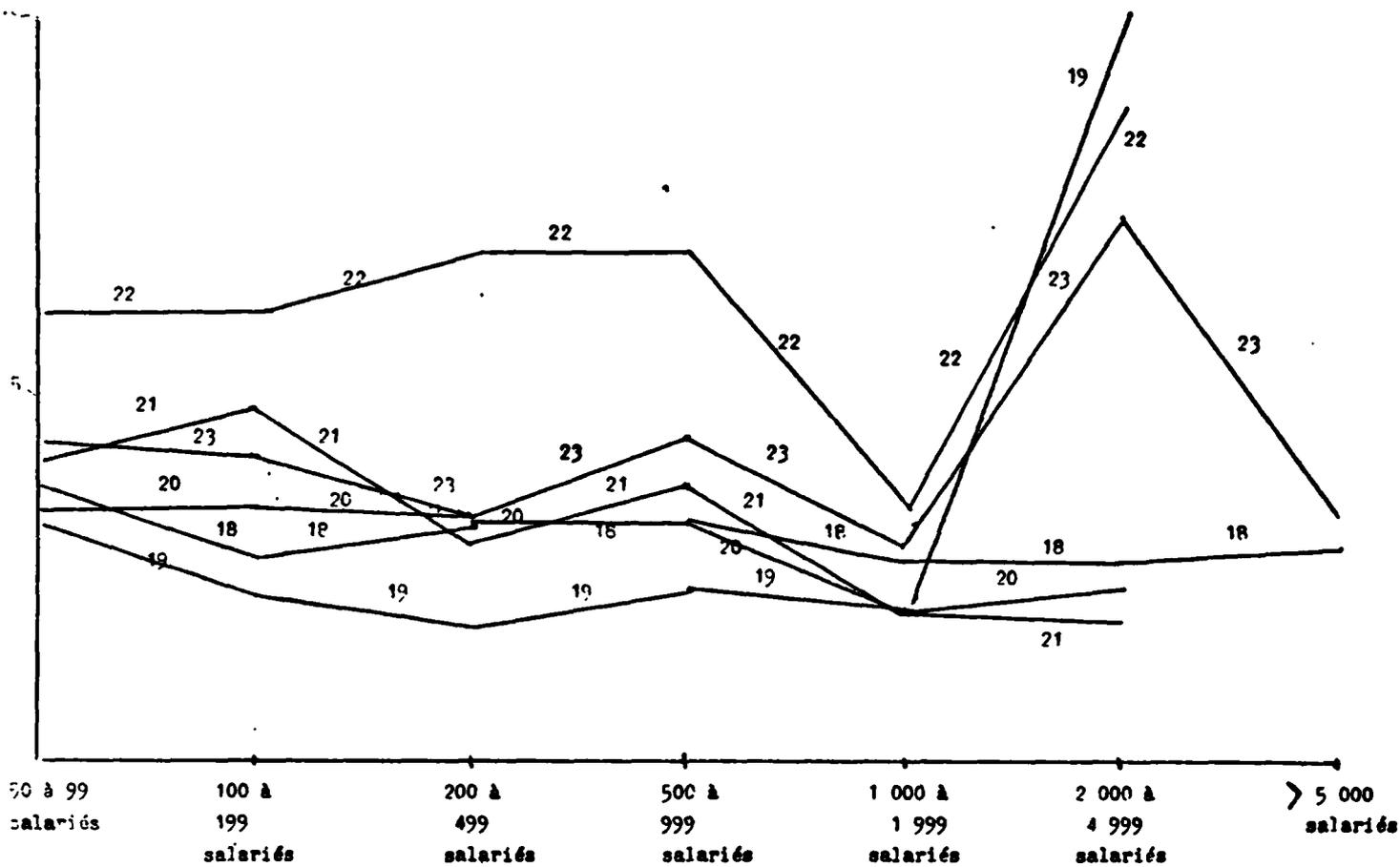
POIDS DU GROUPE "COMMERCE" DANS L'EMPLOI TOTAL PAR CLASSES DE TAILLE (-)

- SECTEURS (CODE SECT 3E) -



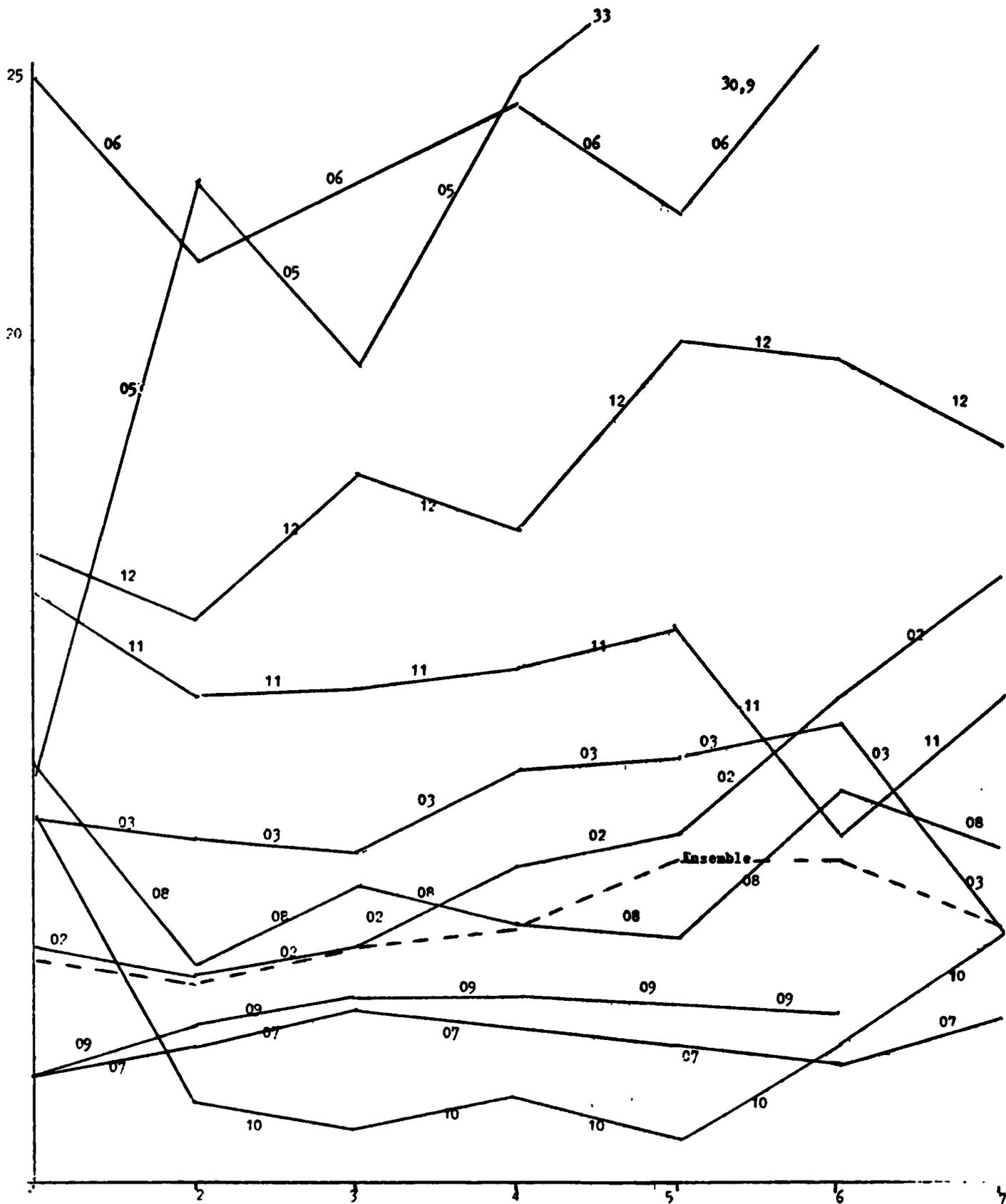
POIDS DU GROUPE "COMMERCE" DANS L'EMPLOI TOTAL PAR CLASSES DE TAILLE (%)

- SECTEURS (CODE SECT 38) -



POIDS DU GROUPE "ADMINISTRATION-GESTION" DANS L'EMPLOI TOTAL PAR CLASSES DE TAILLE (·)

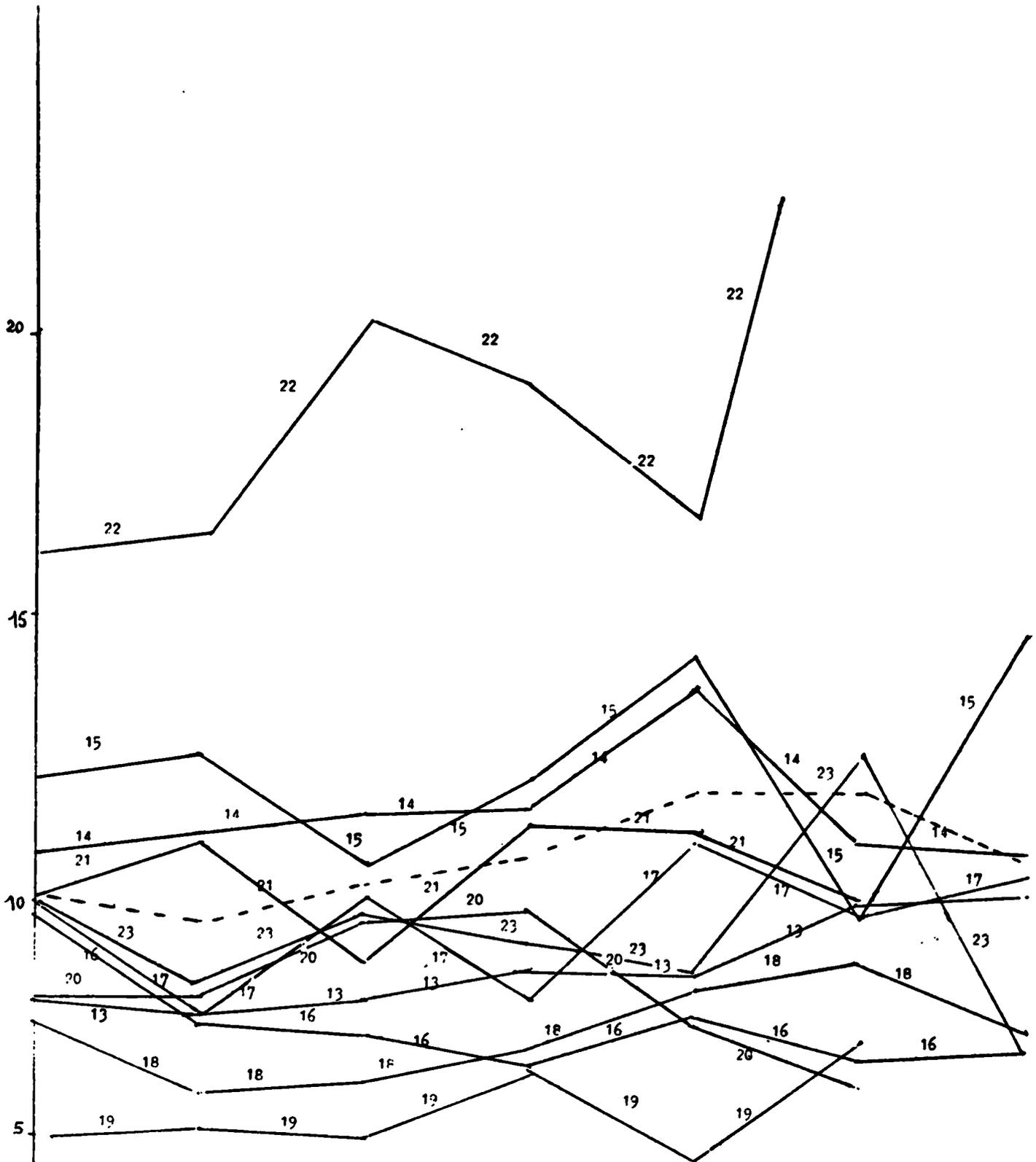
- SECTEURS (CODE SECT 30) -



----- Ensemble

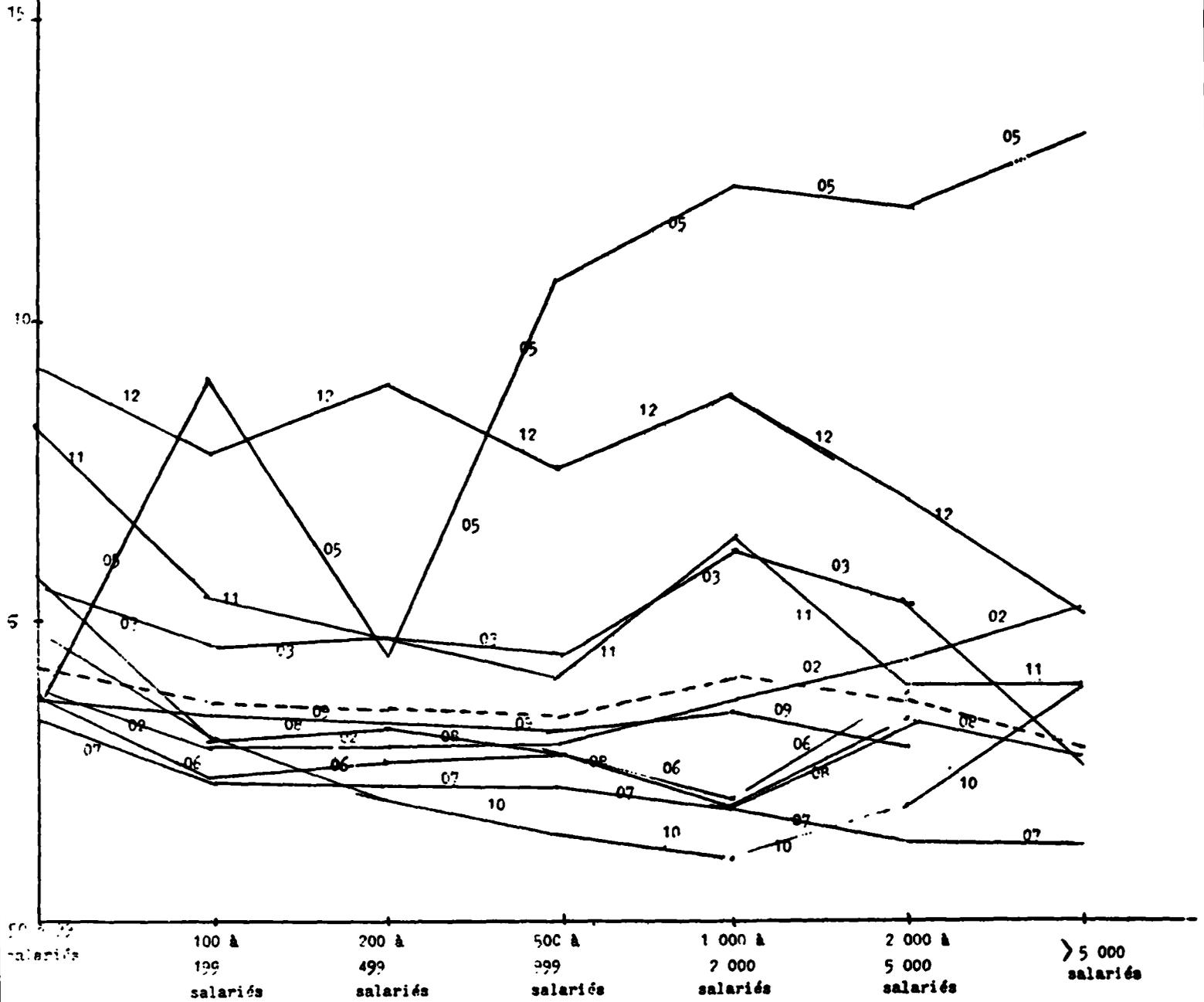
POIDS DU GROUPE "ADMINISTRATION-GESTION" DANS L'EMPLOI TOTAL PAR CLASSES DE TAILLE (3)

- SECTEURS (CODE SECT 3e) -



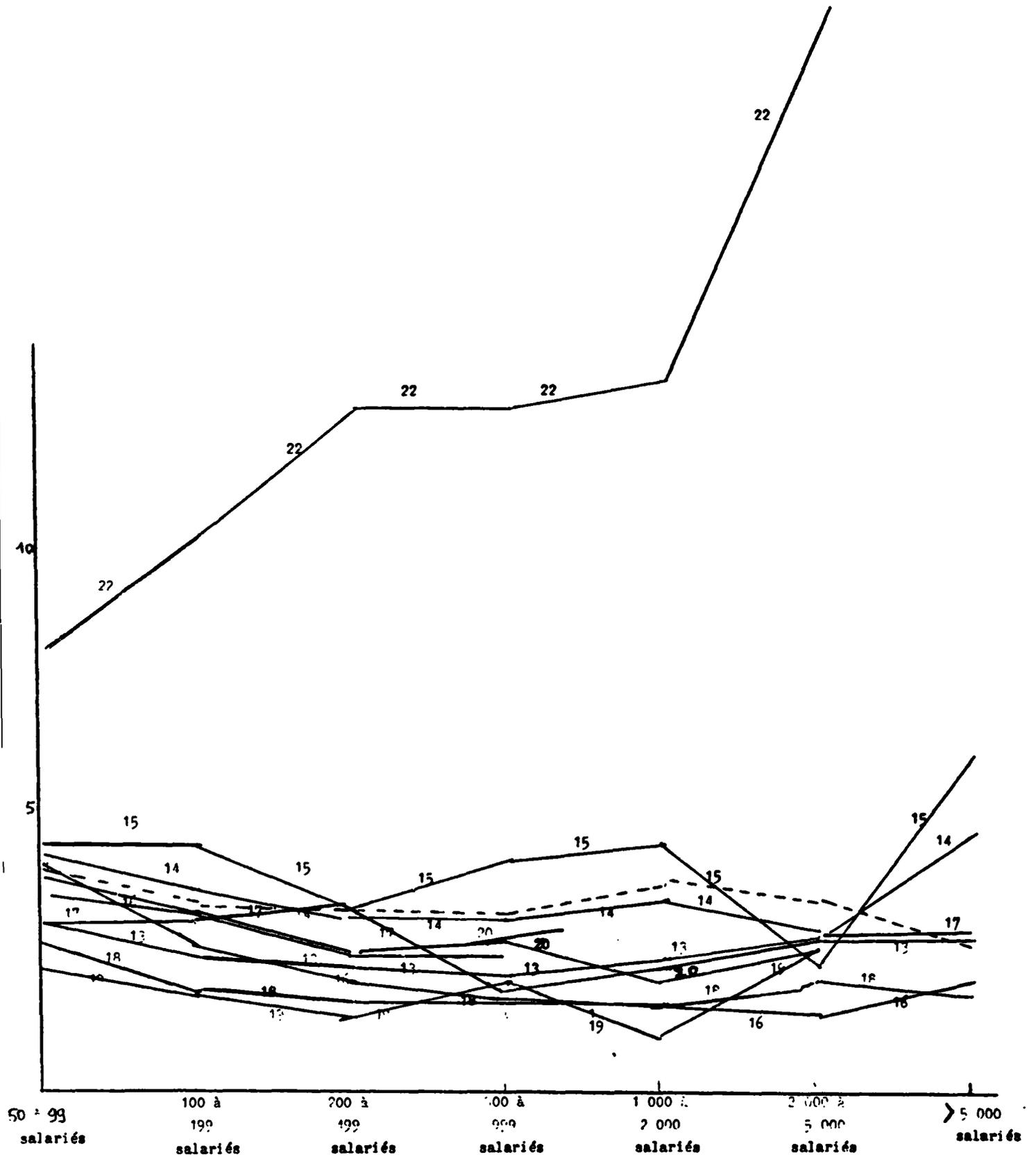
/ POIDS DE LA CATEGORIES DES "CADRES SUPERIEURS" DANS L'EMPLOI TOTAL PAR CLASSES DE "TAILLE" (4)

- SECTEUR (CODE SECT RP) -



POIDS DE LA CATEGORIE DES "CADRES SUPPLEMENTAIRES" DANS L'EMPLOI TOTAL PAR CLASSES DE TAILLE (€)

- SECTEURS (CODE SECT 38) -



TROISIEME PARTIE

INFLUENCE DE L'ORGANISATION SUR L'EMPLOI TERTIAIRE

La prise en compte des variables d'organisation

Il s'agit d'étudier dans quelle mesure les entreprises qui possèdent plusieurs établissements ont des structures comparables ou différentes de celles des entreprises mono-établissement. En effet, les entreprises ayant plusieurs établissements ont différentes possibilités : répartir leurs emplois tertiaires dans chacun de ceux-ci comme des établissements autonomes en mettant éventuellement en place des structures de coordination, centraliser dans certains d'entre eux des fonctions ou activités pour le compte de tous, etc. . . Les conséquences sur les emplois tertiaires ne sont pas identiques selon l'organisation choisie.

Au niveau de cette étude, il n'est pas possible de connaître dans le détail les formes d'organisation dominantes. On se contentera donc d'examiner si le fait d'avoir un seul ou plusieurs établissements influe sur la part de l'emploi tertiaire dans l'emploi total, et sur sa composition.

1 - Comparaison entre les entreprises à établissement unique et les entreprises à établissement multiple (1)

1.1. La proportion d'emplois tertiaires

→ Au niveau global

La question est la suivante : y-a-t-il une relation entre le nombre d'établissements (unités géographiques distinctes) appartenant à une entreprise et la fréquence de certains emplois non directement productifs ; ou encore la multiplication des unités entraîne-t-elle la multiplication ou la diminution de certains emplois du fait des problèmes de coordination et de centralisation.

Les entreprises à établissements multiples emploient incontestablement - en moyenne - plus d'emplois tertiaires que les entreprises mono-établissement .

(1) Dans la suite du développement, on utilisera les abréviations ECU et EEM.

POIDS DE L'EMPLOI TERTIAIRE DANS L'EMPLOI TOTAL (%)

Entreprises à établissements uniques (EEU)	Entreprises à établissements multiples (EEM)	Ensemble
17,5	20,6	19,6

. Il faut affiner l'analyse : en effet les entreprises à établissements multiples sont plutôt de grandes entreprises tandis que les entreprises à établissement unique sont plutôt des petites. Il faut donc conduire la comparaison par classes de taille.

POIDS DES EMPLOIS TERTIAIRES DANS L'EMPLOI TOTAL SELON LA TAILLE (%)

Taille	50 à 100 salariés	100 à 200 salariés	200 à 500 salariés	500 à 1 000 salariés	1 000 à 2 000 salariés	2 000 à 5 000 salariés	5 000 salariés
EEU	19,3	17,3	17,6	15,9	15,5	16,1	14,3
EEM	27,0	24,7	22,6	21,7	23,2	20,8	18,4

La différence est largement confirmée par classes de taille.

Si on note la décroissance très rapide du ratio par classe de tailles pour les EEM, il n'en demeure pas moins que celui-ci se trouve très significativement supérieur, pour toutes les tailles, aux ratios des EEU.

→ Les situations sectorielles

La relation de "supériorité" du ratio emploi tertiaire/emploi total dans les EEM par rapport aux EEU est vérifiée pour la plus grande partie des secteurs : si on exclut le secteur 4 (pour des raisons de représentativité), on constate que seul le secteur 12 : pharmacie-parachimie, échappe à la règle. Dans tous les autres secteurs les EEM ont proportionnellement plus de tertiaires que les EEU.

Pour tenter de séparer les phénomènes "structure" et les phénomènes "taille", on envisagera la comparaison par classes de taille.

Les résultats demeurent très significatifs : dans toutes les tailles où la comparaison est possible (c'est-à-dire de 50 à 2 000 salariés) la relation est vérifiée avec au maximum quatre exceptions qui d'ailleurs varient d'une classe de taille à l'autre.

Les pourcentages de tertiaires apparaissent particulièrement élevés dans les petites entreprises à établissements multiples.

1.2. La représentation des principaux groupes de métiers

1.2.1. Poids des principaux groupes de métiers dans l'emploi total

→ L'administration-gestion

Comme on l'a vu, il apparaît que, à mesure que la taille des entreprises industrielles croît, la part des métiers de l'administration-gestion tend d'abord à diminuer passant par un creux pour la taille 100 à 200 salariés, puis remonte pour atteindre un maximum dans les entreprises de 1 000 à 5 000 salariés.

Par ailleurs, il apparaît que les entreprises petites ou moyennes emploient proportionnellement moins de salariés exerçant ce groupe de métiers que les entreprises de taille plus importante - principalement celles de 1 000 à 5 000 salariés où près de 12 % des emplois appartiennent à ce groupe.

L'importance de ces emplois est-elle liée au caractère mono ou pluri-établissements ?

L'examen du ratio : emploi du groupe administration-gestion / emploi total permet d'avancer l'idée selon laquelle ce ratio est sensiblement plus élevé dans les EEM que dans les EEU. Le fait qu'il y ait plusieurs établissements semble entraîner le dédoublement ou le développement de certains emplois, ou tout au moins permet moins d'économies d'échelles que s'il n'y a qu'un seul établissement.

EMPLOIS D'ADMINISTRATION-GESTION/EMPLOI TOTAL. (%)

Entreprises à établissements multiples (EEM)	Entreprises à établissements uniques (EEU)	Ensemble
11,5 %	9,1 %	10,7 %

Les différences constatées pouvant résulter d'une représentation différente des petites et des grandes entreprises dans les deux sous-populations - puisque ces emplois sont plus représentés dans les grandes entreprises que dans les petites - il convient de mener l'analyse selon les tailles d'entreprises.

Les résultats à ce niveau confirment ceux saisis au niveau de l'ensemble : pour toutes les classes de taille où la comparaison est possible, on note que le poids du groupe administration-gestion par rapport à l'emploi total est systématiquement et sensiblement supérieur dans les EEM que dans les EEU comme le montre le tableau ci-dessous :

EMPLOIS D'ADMINISTRATION-GESTION/EMPLOI TOTAL SUIVANT LES CLASSES DE TAILLE (%)

	50 à 100 salariés	100 à 200 salariés	200 à 500 salariés	500 à 1 000 salariés	1 000 à 2 000 salariés	2 000 à 5 000 salariés	≥ 5 000 salariés
EEU	9,7 %	8,9 %	9,3 %	8,8 %	8,8 %	Non représentatif	Non représentatif
EEM	13,0 %	12,1 %	11,8 %	11,8 %	12,7 %	12,0 %	10,8 %

→ Métiers du traitement de l'information (groupe 62 + 207 217 227)

Entreprises à établissements multiples (EEM)	Entreprises à établissements uniques (EEU)
1,1 %	0,6 %

Le poids, il est vrai restreint, de ces métiers est plus de deux fois supérieur dans les EEM que dans les EEU.

L'analyse suivant la taille des entreprises confirme bien le phénomène, malgré les fortes croissances enregistrées avec la taille.

	50 à 99 salariés	100 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 à 999 salariés	1 000 à 1 999 salariés	2 000 à 4 999 salariés	≥ 5 000
EEU	0,4	0,5	0,7	0,9	1,2	Non repré- sentatif	Non repré- sentatif
EEM	0,6	0,8	0,9	1,1	1,3	1,3	1,9

→ Métiers de services

Y compris dans ce groupe, on trouve une proportion plus impor-
tante de personnel dans les EEM que dans les EEU.

	Ensemble	50 à 99 salariés	100 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 à 999 salariés	1 000 à 1 999 salariés	2 000 à 2 999 salariés	≥ 5 000 salariés
EEU	0,8	0,7	0,7	0,8	1,0	0,9	Non repré- sentatif	Non repré- sentatif
EEM	1,0	1,1	1,0	0,9	1,0	1,1	1,1	1,0

→ Commerce

Les métiers du commerce, comme les autres métiers tertiaires
tournés vers la gestion ou le fonctionnement interne de l'entreprise, sont
sensiblement plus représentés dans les EEM que les EEU quelle que soit
la taille et en dépit de la tendance à la diminution du ratio avec la taille.

	Ensemble	50 à 99 salariés	100 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 à 999 salariés	1 000 à 1 999 salariés	2 000 à 2 999 salariés	≥ 5 000 salariés
EEU	3,6	4,4	3,8	3,7	2,8	2,0	Non repré- sentatif	Non repré- sentatif
EEM	3,8	6,9	6,4	5,7	4,7	4,7	3,7	2,4

→ Transports

Les constats sont similaires pour les transports. Si, compte tenu du poids faible des métiers de transports dans les grandes entreprises, le poids moyen est inférieur dans les EEM à celui dans les EEU, l'examen pour les tailles où la comparaison est possible indique toujours un ratio sensiblement plus fort dans les EEM que dans les EEU.

	Ensemble	50 à 99 salariés	100 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 à 999 salariés	1 000 à 1 999 salariés	2 000 à 2 999 salariés	≥ 5 000 salariés
EEU	1,5	2,0	1,6	1,3	0,7	1,0	Non représentatif	Non représentatif
EEM	1,2	2,5	2,1	1,5	1,3	1,3	1,0	0,9

Au total, il apparaît très clairement que les EEM emploient proportionnellement plus de personnel tertiaire que les EEU et ce pour accomplir toutes les fonctions.

1.2.2. Poids des principaux groupes de métiers à l'intérieur du tertiaire

→ Si les EEM emploient plus de tertiaires pour tous les groupes de métiers, les différences sont plus ou moins accentuées selon les groupes.

Ainsi, on constate que la structure "interne" de l'emploi tertiaire est sensiblement différente suivant qu'il s'agit d'EEU ou d'EEM, ces dernières concentrant des proportions sensiblement plus fortes de métiers d'administration-gestion et de personnels d'informatique tandis que les EEU présentent des proportions sensiblement plus fortes de métiers du commerce, des transports et des "autres métiers des services".

STRUCTURE DE L'EMPLOI TERTIAIRE EN POURCENTAGE

	Administration	Informatique	Commerce	Services	Transports	Autres
EEU	52,6	3,8	20,8	4,8	8,6	9,0
EEM	56,3	7,2	18,6	5,2	5,9	6,5
Ensemble	55,2	6,1	19,3	5,1	6,8	7,3

Ce constat brut est d'interprétation difficile compte tenu des rôles complexes que peuvent jouer les effets sectoriels et les tailles.

- L'analyse secteur , par secteur confirme l'essentiel des constats portant sur l'ensemble de l'industrie. Ainsi :
- Le groupe administration-gestion est proportionnellement plus représenté dans les EEM que dans les EEU dans 15 secteurs ; 5 secteurs (automobile, construction navale-aéronautique, industries du cuir, du bois, du caoutchouc et matière plastique) présentant une situation inverse ;
 - Le groupe du traitement automatisé de l'information est nettement plus représenté dans les EEM que dans les EEU dans tous les secteurs, sauf la sidérurgie et la production de charbon et d'électricité, secteurs où les comparaisons entre EEU et EEM n'ont que peu de sens ;
 - Le groupe des métiers des transports est proportionnellement plus représenté dans les EEU que dans les EEM dans 18 secteurs sur les 22 secteurs étudiés, les exceptions étant la chimie de base, les charbonnages, l'automobile et le cuir ;
 - Les situations sont beaucoup moins typées quand on examine le groupe des métiers du commerce, avec un partage entre les secteurs sans qu'on puisse dégager d'homogénéité par groupe d'industries.
- L'étude selon les classes de taille d'entreprises met cependant en lumière la complexité du problème. En effet , la comparaison menée au niveau de l'ensemble des entreprises de l'industrie fait apparaître des contrastes qui résultent sans doute en partie de la structure très différente des EEU et des EEM eu égard aux tailles des entreprises.

La comparaison des structures internes à l'emploi tertiaire par grand groupe de métiers entre les EEM et les EEU ne permet donc pas de tirer des conclusions simples.

- Lors de l'analyse de la structure de l'emploi tertiaire par taille (1), on a constaté un certain nombre de relations : croissance des fonctions administration-gestion ; informatique, services ; diminution des fonctions commerce et transport quand la taille des entreprises augmente.

Ces tendances bien que d'intensité différente sont pleinement confirmées à la fois pour les EEU et pour les EEM.

(1) Seconde partie 1.2.2.

TABLEAU N° 3

SECTEUR	EFFECTIF	ADMINISTRATION-GESTION (1)		INFORMATIQUE (2)		COMMERCE (3)		SERVICES (4)		TRANSPORT (5)		AUTRES (6)	
		EEU	EEM	EEU	EEM	EEU	EEM	EEU	EEM	EEU	EEM	EEU	EEM
2	1 000	354	366	44	45	205	257	20	30	326	256	47	43
3	1 000	415	458	33	49	299	285	33	45	153	96	63	62
4	1 000	559	570	64	39	100	7	136	39	26	132	129	210
5	1 000	473	624	64	78	188	145	103	47	121	73	48	29
6	1 000	777	833	60	35	17	31	62	52	61	29	20	16
7	1 000	559	593	68	68	67	57	114	101	137	130	52	47
8	1 000	635	641	22	62	93	105	79	90	88	41	79	58
9	1 000	464	557	22	45	131	140	49	52	265	144	66	58
10	1 000	582	588	13	67	115	120	75	93	86	51	66	77
11	1 000	499	604	32	48	265	119	88	77	16	53	68	65
12	1 000	365	184	39	54	446	307	36	43	27	25	84	85
13	1 000	606	612	29	62	159	163	53	52	62	48	86	59
14	1 000	612	618	37	57	188	203	19	42	44	30	67	48
15	1 000	619	617	64	112	150	181	17	32	37	17	71	39
16	1 000	623	556	36	104	144	128	63	63	15	65	86	80
17	1 000	616	622	61	124	78	82	81	66	71	39	60	61
18	1 000	545	561	34	52	211	230	51	55	40	34	86	66
19	1 000	560	509	44	61	234	280	35	43	28	32	96	72
20	1 000	521	511	29	40	191	197	38	51	126	79	89	116
21	1 000	582	581	37	43	178	187	51	55	68	66	82	65
22	1 000	463	531	29	55	175	129	38	38	42	31	251	212
23	1 000	573	520	31	62	212	255	51	55	62	50	69	55
TOTAL	1 000	526	563	38	72	208	186	48	52	86	59	90	65

- | | |
|------------------|--------------|
| 1 Administration | 1 Services |
| 2 Information | 5 Transports |
| 3 Commerce | 6 Autres |

STRUCTURE DE L'EMPLOI TERTIAIRE PAR CLASSES DE TAILLE (%)

ENTREPRISES A ETABLISSEMENT MULTIPLE ET ENTREPRISES A ETABLISSEMENT UNIQUE

EEM		EM		EEM		EM		EEM		EM		EEM	
⑥	⑥	⑥	⑥	⑥	⑥	⑥	⑥	⑥	⑥	⑥	⑥	⑥	⑥
9,5	9,4	8,8	8,3	8,8	8,3	6,8	7,0	7,0	7,5	6,0	5,7	5,7	5,7
⑤	⑤	⑤	⑤	⑤	⑤	⑤	⑤	⑤	⑤	⑤	⑤	⑤	⑤
10,8	9,5	9,1	8,7	7,6	6,8	4,4	6,2	5,6	5,9	5,3	5,4	5,4	5,4
④	④	④	④	④	④	④	④	④	④	④	④	④	④
12,7	14,1	11,7	14,1	4,8	4,1	6,5	4,6	6,1	4,8	5,7	5,8	5,8	5,8
③	③	③	③	③	③	③	③	③	③	③	③	③	③
23,2	25,7	12,4	26,1	21,5	25,4	17,9	21,9	12,5	20,7	18,1	13,4	13,4	13,4
②	②	②	②	②	②	②	②	②	②	②	②	②	②
22,2	25,7	12,4	26,1	21,5	25,4	17,9	21,9	12,5	20,7	18,1	13,4	13,4	13,4
①	①	①	①	①	①	①	①	①	①	①	①	①	①
50,5	49,4	52,0	49,7	52,1	50,7	55,7	54,6	57,3	55,2	58,4	58,9	58,9	58,9
1 à 99 salariés	100 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 à 999 salariés	1 000 à 1 999 salariés	2 000 à 4 999 salariés	> 5 000 salariés							

STRUCTURE DE L'EMPLOI TERTIAIRE PAR GROUPE DE METIERS (3)

ADMINISTRATION/GESTION

	50 à 99 salariés	100 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 à 999 salariés	1 000 à 1 999 salariés	2 000 à 4 999 salariés	≥ 5 000 salariés	Ensemble
EEU	50,5	52,0	53,1	55,7	57,3	Non représentatif		52,6
EEM	48,4	49,3	52,2	54,6	55,2	58,4	58,9	56,3

INFORMATIQUE

	50 à 99 salariés	100 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 à 999 salariés	1 000 à 1 999 salariés	2 000 à 4 999 salariés	≥ 5 000 salariés	Ensemble
EEU	2,1	2,9	4,0	6,2	8,2	Non représentatif		3,8
EEM	2,4	3,2	4,2	5,5	5,7	6,3	10,5	7,2

COMMERCE

	50 à 99 salariés	100 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 à 999 salariés	1 000 à 1 999 salariés	2 000 à 4 999 salariés	≥ 5 000 salariés	Ensemble
EEU	23,2	22,4	21,5	17,9	13,5	Non représentatif		20,8
EEM	25,7	26,1	25,4	21,9	20,7	18,1	13,4	18,6

SERVICES

	50 à 99 salariés	100 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 à 999 salariés	1 000 à 1 999 salariés	2 000 à 4 999 salariés	≥ 5 000 salariés	Ensemble
EEU	3,7	4,2	4,8	6,5	6,1	Non représentatif		8,6
EEM	4,3	4,1	4,4	4,6	4,8	5,7	5,8	5,2

TRANSPORTS

	50 à 99 salariés	100 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 à 999 salariés	1 000 à 1 999 salariés	2 000 à 4 999 salariés	≥ 5 000 salariés	Ensemble
EEU	10,8	9,4	7,6	4,6	6,6	Non représentatif		8,6
EEM	9,5	8,7	6,8	6,2	5,9	5,2	5,4	5,9

- 1.3. Il convient de compléter l'analyse en étudiant les répercussions de cette plus grande tertiariation des EEM au niveau global sur la représentation des différentes catégories professionnelles.

→ Par rapport à l'emploi total

La "supériorité" des ratios dans les EEM et pour toutes les tailles d'entreprises joue pour les catégories : cadres et aussi contremaîtres, employés qualifiés et employés non qualifiés.

		Ensemble	50 à 99 salariés	100 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 à 999 salariés	1 000 à 1 999 salariés	2 000 à 4 999 salariés	≥ 5 000 salariés
Cadres	EEU	3,2	4,0	3,3	3,1	2,6	2,6	Non représentatif	
	EEM	3,8	6,0	4,8	4,0	3,9	4,1	3,6	3,4
Employés qualifiés	EEU	8,4	9,4	8,4	8,6	7,3	7,0	Non représentatif	
	EEM	9,6	12,8	11,8	10,8	10,2	10,8	9,9	8,3
Employés non qualif.	EEU	2,1	1,8	1,8	2,2	2,7	2,6	Non représentatif	
	EEM	2,7	2,7	2,8	2,7	2,9	3,2	2,8	2,5
Encadre- ment	EEU	1,0	0,9	0,9	1,0	1,1	1,3	Non représentatif	
	EEM	1,7	1,1	1,2	1,3	1,5	1,6	1,9	1,9

→ La structure "interne du tertiaire"

- S'il apparait clairement que les entreprises à établissements multiples présentent plus d'emplois tertiaires que celles à établissement unique, et de toutes catégories, il convient de voir dans quelle mesure les rapports entre les différents emplois tertiaires s'en trouvent modifiés.

. Le tertiaire des entreprises à établissement unique apparait plus qualifié que le tertiaire des entreprises à établissements multiples : les proportions de cadres et surtout de techniciens et employés qualifiés y sont plus importantes.

Par contre, le tertiaire des EEM compte une proportion plus importante d'ENQ et de personnel d'encadrement.

STRUCTURE DE L'EMPLOI TERTIAIRE (5)

	Cadres	Techniciens	Encadrement	Employés qualifiés	Employés non qualifiés
EEU	18,8	11,2	5,9	48,4	12,5
EEM	16,5	12,1	8,7	16,8	13,4
Ensemble	18,6	12,9	7,8	47,3	13,2

- . Cette constatation globale, qui porte sur l'ensemble des entreprises, est largement modulée par l'examen des structures selon les tailles. En effet, ces tendances ne sont pas vérifiées au delà de 100 salariés, le poids particulier des très petites entreprises dans les EEU expliquant cette distorsion.

Il apparait au contraire que pour les entreprises moyennes et grandes :

- Les EEM ont une proportion plus forte de cadres, de techniciens et, à compter de 500 salariés, d'employés qualifiés, que les EEU ;
- Par contre les EEU . emploient sensiblement plus d'employés sans qualification.

STRUCTURE DE L'EMPLOI TERTIAIRE PAR GRANDES CATEGORIES SELON LA TAILLE (%)

	50 à 99 salariés	100 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 à 999 salariés	1 000 à 2 000 salariés	2 000 à 5 000 salariés *	» 5 000 * salariés	Total
EEU	21,2	19,1	17,8	16,6	16,9	24,2	9,1	18,8
EEM 02	22,4	19,5	18,1	18,0	19,0	17,5	18,7	16,5
Ensemble	21,4	19,2	17,9	17,6	18,7	17,7	18,5	18,6
EEU	15,6	15,6	13,8	12,4	11,2	4,5	7,1	14,2
EEM 04	15,3	15,7	15,4	13,3	12,5	11,1	11,1	12,4
Ensemble	15,5	15,6	14,6	13,0	12,3	10,8	11,1	12,9
EEU	4,6	5,3	6,1	7,1	8,6	8,4	10,9	5,9
EEM 08	4,2	5,2	5,9	7,3	7,0	9,5	10,8	8,7
Ensemble	4,6	5,2	6,0	7,2	7,2	9,5	10,8	7,8
EEU	48,9	48,9	49,0	46,2	45,7	42,8	54,4	48,4
EEM 09	47,7	49,0	48,1	47,4	47,1	48,0	45,4	46,8
Ensemble	48,7	48,6	48,6	47,1	46,8	47,8	45,5	47,3
EEU	9,4	10,9	13,0	17,5	17,3	19,9	18,3	12,5
EEM 10	10,1	11,4	12,3	13,7	14,2	13,6	13,7	13,4
Ensemble	9,5	11,0	12,7	14,9	14,7	13,9	13,8	13,2

* Classes de tailles où la comparaison est aléatoire compte tenu des faibles effectifs en EEU.

02 Cadres

04 Techniciens

08 Encadrement

09 Employés qualifiés

10 Employés non qualifiés

ELEMENTS DE CONCLUSION

Durant les dix dernières années, une partie au moins du secteur "services rendus aux entreprises" a connu une très forte croissance comme en témoigne le rapide développement des entreprises répertoriées dans le secteur des "services rendus aux entreprises" - sociétés dont l'activité principale est juridique, fiscale, comptable... - et des emplois tertiaires des entreprises industrielles (cf. première partie de l'étude) (1).

Il s'agit de fonctions économiques qu'on peut analyser comme complémentaires de la production de marchandises et induites par elles. Suivant les périodes et les modes de production, ces fonctions peuvent varier dans leur ampleur, leur composition. Certaines peuvent se développer, se substituer à d'autres. Mais fondamentalement elles prennent naissance et ont leur siège au sein des entreprises industrielles même si, pour des raisons de perspective, de rentabilité ou autres, elles sont extériorisées dans des sociétés plus ou moins indépendantes.

Si on admet ce type de raisonnement, la croissance des secteurs des "services rendus aux entreprises" ne peut signifier une capacité autonome de ces secteurs à créer des emplois. Il convient donc d'analyser globalement, quelle qu'en soit la forme à un moment donné, la création "nette" d'emplois tertiaires qui accompagne la production de marchandises, création d'emplois destinée à assumer les fonctions rendues nécessaires par les modes d'organisation, les façons de produire dominants.

Ce problème des transferts entre unités juridiquement distinctes de travaux concourant à une même finalité introduit des difficultés dans l'analyse et rend les conclusions partielles délicates.

Généralement les études portent sur les secteurs tertiaires et laissent dans l'ombre les mécanismes de transfert donc à plus fortes raisons l'étude du tertiaire de l'industrie.

L'étude présentée ici a pour objet les emplois tertiaires "domiciliés" dans les entreprises industrielles, elle ne permet donc pas d'embrasser l'ensemble de la réalité.

(1) Document du CEREQ n° 36, Tome 1, op. cit.

L'adjonction directe de données concernant les "sociétés de services rendus aux entreprises" ne résoudrait d'ailleurs pas la question, cette catégorie apparaissant par trop hétérogène et n'étant pas spécifiquement orientée vers l'industrie.

Les principaux résultats qui s'en dégagent peuvent être résumés comme suit :

1 - On ne peut mettre en évidence de relations simples entre la taille des entreprises - saisie en termes d'effectifs salariés - et le volume de l'emploi tertiaire des entreprises industrielles. En particulier à ce niveau d'agrégation, on ne trouve pas de décroissance des emplois tertiaires en fonction de l'accroissement de la taille des entreprises, qui puisse justifier des hypothèses d'économies d'échelle.

Si on envisage les grandes fonctions tertiaires de l'entreprise, il n'apparaît pas non plus de relations simples entre la taille et le volume d'emplois consacré à la fonction la plus importante : l'administration-gestion. Par contre on trouve :

- une relation positive entre la taille et le poids des métiers du traitement de l'information et les emplois de service - qui ne rassemblent que des très petits effectifs ;
- une relation inverse entre la taille des entreprises et le poids relatif des métiers du commerce et services commerciaux, ainsi que les transports et les "autres fonctions tertiaires".

Les tendances apparaissent donc largement différentes voire contradictoires selon les fonctions expliquant pour une part les difficultés à interpréter la sensibilité du ratio emploi tertiaire / emploi total à la taille d'entreprise.

L'influence de la taille sur la structure "interne", c'est-à-dire la composition de l'emploi tertiaire, apparaît par contre de façon nette pour toutes les fonctions. C'est ainsi qu'on a mis en évidence que les fonctions (1) d'administration-gestion, d'informatique et de services représentent une part de plus en plus importante de l'emploi tertiaire quand la taille des entreprises augmente, tandis que les métiers du commerce, des transports et les "autres groupes de métiers tertiaires" voient leur part régresser.

(1) Saisies ici par défaut à partir des groupes de métiers

Les groupes de métiers retenus représentent une approximation plus ou moins bonne des fonctions. En effet s'il peut apparaître que le groupe de l'administration-gestion recouvre de façon relativement large la fonction correspondante - bien qu'il ait été montré que la dimension gestion était présente dans un certain nombre d'emplois dits techniques, il semble que les métiers du commerce ne recouvrent que très imparfaitement la fonction commerciale. Le problème apparaît particulièrement net pour les emplois dits "technico-commerciaux".

Sans doute peut-on déduire de ces analyses que lorsque la taille des entreprises augmente l'infrastructure "stratégique" pour l'entreprise représentée par "les emplois dont l'objet principal est la collecte, le traitement et la circulation de l'information pour permettre d'organiser, de coordonner, de contrôler et d'optimiser les ressources de l'entreprise" (1) occupe un poids de plus en plus important parmi la masse des emplois consacrés aux activités tertiaires, celle-ci ne pouvant être "interprétée" avec le seul indicateur de taille.

2 - La population des entreprises est elle-même fortement hétérogène et l'étude montre que l'introduction d'un clivage simple comme la séparation des entreprises mono et pluri établissements donne des indications intéressantes.

Ainsi il apparaît de façon relativement forte que les entreprises pluri établissements emploient une proportion de tertiaires plus importante que les entreprises mono établissement, quelles que soient la taille d'entreprise et la fonction envisagée. Ce phénomène est vérifié dans la quasi totalité des secteurs. Ce constat peut signifier :

- . Que le fait qu'il existe plusieurs établissements entraîne la multiplication d'un certain nombre de tâches "générales" (comptabilité, gestion de personnel, coordination...) et s'accompagne du développement d'outils de gestion (traitement de l'information...);
- . Que, par ailleurs, les entreprises qui développent des activités commerciales et de transport non négligeables concentrent celles-ci dans des établissements spécifiques.

(1) Cf. Cahier n° 4 du Répertoire Français des Emplois, "Les emplois types de l'administration et de la gestion des entreprises", la Documentation française, février 1977.

Cette "supériorité" des entreprises pluri établissements se retrouve pour toutes les catégories : cadres, et aussi contremaîtres, employés qualifiés et non qualifiés.

3 - Du point de vue de l'analyse sectorielle

La méthode d'analyse retenue contribue à l'enrichissement de l'analyse sectorielle. En effet une partie - qui reste à évaluer mais qui est sans doute importante - des différences sectorielles constatées dans le poids de l'emploi tertiaire peut être expliquée par les différences de structure des secteurs : degré de concentration, poids réciproques des mono et pluri établissements, tout au moins à l'intérieur des grands groupes de secteurs.

Par ailleurs, l'analyse secteur par secteur montre à quel point la fonction administration-gestion, de par son poids dominant, influence les résultats au niveau du secteur, les autres fonctions ne faisant qu'atténuer ou accentuer le phénomène. Il semble donc en résulter que l'étude de l'influence de la taille d'entreprise sur le développement de l'emploi tertiaire dans un secteur passe avant tout par l'analyse du mode de développement et du rôle de la fonction administration-gestion.

x

x

x

Compte tenu de ce qui a été souligné au début de cette conclusion concernant les phénomènes d'extériorisation dont l'ampleur et la nature échappent pour l'instant à la connaissance, on ne peut tirer de conclusion définitive relative aux caractéristiques structurelles expliquant le développement des emplois tertiaires - et leur nature - dans les entreprises industrielles.

On peut cependant mettre en évidence - pour ce qui concerne les emplois localisés dans les entreprises industrielles - qu'on assiste à un renforcement des fonctions d'administration-gestion avec l'accroissement de la taille des entreprises. Celui-ci se traduit par une hausse des qualifications - renforcement des cadres - et est nettement plus affirmé dans les entreprises à établissements multiples, qui mobilisent une plus grande quantité d'emplois tertiaires.

Pour ce qui concerne la réflexion sur les évolutions à venir une grande prudence s'impose. D'une part, les conclusions de l'enquête en cours sur la sous-traitance d'activités tertiaires ne sont pas encore disponibles. Et surtout, d'autre part, la crise peut avoir accéléré ou bouleversé certains comportements relatifs à la période d'expansion industrielle. Quelques hypothèses peuvent cependant être avancées.

La période d'expansion passée s'est caractérisée par un développement rapide de certains emplois concourant à la fonction administration-gestion allant dans le sens d'une analyse plus rigoureuse et plus permanente des données nécessaires aux directions d'entreprises dans leur effort de recherche de gains de productivité, dans une phase de croissance de la production et de l'investissement. Ce mouvement a induit le développement de ce que certains appellent le "tertiaire supérieur" tandis qu'une partie de plus en plus importante des tâches d'exécution subissait les conséquences de l'implantation des techniques informatiques.

En même temps se sont développées de façon rapide des sociétés de services spécialisées dans ces fonctions : cabinets d'organisation, d'expertise, de comptabilité, de conseils etc.

Peut être assistera-t-on à une certaine stabilisation de l'emploi dans ces fonctions dans la nouvelle conjoncture sans qu'on puisse préjuger des parts respectives assumées par les entreprises elles mêmes et les sociétés de service.

Le développement des emplois liés à l'informatique devrait se ralentir et prendre peut être d'autres formes que celles observées dans le passé à la fois de par la pénétration plus importante de l'informatique dans la sphère de la production et les mutations technologiques des matériels.

De nouvelles fonctions commerciales se sont développées dans le passé récent, correspondant à une phase d'expansion des productions, d'élargissement des débouchés et des marchés. Il semble qu'elles ont pu faire l'objet d'économies d'échelles plus ou moins importantes.

En période de stagnation ou de moindre croissance ces fonctions devraient évoluer sans doute moins en fonction de la taille des entreprises que selon leurs situations sur les marchés et les formes de la concurrence.

Enfin pour ce qui concerne les transports, les hypothèses sont très difficiles à formuler puisqu'interviennent de façon constante les modifications de la concurrence entre les différents modes de transport.

x x

x

En conclusion, il apparaît que, quel que soit le bien fondé des hypothèses qui peuvent être formulées aujourd'hui, la réflexion sur les évolutions à venir du tertiaire industriel passe par une analyse plus ou moins fine des différentes fonctions qui le composent, le découpage retenu dans cette étude pouvant sans doute servir de base à cette réflexion.

ANNEXES

- *Liste des rubriques de la nomenclature des emplois retenues
comme appartenant à l'emploi tertiaire*
- *Nomenclature d'activité économique*
- *Données sectorielles*

**LISTE DES RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE DES EMPLOIS RETENUES
COMME APPARTENANT A L'EMPLOI TERTIAIRE**

- 100 **Chef d'une entreprise non inscrite au registre des métiers.**
- '07-217
227 **Ingénieurs spécialistes de l'application des sciences mathématiques, de l'organisation, des méthodes administratives, de la gestion, de l'informatique, des sciences économiques et humaines possédant ou non des diplômes universitaires niveau licence.**
- 510 **Personnel d'encadrement des services d'exploitation.**
511 **Agents qualifiés des services d'exploitation (personnel sédentaire).**
512 **Agents qualifiés des services d'exploitation (personnel roulant).**
513 **Agents de conduite de transport routier.**
514 **Conducteurs de véhicules automobiles.**
515 **Personnel technique navigant du transport et du travail aérien.**
516 **Personnel navigant qualifié de la navigation intérieure.**
517 **Personnel de la navigation maritime chargé de diriger la marche d'un navire.**
518 **Personnel de la navigation maritime chargé des tâches de navigation et d'entretien du navire**
519 **Autre personnel des transports.**
- 600 **Directeur d'établissement.**
601 **Cadres administratifs supérieurs.**
602 **Autres cadres administratifs.**
603 **Secrétaires de direction ayant la qualité de cadres.**
604 **Personnel d'encadrement.**
605 **Employés qualifiés des services administratifs et contentieux.**
606 **Personnel qualifié des services comptables.**
607 **Aide-comptables, teneurs de livres, encaisseurs.**
608 **Standardistes (sans secrétariat).**
609 **Secrétaires spécialisés.**
- 610 **Personnel de secrétariat.**
611 **Autres employés de bureau qualifiés.**
612 **Employés de bureau non qualifiés.**
- 620 **Cadres responsables du traitement électromécanique et électronique de l'information.**
621 **Programmeurs.**
622 **Opérateurs sur ordinateur ou sur matériel mécanographique à cartes perforées.**
623 **Calculateurs et calculateurs mécanographes.**
624 **Perforeurs, perforeurs-vérificateurs.**
- 700 **Cadres supérieurs du commerce et des services commerciaux.**
701 **Cadres techniques du commerce et des services commerciaux.**
702 **Personnel technique d'inspection, de contrôle et des services d'achat.**
703 **Voyageurs, représentants, placiers (V.R.P.).**
704 **Autre personnel technique des services de vente.**
705 **Autre personnel technique.**
706 **Personnel d'encadrement de l'exploitation des magasins de vente.**
707 **Personnel qualifié de la vente.**
708 **Autres employés des services commerciaux et magasins d'un niveau inférieur aux précédents.**
- 710 **Directeurs techniques et cadres techniques supérieurs de la profession bancaire.**
711 **Autres cadres techniques de la profession bancaire.**
712 **Personnel technique d'encadrement.**
713 **Employés qualifiés.**

- 720 Cadres supérieurs à vocation technique.
721 Cadres techniques.
722 Personnel d'encadrement des services techniques.
723 Personnel spécialisé des assurances.
724 Courtiers d'assurances.
725 Agents généraux d'assurances.
726 Personnel chargé de présenter des opérations d'assurances.
- 730 Cadres techniques de la publicité.
731 Techniciens de la publicité.
732 Employés qualifiés de la publicité.
- 740 Journalistes et assimilés.
741 Cadres de la production (presse, radio, cinéma, télévision).
742 Spécialistes des relations publiques.
743 Personnel chargé de fonctions d'accueil:
- 80 Enseignement supérieur et recherche
- 800 Sciences exactes et naturelles.
801 Sciences sociales et humaines.
802 Lettres.
803 Droit.
- 810 Professeurs agrégés, certifiés ou licenciés enseignant dans un établissement du second degré des disciplines littéraires (français, langues vivantes, langues mortes, histoire et géographie).
811 Professeurs agrégés, certifiés ou licenciés enseignant dans un établissement du second degré des disciplines scientifiques ou mathématiques
812 Professeurs agrégés, certifiés ou licenciés, chefs de travaux enseignant dans un établissement du second degré ou dans les sections de techniciens de la formation professionnelle des adultes les disciplines techniques industrielles. Professeurs techniques adjoints des Ecoles normales nationales d'apprentissage et de l'Ecole nationale supérieure des Arts et métiers.
813 Professeurs agrégés, certifiés ou licenciés, chefs de travaux enseignant dans un établissement du second degré les disciplines économiques et sociales.
814 Professeurs certifiés enseignant dans un établissement du second degré les disciplines agricoles.
815 Professeurs d'enseignement général dans les collèges d'enseignement général ou dans les collèges d'enseignement techniques, instituteurs, maîtres auxiliaires, adjoints d'enseignement.
816 Professeurs techniques adjoints des lycées techniques ou chefs de travaux des collèges d'enseignement technique dans les disciplines industrielles.
817 Professeurs techniques adjoints des lycées techniques ou chefs de travaux des collèges d'enseignement technique dans les disciplines économiques et sociales.
818 Professeurs techniques adjoints des lycées agricoles, chefs de travaux des collèges d'enseignement agricole.
819 Professeurs techniques adjoints des collèges d'enseignement technique et moniteurs de la formation professionnelle des adultes dans les formations industrielles.
820 Professeurs techniques adjoints des collèges d'enseignement technique et dans les formations économiques et sociales.
821 Professeurs techniques adjoints des collèges agricoles.
- 830 Hommes de lettres (écrivains, critiques littéraires, critiques d'art, correcteur d'édition...)
831 Bibliothécaires, conservateurs de musée, archivistes...
832 Traducteurs, traducteurs techniques...
- 840 Magistrats.
841 Avocats, avoués, notaires, commissaires-priseurs.
842 Auxiliaires de justice.
843 Autres professions juridiques.
- 850 Professeurs des arts du dessin et de la peinture. Artistes professionnels. Dessinateurs d'art.
851 Artistes, artisans et ouvriers professionnels des arts plastiques et appliqués.
852 Artistes professionnels et professeurs des arts de la musique et du chant.
853 Artistes professionnels et professeurs des autres arts du spectacle (théâtre, cinéma, radio, télévision).
854 Artistes de cirque, de music-hall, de variétés.
855 Professions de la conception et de la réalisation des spectacles.
- 860 Professeurs diplômés d'éducation sportive.
861 Professionnels du sport et sportifs divers.

900	Médecins et assimilés.
901	Chirurgiens-dentistes.
902	Sages-femmes.
903	Professionnels des activités paramédicales
904	Auxiliaires médicaux diplômés.
905	Mécaniciens-dentistes.
906	Pharmaciens et assimilés.
907	Préparateurs en pharmacie professionnels.
908	Vétérinaires.
909	Infirmier vétérinaire et assimilés.
910	Autres personnels des métiers de la santé.
.....	
920	Professionnels de la coiffure.
921	Professionnels des soins personnels autres que la coiffure.
.....	
930	Cadres supérieurs de l'hôtellerie.
931	Personnel qualifié de la réception:
932	Personnel qualifié de l'hôtellerie.
933	Autre personnel.
.....	
940	Techniciens diplômés de la psychologie et de l'orientation.
941	Personnel diplômé des services sociaux.
942	Autre personnel diplômé ou qualifié.
943	Professionnels des activités culturelles.
.....	
950	Employés de maison et assimilés.
951	Personnel de gardiennage.
952	Autre personnel de service.
953	Personnel des services de sécurité (secteur privé).

NOMENCLATURE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (NIVEAU 40 A)

- 02 Industries de la viande et du lait
- 03 Autres industries agricoles et alimentaires
- 04 Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction
- 05 Production de pétrole et de gaz naturel
- 06 Production et distribution d'électricité, distribution de gaz et d'eau
- 07 Production de minerais et métaux ferreux, première transformation de l'acier
- 08 Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux
- 09 Production de matériaux de construction et minéraux divers
- 10 Industrie du verre
- 11 Chimie de base, production de fils et fibres artificiels et synthétiques
- 12 Parachimie et industrie pharmaceutique
- 13 Fonderie et travail des métaux
- 14 Construction mécanique
- 15 Construction électrique et électronique
- 16 Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre
- 17 Construction navale et aéronautique, armement
- 18 Industries textile et de l'habillement
- 19 Industries du cuir et de la chaussure
- 20 Industries du bois et de l'ameublement ; industries diverses
- 21 Industrie du papier et du carton
- 22 Imprimerie, presse, édition
- 23 Industries du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques

DONNÉES SECTORIELLES

```

+-----+
I CORR=CORRÉLATION DU % D'EMPLOIS DANS LA FONCTION ET DE L'EFFECTIF TOTAL I
I DE L'ENTREPRISE I
I A ET DE COEFFICIENTS RELATIFS A LA FORMULE : EFFECTIF=A*FONCTION + B I
I EFF = TRANCHES D'EFFECTIF DONT LES BORNES SONT 50,100,200,500,1000,2000,5000 I
I NB = NOMBRE D'ENTREPRISES DANS LA TRANCHE D'EFFECTIF CONSIDEREE I
I I
I POUR CHACUNE DES FONCTIONS : I
I M = MOYENNE I
I ET = ECART TYPE I
I INF = MOYENNE - 1*ECART-TYPES I
I SUP = MOYENNE + 1*ECART-TYPES I
I >>> = % D'ENTREPRISES COMPRIS ENTRE INF ET SUP I
I
+-----+

```

I		I		I		I		I		I		I		I	
I		I		I		I		I		I		I		I	
1	1	130.13	13. 47. 65113	8. 5. 15. 751	1. 3. -2.	4. 731	0.10.	-4. 16. 841	1. 1. -1.	2. 681	10.11.	-1. 22. 831			
1	1	131.14	14. 48. 65114	8. 5. 15. 771	1. 4. -3.	5. 771	0. 9.	-3. 15. 541	1. 1. -1.	2. 911	12.12.	-0. 23. 841			
1	1	132.15	15. 49. 65115	8. 5. 15. 791	1. 1. -1.	3. 651	0. 8.	-1. 16. 601	1. 1. -0.	2. 891	11.10.	1. 21. 671			
1	1	133.16	16. 50. 65116	8. 5. 15. 811	2. 1. 0.	3. 521	0. 7.	1. 15. 611	1. 1. 0.	2. 661	7. 6.	1. 13. 661			
1	1	134.17	17. 51. 65117	8. 5. 15. 831	2. 1. 0.	3. 531	0.10.	-2. 17. 651	1. 0. 0.	1. 801	11.10.	1. 21. 731			
1	1	135.18	18. 52. 65118	8. 5. 15. 851	1. 1. 1.	4. 601	1. 6.	5. 18. 401	1. 1. 1.	2. 401	8. 9.	-1. 18. 801			
1	1	136.19	19. 53. 65119	8. 5. 15. 871	1. 1. 1.	4. 611	2. 0.	2. 2.1001	3. 0. 3.	3.1001	5. 0.	5. 5.100.			

I		I		I		I		I		I		I		I	
I		I		I		I		I		I		I		I	
1	1	137.20	20. 54. 65120	8. 5. 15. 891	1. 2. -1.	2. 851	11.15.	-4. 25. 851	1. 4. -3.	5. 951	6. 8.	-1. 14. 841			
1	1	138.21	21. 55. 65121	8. 5. 15. 911	1. 1. -0.	2. 641	10.13.	-3. 23. 821	1. 1. -0.	2. 851	5. 6.	-1. 11. 861			
1	1	139.22	22. 56. 65122	8. 5. 15. 931	1. 1. -0.	2. 601	9.11.	-3. 20. 841	1. 1. -0.	2. 841	3. 3.	-0. 6. 801			
1	1	140.23	23. 57. 65123	8. 5. 15. 951	1. 1. 0.	3. 661	9.10.	-2. 17. 821	1. 1. 0.	2. 651	4. 5.	-2. 9. 661			
1	1	141.24	24. 58. 65124	8. 5. 15. 971	2. 1. 1.	2. 701	10. 6.	3. 16. 581	1. 1. 0.	3. 761	3. 2.	1. 5. 641			
1	1	142.25	25. 59. 65125	8. 5. 15. 991	2. 1. 1.	3. 911	8. 6.	2. 14. 661	1. 1. 1.	2. 751	2. 1.	1. 3. 661			
1	1	143.26	26. 60. 65126	8. 5. 15. 1001	1. 0. 1.	4. 501	7. 1.	1. 3. 501	2. 0. 2.	2. 501	1. 1.	0. 1. 501			

SECTEUR	TERTIAIRE	ADMINISTRATION	INFORMATIQUE	COMMERCE	SERVICE	TRANSPORT
④	CORR= -1.00 A=45.7 B1675.4	CORR= -1.00 A=88.5 B1729.4	CORR= -1.00 A=***** B1405.2	CORR= -1.00 A=***** B1201.8	CORR= -1.00 A=***** B1269.1	CORR= 1.00 A=801.5 B 25.3
EFFI NB	M.ET.INF.SUP.<<<	M.ET.INF.SUP.<<<	M.ET.INF.SUP.<<<	M.ET.INF.SUP.<<<	M.ET.INF.SUP.<<<	M.ET.INF.SUP.<<<
I	I	I	I	I	I	I
1 I	0 0. 0. 0. 0. 0	0 0. 0. 0. 0. 0	0 0. 0. 0. 0. 0	0 0. 0. 0. 0. 0	0 0. 0. 0. 0. 0	0 0. 0. 0. 0. 0
4 I	1 24. 0. 24. 24.100	1 13. 0. 13. 13.100	1 2. 0. 2. 2.100	1 2. 0. 2. 2.100	1 3. 0. 3. 3.100	1 1. 0. 1. 1.100
5 I	1 11. 0. 11. 11.100	1 6. 0. 6. 6.100	1 0. 0. 0. 0.100	1 0. 0. 0. 0.100	1 0. 0. 0. 0.100	1 1. 0. 1. 1.100

SECTEUR	TERTIAIRE	ADMINISTRATION	INFORMATIQUE	COMMERCE	SERVICE	TRANSPORT
⑤	CORR= 0.19 A= 14.8 B 522.3	CORR= 0.39 A= 56.4 B-151.7	CORR= 0.60 A=543.3 B -0.5	CORR= -0.09 A=-14.8 B1260.8	CORR= 0.12 A=116.3 B 899.8	CORR= -0.10 A=-25.2 B1251.5
EFFI NB	M.ET.INF.SUP.<<<	M.ET.INF.SUP.<<<	M.ET.INF.SUP.<<<	M.ET.INF.SUP.<<<	M.ET.INF.SUP.<<<	M.ET.INF.SUP.<<<
I	I	I	I	I	I	I
1 I	10 133.25. 6. 59. 60	1 13. 6. 7. 20. 70	1 1. 2. -1. 2. 80	1 10.13. -3. 23. 80	1 1. 1. 0. 3. 30	1 6.10. -4. 15. 90
2 I	6 152.24. 26. 76. 50	1 25.12. 14. 37. 50	1 1. 2. -0. 3. 83	1 13.13. -0. 27. 83	1 2. 1. 1. 3. 66	1 8. 5. 3. 13. 50
3 I	6 128. 9. 19. 37. 66	1 21.11. 10. 32. 66	1 2. 1. 1. 3. 66	1 1. 1. -0. 1. 66	1 3. 3. -0. 6. 66	1 1. 0. 0. 1. 66
4 I	3 153.10. 36. 69. 33	1 27. 8. 19. 35. 66	1 3. 1. 2. 4. 33	1 13. 3. 10. 17. 66	1 2. 1. 1. 3. 33	1 6. 7. -1. 12. 66
5 I	2 145. 2. 43. 49.100	1 34. 7. 26. 41.100	1 3. 1. 3. 4. 0	1 5. 3. 2. 8. 0	1 2. 0. 1. 2. 50	1 1. 0. 1. 1.100
6 I	5 150.12. 38. 61. 80	1 32. 9. 23. 41. 60	1 4. 1. 2. 5. 60	1 7. 4. 2. 11. 60	1 3. 1. 1. 4. 40	1 3. 2. 2. 5. 60
7 I	2 151. 3. 46. 54. 0	1 30. 1. 30. 31.100	1 5. 1. 4. 6. 0	1 6. 2. 6. 11.100	1 2. 0. 2. 2.100	1 5. 3. 2. 7. 0

SECTEUR	TELECOM	ADMINISTRATION	INFORMATIQUE	COMMERCE	SERVICE	TRANSPORT
①	CORR= 7.15 A= 2.1 220.2	CORR= 6.05 A= 1.7 337.7	CORR= 6.07 A= 21.4 342.0	CORR= 6.26 A= 145.2 260.4	CORR= 0.08 A= 16.8 324.8	CORR= -0.13 A= -29.0 399.2
M.ET. INF. SUP. < < I						
1	1	1	1	1	1	1
1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1
1 1 1	1 1 1	1 1 1	1 1 1	1 1 1	1 1 1	1 1 1
1 1 1 1	1 1 1 1	1 1 1 1	1 1 1 1	1 1 1 1	1 1 1 1	1 1 1 1
1 1 1 1 1	1 1 1 1 1	1 1 1 1 1	1 1 1 1 1	1 1 1 1 1	1 1 1 1 1	1 1 1 1 1
1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1
1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1
1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1
1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

SECTEUR	TELECOM	ADMINISTRATION	INFORMATIQUE	COMMERCE	SERVICE	TRANSPORT
②	CORR= 2.15 A= 22.4 112.7	CORR= 2.19 A= 12.2 133.8	CORR= 2.19 A= 570.0	CORR= -0.09 A= 1735.1	CORR= 0.11 A= 432.4 51011.1	CORR= 0.07 A= -153.1 81237.2
M.ET. INF. SUP. < < I						
1	1	1	1	1	1	1
1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1
1 1 1	1 1 1	1 1 1	1 1 1	1 1 1	1 1 1	1 1 1
1 1 1 1	1 1 1 1	1 1 1 1	1 1 1 1	1 1 1 1	1 1 1 1	1 1 1 1
1 1 1 1 1	1 1 1 1 1	1 1 1 1 1	1 1 1 1 1	1 1 1 1 1	1 1 1 1 1	1 1 1 1 1
1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1
1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1
1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1
1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

SECTEUR	TERtiaire	ADMINISTRATION	INFORMATIQUE	COMMERCE	SERVICE	TRANSPORT		
④	CORR= -0.02 A= -1.6 B 717.4	CORR= 0.00 A= 0.4 B 677.7	CORR= 0.15 A= 195.6 B 551.6	CORR= -0.07 A= -27.6 B 755.0	CORR= 0.06 A= 74.5 B 574.1	CORR= -0.10 A= -88.2 B 797.6		
EFFI	INF.	SUP.	SUP.	SUP.	SUP.	SUP.		
1	28	122.21	1. 43. 89	14. 17. -4. 31. 92	0. 2. -1. 2. 92	4. 6. -2. 9. 85	1. 1. -0. 2. 92	2. 2. -1. 4. 78
2	18	117.11	6. 28. 53	10. 6. 4. 16. 88	1. 1. -1. 2. 68	2. 4. -2. 6. 94	2. 2. -0. 4. 83	1. 1. -0. 2. 77
3	18	116.11	7. 29. 77	11. 8. 3. 20. 88	0. 1. -0. 1. 88	2. 2. -0. 5. 88	2. 1. 0. 3. 83	1. 2. -1. 3. 94
4	9	117. 5.	11. 22. 77	11. 4. 7. 14. 64	1. 1. 0. 2. 44	2. 1. 1. 3. 66	1. 0. 1. 2. 66	1. 0. 1. 2. 77
5	3	116. 6.	12. 24. 66	11. 4. 7. 15. 66	1. 0. 1. 1. 33	2. 2. 0. 4. 33	2. 1. 2. 3. 33	1. 0. 1. 1. 33
6	4	122. 2.	20. 24. 50	13. 1. 12. 15. 50	1. 1. 1. 2. 50	3. 1. 2. 4. 50	2. 1. 2. 3. 50	1. 0. 1. 1. 50
7	3	117. 3.	15. 20. 53	12. 2. 9. 14. 66	1. 1. 1. 2. 33	1. 1. 1. 2. 66	1. 0. 1. 2. 33	1. 0. 1. 1. 66

SECTEUR	TERtiaire	ADMINISTRATION	INFORMATIQUE	COMMERCE	SERVICE	TRANSPORT		
⑤	CORR= -0.05 A= -1.5 B 263.6	CORR= 0.03 A= 2.0 B 216.9	CORR= 0.16 A= 80.2 B 205.7	CORR= 0.00 A= 0.0 B 235.8	CORR= 0.04 A= 14.6 B 224.4	CORR= -0.11 A= -5.9 B 265.7		
EFFI	INF.	SUP.	SUP.	SUP.	SUP.	SUP.		
1	25	120.16	4. 36. 77	5. 7. 1. 15. 66	0. 1. -1. 1. 91	2. 4. -2. 6. 90	1. 2. -1. 2. 91	7. 11. -4. 18. 84
2	12	116.12	4. 29. 63	9. 8. 1. 17. 91	0. 1. -0. 1. 89	3. 5. -2. 8. 92	1. 1. -0. 2. 85	3. 5. -2. 8. 89
3	77	119.14	5. 30. 76	10. 5. 9. 15. 72	1. 1. -0. 1. 79	3. 5. -2. 3. 92	1. 1. -0. 2. 89	4. 6. -2. 10. 89
4	28	117.13	4. 30. 65	9. 5. 4. 14. 71	1. 1. 0. 2. 65	2. 2. 0. 4. 75	1. 1. 0. 1. 67	4. 8. -5. 12. 92
5	10	116. 5.	11. 21. 70	9. 3. 6. 13. 70	1. 1. 0. 2. 70	3. 2. 1. 4. 90	1. 1. 1. 2. 80	1. 0. 0. 1. 70
6	9	116. 4.	12. 20. 66	9. 3. 7. 12. 66	1. 1. 0. 2. 77	2. 1. 1. 3. 66	1. 0. 1. 1. 66	1. 1. 0. 2. 77

SECTEUR	TERTIAIRE	ADMINISTRATION	INFORMATIQUE	COMMERCE	SERVICE	TRANSPORT
12	I CORR= -0.07 I A= -2.0 B 433.0	I CORR= 0.09 I A= 7.2 B 213.1	I CORR= 0.13 I A= 42.8 B 269.2	I CORR= -0.12 I A= -3.9 B 416.5	I CORR= 0.04 I A= 12.7 B 319.7	I CORR= -0.09 I A= -30.9 B 383.7
EFFI NB	M.ET. INF. SUP. < < <	M.ET. INF. SUP. < < <	M.ET. INF. SUP. < < <	M.ET. INF. SUP. < < <	M.ET. INF. SUP. < < <	M.ET. INF. SUP. < < <
1	150 146.27 20. 73. 64	17. 8. 9. 26. 74	1. 2. -1. 3. 86	21.25. -3. 46. 84	2. 2. -1. 4. 86	2. 2. -1. 4. 88
2	111 147.26 21. 74. 67	116. 7. 9. 24. 72	2. 2. -0. 3. 83	22.22. -0. 44. 82	2. 2. 0. 3. 55	1. 2. -0. 3. 87
3	104 148.22 26. 70. 66	119. 8. 11. 27. 67	2. 2. 0. 4. 60	20.18. 2. 38. 74	2. 2. -0. 3. 86	1. 1. 0. 2. 71
4	41 139.16 23. 55. 60	110. 7. 11. 25. 73	2. 2. 1. 4. 70	12.10. 3. 22. 58	2. 2. 0. 4. 80	1. 1. 0. 1. 65
5	19 145.17 29. 62. 66	122. 8. 14. 30. 73	2. 1. 1. 4. 73	14. 8. 6. 22. 68	2. 2. 0. 4. 84	1. 1. -0. 3. 89
6	7 140.18 22. 59. 57	122. 7. 14. 29. 71	2. 1. 1. 3. 71	11. 9. 2. 20. 57	2. 1. 1. 3. 57	1. 1. 0. 2. 65
7	2 131. 3. 29. 34. 50	119. 3. 16. 22. 100	3. 1. 2. 3. 01	4. 0. 4. 4. 01	2. 0. 1. 2. 100	1. 0. 0. 1. 50

SECTEUR	TERTIAIRE	ADMINISTRATION	INFORMATIQUE	COMMERCE	SERVICE	TRANSPORT
13	I CORR= 0.05 I A= 0.0 B 60.9	I CORR= 0.06 I A= 0.1 B 60.8	I CORR= 0.03 I A= 0.2 B 61.4	I CORR= 0.05 I A= 0.1 B 61.2	I CORR= 0.05 I A= 0.3 B 61.2	I CORR= -0.03 I A= -0.2 B 61.6
EFFI NB	M.ET. INF. SUP. < < <					
1	1753 114.10 4. 24. 65	18. 5. 3. 14. 64	0. 1. -1. 1. 94	2. 5. -3. 7. 91	1. 1. -0. 2. 84	1. 1. -0. 2. 88
2	1375 113. 8. 4. 21. 84	18. 4. 4. 12. 77	0. 1. -0. 1. 90	2. 4. -2. 6. 93	1. 1. -0. 1. 85	1. 1. -0. 2. 88
3	1243 114. 9. 5. 22. 83	18. 5. 3. 13. 79	1. 1. -0. 1. 84	2. 3. -1. 6. 90	1. 1. -0. 1. 86	1. 1. -0. 2. 87
4	77 114. 8. 6. 22. 80	19. 4. 4. 13. 74	1. 1. -0. 2. 90	3. 3. -0. 5. 88	1. 1. 0. 2. 67	1. 1. -0. 1. 90
5	19 115. 9. 6. 24. 69	18. 4. 5. 12. 73	1. 1. 0. 1. 68	3. 4. -1. 8. 94	1. 1. 0. 2. 63	1. 0. 0. 1. 78
6	11 116. 7. 10. 23. 63	110. 4. 6. 14. 63	1. 0. 0. 1. 72	3. 3. 0. 5. 63	1. 0. 1. 1. 63	1. 1. 0. 2. 81
7	4 116. 1. 15. 17. 75	110. 1. 9. 11. 50	1. 0. 1. 2. 75	2. 1. 1. 3. 50	1. 0. 1. 1. 50	1. 0. 0. 1. 50

SECTEUR	TEMPORAIRE	ADMINISTRATION	INFORMATIQUE	COMMERCE	SERVICE	TRANSPORT
14	CORR= -0.20 A= -0.0 B 80.4	CORR= -0.17 A= -0.0 B 80.4	CORR= -0.12 A= -0.3 B 80.1	CORR= -0.22 A= -0.1 B 80.2	CORR= -0.09 A= -0.1 B 80.2	CORR= 0.10 A= 0.2 B 79.9
EFFI	M.ET. INF. SUP. <%<I	M.ET. INF. SUP. <%<I	M.ET. INF. SUP. <%<I	M.ET. INF. SUP. <%<I	M.ET. INF. SUP. <%<I	M.ET. INF. SUP. <%<I
1	1740 119.14. 5. 32. 01111. 8. 3. 19. 841	0. 1. -1. 2. 911	4. 6. -2. 10. 871	1. 1. -0. 2. 861	1. 2. -1. 3. 911	
2	1425 119.13. 6. 31. 02111. 7. 4. 18. 781	0. 1. -1. 2. 901	4. 6. -2. 10. 891	1. 1. -0. 2. 841	1. 1. -1. 2. 921	
3	1281 119.11. 8. 30. 75112. 6. 5. 18. 721	1. 1. -1. 2. 911	4. 5. -1. 9. 901	1. 1. -0. 2. 861	1. 1. -0. 1. 871	
4	1101 118. 9. 10. 27. 67111. 5. 6. 17. 731	1. 1. 0. 2. 591	4. 4. -0. 6. 861	1. 1. 0. 1. 641	1. 0. 0. 1. 721	
5	130 122.12. 10. 34. 03114. 7. 7. 21. 001	1. 1. 0. 2. 701	4. 5. -1. 9. 931	1. 1. 0. 2. 601	1. 0. 0. 1. 601	
6	116 117. 5. 11. 22. 01111. 3. 8. 14. 671	1. 1. 0. 2. 671	2. 2. 1. 4. 751	1. 1. 0. 2. 931	1. 0. 0. 1. 621	
7	13 119. 4. 16. 23. 05111. 1. 10. 12. 331	2. 1. 2. 3. 331	4. 2. 2. 6. 331	0. 0. 0. 1. 661	1. 0. 0. 1. 661	

SECTEUR	TEMPORAIRE	ADMINISTRATION	INFORMATIQUE	COMMERCE	SERVICE	TRANSPORT
15	CORR= 0.06 A= 0.5 B 159.0	CORR= 0.04 A= 0.8 B 160.2	CORR= 0.20 A= 23.7 B 159.2	CORR= 0.07 A= 1.6 B 163.5	CORR= 0.05 A= 4.9 B 163.7	CORR= -0.03 A= -1.8 B 168.4
EFFI	M.ET. INF. SUP. <%<I	M.ET. INF. SUP. <%<I	M.ET. INF. SUP. <%<I	M.ET. INF. SUP. <%<I	M.ET. INF. SUP. <%<I	M.ET. INF. SUP. <%<I
1	1303 121.15. 5. 35. 01112. 9. 4. 21. 791	1. 3. -2. 4. 961	4. 7. -3. 11. 901	1. 1. -0. 2. 861	1. 1. -0. 2. 801	
2	1198 121.14. 7. 34. 01113. 8. 5. 20. 741	1. 5. -4. 6. 971	4. 7. -2. 11. 921	1. 1. -0. 2. 831	1. 1. -0. 2. 881	
3	1144 117.10. 7. 27. 75111. 6. 5. 17. 721	1. 2. -1. 2. 891	3. 4. -1. 7. 891	1. 1. -0. 2. 811	1. 1. 0. 1. 661	
4	170 120.14. 5. 34. 00112. 8. 4. 20. 741	2. 3. -2. 5. 941	4. 5. -1. 9. 981	1. 1. 0. 2. 611	1. 0. 0. 1. 651	
5	129 123.17. 5. 30. 07115. 13. 1. 20. 391	2. 3. -1. 5. 091	3. 4. -1. 8. 931	1. 1. 0. 2. 791	1. 1. -0. 1. 791	
6	125 115. 5. 10. 21. 72110. 4. 6. 14. 801	1. 1. 0. 1. 761	2. 2. 0. 4. 721	1. 0. 1. 1. 641	0. 0. 0. 1. 761	
7	122 124.10. 5. 40. 77114. 6. 0. 21. 861	4. 6. -2. 10. 061	4. 5. -1. 10. 861	1. 0. 0. 1. 721	0. 0. 0. 0. 591	

SCTEUR	TERMINALE	ADMINISTRATION	INFORMATIQUE	COMMERCE	SERVICE	TRANSPORT
16	I CORR= -0.04 I A= -5.8 B 615.7	I CORR= -0.02 I A= -5.7 B 573.5	I CORR= 0.15 I A= 302.3 B 344.5	I CORR= -0.04 I A= -14.0 B 565.9	I CORR= -0.01 I A= -10.2 B 527.1	I CORR= -0.04 I A= -43.2 B 558.2
EFFI NR	M.ET. INF. SUP. <%>	M.ET. INF. SUP. <%>	M.ET. INF. SUP. <%>			
1	I I	I I	I I	I I	I I	I I
1	I 1135 I 17.16. 1. 32. 90	I 9. 8. 1. 18. 90	I 0. 2. -1. 2. 94	I 4. 7. -3. 11. 88	I 1. 1. -1. 2. 88	I 1. 2. -1. 3. 92
2	I 77 I 13.12. 1. 26. 92	I 8. 6. 1. 14. 88	I 0. 1. -1. 2. 93	I 3. 6. -3. 8. 93	I 1. 1. -0. 2. 85	I 1. 1. -0. 2. 87
3	I 72 I 12. 8. 4. 21. 83	I 8. 5. 3. 12. 81	I 0. 1. -0. 1. 66	I 2. 4. -2. 6. 93	I 1. 1. -0. 1. 86	I 1. 1. 0. 1. 66
4	I 47 I 11. 4. 7. 15. 59	I 7. 3. 4. 10. 74	I 1. 1. -0. 1. 60	I 1. 1. -0. 3. 82	I 1. 1. 0. 1. 68	I 0. 0. 0. 1. 76
5	I 25 I 12. 5. 7. 17. 64	I 8. 3. 5. 11. 60	I 1. 1. 0. 1. 68	I 1. 1. 0. 3. 68	I 1. 1. 0. 1. 68	I 0. 0. 0. 1. 72
6	I 10 I 11. 5. 6. 15. 46	I 7. 3. 4. 10. 80	I 1. 1. 0. 1. 60	I 1. 1. -0. 2. 90	I 1. 1. 0. 1. 70	I 0. 0. 0. 1. 60
7	I 15 I 13. 3. 10. 17. 80	I 8. 2. 6. 10. 60	I 1. 1. 0. 2. 80	I 2. 1. 0. 3. 66	I 1. 0. 0. 1. 66	I 1. 0. 0. 1. 53

SCTEUR	TERMINALE	ADMINISTRATION	INFORMATIQUE	COMMERCE	SERVICE	TRANSPORT
17	I CORR= -0.06 I A= -0.0 B 66.8	I CORR= -0.04 I A= -0.0 B 66.7	I CORR= -0.07 I A= -0.1 B 66.6	I CORR= 0.04 I A= 0.0 B 66.5	I CORR= -0.17 I A= -0.4 B 66.9	I CORR= -0.06 I A= -0.1 B 66.6
EFFI NR	M.ET. INF. SUP. <%>	M.ET. INF. SUP. <%>	M.ET. INF. SUP. <%>	M.ET. INF. SUP. <%>	M.ET. INF. SUP. <%>	M.ET. INF. SUP. <%>
1	I 47 I 14.12. 2. 25. 87	I 10. 8. 2. 18. 80	I 0. 1. -0. 1. 87	I 1. 2. -1. 3. 93	I 1. 2. -1. 3. 87	I 1. 1. -0. 2. 80
2	I 26 I 12.10. 2. 22. 84	I 6. 7. 1. 15. 88	I 0. 1. -1. 2. 88	I 1. 1. -0. 2. 80	I 1. 1. -1. 2. 84	I 1. 1. -0. 2. 80
3	I 31 I 16.12. 4. 28. 83	I 10. 7. 3. 17. 74	I 1. 1. -0. 2. 83	I 2. 3. -1. 5. 93	I 1. 1. -0. 2. 83	I 1. 3. -2. 4. 96
4	I 22 I 12. 5. 8. 17. 68	I 8. 3. 5. 12. 54	I 1. 1. 0. 1. 59	I 1. 1. -0. 2. 86	I 1. 0. 0. 1. 63	I 1. 1. 0. 1. 72
5	I 12 I 16. 5. 11. 22. 58	I 11. 4. 6. 15. 58	I 1. 1. 0. 2. 66	I 2. 2. 0. 4. 66	I 1. 1. 0. 2. 83	I 1. 0. 0. 1. 66
6	I 7 I 15. 8. 9. 21. 57	I 10. 4. 6. 14. 57	I 2. 2. 0. 3. 85	I 1. 1. 0. 2. 71	I 1. 1. 0. 2. 57	I 1. 0. 0. 1. 71
7	I 7 I 15. 4. 11. 19. 57	I 9. 3. 6. 12. 71	I 2. 1. 1. 3. 71	I 1. 1. 0. 2. 57	I 1. 0. 1. 2. 57	I 1. 0. 1. 1. 57

SECTEUR	TERMINÉ	ADMINISTRATION	INFORMATIQUE	COMMERCE	SERVICE	TRANSPORT													
18	CORR= 0.02 A= 2.4 B 379.4	CORR= 0.04 A= 6.6 B 350.6	CORR= 0.11 A= 62.8 B 377.7	CORR= -0.01 A= -2.6 B 437.0	CORR= -0.02 A= -27.0 B 449.6	CORR= -0.07 A= -79.6 B 490.6													
EFFI	M.ET.INF.SUP.<4<	M.ET.INF.SUP.<4<	M.ET.INF.SUP.<8<	M.ET.INF.SUP.<3<	M.ET.INF.SUP.<8<	M.ET.INF.SUP.<8<													
1	1845	115.15	-0.30	701	8.9	-1.17	911	0.1	-1.1	901	4.8	-4.12	891	1.1	-1.2	881	1.1	-0.2	841
2	1594	112.10	2.22	651	7.5	2.11	791	0.1	-1.1	891	3.5	-2.8	871	1.1	-0.2	881	1.2	-1.2	971
3	1384	112.10	3.22	651	7.4	2.11	751	1.1	-0.1	841	3.7	-4.10	941	1.1	-0.2	901	0.1	-0.1	891
4	1122	114.9	4.23	821	7.4	3.12	761	1.1	-0.2	901	3.5	-2.8	891	1.1	0.2	691	0.0	0.1	771
5	140	115.7	6.22	751	9.4	5.13	721	1.1	0.1	851	3.3	-0.6	871	1.1	0.1	721	1.1	-0.1	971
6	112	115.5	10.20	651	7.3	6.12	651	1.1	0.2	751	3.2	1.5	751	1.0	0.1	661	1.0	0.1	751
7	2	112.5	1.10	1001	8.1	9.01	1.001	1.0	1.1	1001	3.1	1.4	01	1.0	0.1	1001	0.0	0.0	01

SECTEUR	TERMINÉ	ADMINISTRATION	INFORMATIQUE	COMMERCE	SERVICE	TRANSPORT													
19	CORR= -0.01 A= -3.2 B 1104.7	CORR= -0.03 A= -21.5 B 1240.1	CORR= 0.13 A= 307.5 B 200.0	CORR= -0.02 A= -20.3 B 1104.7	CORR= 0.01 A= 71.1 B 1007.5	CORR= 0.02 A= 76.3 B 1005.0													
EFFI	M.ET.INF.SUP.<3<	M.ET.INF.SUP.<4<	M.ET.INF.SUP.<8<	M.ET.INF.SUP.<8<	M.ET.INF.SUP.<3<	M.ET.INF.SUP.<8<													
1	1215	111.9	3.20	791	6.4	2.10	801	0.1	-0.1	891	3.6	-3.10	861	0.1	-0.1	851	0.1	-0.1	861
2	1113	110.5	2.17	651	6.4	2.10	861	0.1	-1.1	891	2.4	-2.7	861	0.1	-0.1	871	0.0	-0.1	791
3	143	119.4	5.14	691	5.3	3.8	761	0.1	-0.1	811	2.2	-0.4	791	0.1	-0.1	871	0.0	-0.1	851
4	122	112.7	5.17	771	7.4	3.10	661	1.1	0.2	681	2.3	-0.5	951	1.1	-0.1	861	0.0	-0.1	811
5	9	110.4	7.14	651	5.2	3.7	771	1.1	0.2	661	2.2	1.4	551	1.1	0.1	331	1.0	0.1	661
6	3	122.14	5.35	661	7.2	5.10	661	1.1	1.2	331	10.11	-0.21	661	1.0	0.1	661	0.0	0.1	661

SECTEUR	TERTIAIRE	ADMINISTRATION	INFORMATIQUE	COMMERCE	SERVICE	TRANSPORT
(20)	I CORR= 0.01 I A= 1.2 B 194.2	I CORR= 0.03 I A= 4.8 B 174.5	I CORR= 0.16 I A= 217.5 B 138.3	I CORR= -0.03 I A= -5.7 B 231.9	I CORR= 0.04 I A= 43.8 B 183.6	I CORR= 0.02 I A= 21.9 B 199.6
EFFI NB	M.ET. INF. SUP. < % <	M.ET. INF. SUP. < % <	M.ET. INF. SUP. < % <	M.ET. INF. SUP. < % <	M.ET. INF. SUP. < % <	M.ET. INF. SUP. < % <
1	I 1001 117.13. 4. 30. 841 9. 5. 3. 14. 751 0. 1. -1. 1. 891 3. 6. -2. 9. 861 1. 2. -1. 3. 941 2. 3. -1. 5. 871					
2	I 1336 117.13. 4. 31. 851 8. 7. 2. 15. 901 0. 1. -0. 1. 861 3. 5. -2. 9. 891 1. 2. -1. 3. 941 2. 4. -1. 6. 901					
3	I 1132 116.10. 7. 26. 721 9. 5. 4. 15. 701 1. 1. -0. 2. 821 3. 4. -1. 7. 831 1. 1. -0. 2. 871 2. 2. -1. 4. 911					
4	I 140 118.11. 7. 28. 771 10. 6. 4. 16. 621 1. 1. 0. 2. 651 3. 4. -1. 7. 871 1. 1. 0. 1. 721 1. 2. -0. 3. 901					
5	I 9 113. 5. 8. 19. 661 8. 4. 4. 12. 771 1. 1. 0. 2. 771 2. 2. 1. 4. 551 1. 0. 0. 1. 771 1. 0. 0. 1. 661					
6	I 2 114. 1. 13. 16. 01 7. 0. 6. 7. 01 1. 0. 1. 1. 01 3. 1. 2. 3. 1001 1. 0. 1. 2. 1001 1. 0. 1. 1. 01					

SECTEUR	TERTIAIRE	ADMINISTRATION	INFORMATIQUE	COMMERCE	SERVICE	TRANSPORT
(21)	I CORR= -0.07 I A= -0.2 B 156.3	I CORR= -0.04 I A= -0.2 B 155.8	I CORR= -0.02 I A= -0.5 B 154.6	I CORR= -0.05 I A= -0.2 B 155.0	I CORR= -0.05 I A= -1.3 B 155.2	I CORR= -0.07 I A= -0.7 B 154.8
EFFI NB	M.ET. INF. SUP. < % <	M.ET. INF. SUP. < % <	M.ET. INF. SUP. < % <	M.ET. INF. SUP. < % <	M.ET. INF. SUP. < % <	M.ET. INF. SUP. < % <
1	I 1153 119.13. 6. 32. 781 10. 7. 3. 17. 761 0. 1. -1. 1. 881 4. 6. -2. 11. 871 1. 1. -0. 2. 831 2. 2. -0. 4. 861					
2	I 1108 120.14. 6. 33. 801 11. 6. 5. 17. 781 1. 1. -0. 2. 831 5. 8. -3. 13. 881 1. 1. -0. 2. 781 1. 2. -0. 3. 871					
3	I 99 115. 8. 8. 23. 781 9. 4. 5. 13. 751 1. 1. -0. 2. 861 3. 4. -1. 7. 881 1. 1. -0. 2. 821 1. 1. -0. 2. 851					
4	I 34 119.10. 10. 29. 791 11. 4. 7. 16. 561 1. 1. -0. 2. 651 3. 5. -1. 8. 851 1. 1. 0. 2. 641 1. 1. 0. 2. 761					
5	I 4 117. 3. 13. 20. 661 11. 2. 9. 13. 661 1. 0. 0. 1. 661 2. 1. 1. 3. 661 1. 0. 0. 1. 501 1. 1. 1. 2. 661					
6	I 6 117. 3. 13. 20. 501 10. 2. 8. 12. 331 1. 0. 0. 1. 501 2. 2. 0. 4. 831 1. 0. 1. 2. 331 1. 0. 1. 1. 661					

SECTEUR	TERMINALE	ADMINISTRATION	INFORMATIQUE	COMMERCE	SERVICE	TRANSPORT
22	CORR= 0.07 A= 1.3 B 370.1	CORR= 0.08 A= 3.1 B 365.1	CORR= 0.16 A= 31.4 B 368.6	CORR= 0.04 A= 0.9 B 383.8	CORR= 0.03 A= 5.9 B 382.5	CORR= -0.04 A= -10.2 B 391.7
EFFI	M.ET. INF. SUP. < % < I	M.ET. INF. SUP. < % < I	M.ET. INF. SUP. < % < I	M.ET. INF. SUP. < % < I	M.ET. INF. SUP. < % < I	M.ET. INF. SUP. < % < I
1	1273 131.28 3. 60. 79117.16	1. 32. 841	1. 2. -1. 2. 891	6.11. -5. 18. 911	1. 1. -0. 2. 831	1. 2. -0. 3. 891
2	1114 134.30 4. 64. 70116.15	1. 31. 831	1. 3. -2. 4. 931	6.10. -4. 16. 881	1. 2. -0. 3. 861	1. 2. -0. 3. 891
3	1 83 141.31 10. 72. 63121.16	4. 37. 671	2. 3. -2. 5. 861	7.10. -3. 17. 871	1. 2. -0. 3. 831	1. 1. 0. 2. 671
4	1 30 142.30 12. 72. 60119.15	3. 34. 701	2. 4. -2. 6. 901	7.13. -7. 20. 961	2. 2. -0. 5. 831	2. 2. -0. 4. 861
5	1 14 137.21 17. 58. 57117. 8	10. 25. 501	2. 1. 0. 3. 781	3. 3. 1. 6. 571	2. 1. 0. 3. 781	1. 1. 0. 2. 641
6	1 162. 5. 54. 70. 0134.16	18. 49.1001	3. 2. 1. 5. 01	9. 2. 7. 12.1001	1. 0. 1. 1. 501	2. 0. 1. 2. 501

SECTEUR	TERMINALE	ADMINISTRATION	INFORMATIQUE	COMMERCE	SERVICE	TRANSPORT
23	CORR= 0.10 A= 11.4 B 238.7	CORR= 0.15 A= 33.3 B 156.6	CORR= 0.20 A= 242.6 B 275.6	CORR= -0.00 A= -0.5 B 363.6	CORR= 0.17 A= 208.2 B 289.2	CORR= 0.07 A= 91.9 B 332.8
EFFI	M.ET. INF. SUP. < % < I	M.ET. INF. SUP. < % < I	M.ET. INF. SUP. < % < I	M.ET. INF. SUP. < % < I	M.ET. INF. SUP. < % < I	M.ET. INF. SUP. < % < I
1	1236 114.15 5. 31. 83110. 6	4. 16. 771	0. 1. -1. 1. 881	4. 8. -4. 13. 901	1. 1. -1. 2. 861	1. 2. -1. 3. 881
2	1101 115.15 1. 31. 711 8. 5	2. 14. 601	0. 1. -0. 1. 881	4.11. -7. 16. 941	1. 1. -0. 2. 851	1. 1. -0. 2. 881
3	1 74 116. 9. 8. 25. 64110. 5	5. 15. 621	1. 1. -0. 1. 801	3. 4. -0. 7. 801	1. 1. -0. 1. 821	1. 2. -1. 3. 911
4	1 35 117.11 7. 28. 741 9. 5	4. 14. 711	1. 1. 0. 2. 541	4. 5. -1. 9. 821	1. 1. 0. 2. 601	1. 1. 0. 1. 851
5	1 115. 7. 6. 22. 501 9. 4	5. 12. 621	1. 1. 0. 2. 501	3. 2. 1. 5. 621	1. 0. 1. 1. 501	1. 1. -0. 1. 751
6	1 123.15 1. 31. 711 8. 5	7. 17. 671	1. 1. 0. 3. 871	6. 9. -3. 15. 871	1. 1. 0. 3. 871	1. 1. -0. 2. 871

Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner la source